

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29/05/15

Dossier complet le

29/05/15

N° d'enregistrement

F08215P1085

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de logements et commerces - Rues Liberté/Baratin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33) Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	33) Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m ² . -> Projet portant sur 11 800 m² de surfaces de plancher (logements et commerces).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Après la délocalisation d'un commerce encore en activité et la démolition d'activités désaffectées, et de trois habitations, construction à terme et après modification du PLU de :

- 183 logements répartis sur 10 cages d'une hauteur de R+2 à R+9
- 330 m² pour une activité
- 221 places de stationnement en sous-sol, réparties sur 2 niveaux
- espace vert de pleine terre de 2 700 m²

Typologie des habitations prévisionnelle :

T1 : 22
T2 : 61
T3 : 68
T4 : 27
T5 : 5

4.2 Objectifs du projet

Le projet tend à répondre aux besoins en logements prévus dans le plan local de l'habitat du Grand Lyon, en concertation avec la ville de Villeurbanne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble immobilier est réalisé en deux phases :

- les bâtiments E et F avec sous-sols dans un premier temps, avec 61 logements dont 7 logements sociaux,
- les bâtiments A, C, D et D', G, I et I', J avec sous-sols dans un deuxième temps, après modification du PLU, avec 122 logements dont 19 logements sociaux, ainsi qu'avec 330m² de surfaces commerciales et d'activités.

Une voie piétonne sera aménagée ultérieurement par la ville de Villeurbanne afin de permettre l'accès piéton aux bâtiments au coeur de l'îlot.

Le démarrage des travaux prévisionnel serait au 2^{ème} trimestre 2016 pour les premières livraisons en 2018.

La réalisation des parkings souterrains sera faite avec ouverture de fouilles. Au regard de la profondeur de la nappe, le pompage des eaux de la nappe n'est pas envisagé.

Les bâtiments réalisés seront en conformité avec la RT2012.

Accès au sous-sol depuis : la rue Pierre Baratin (2 accès) et rue Frédéric Faÿs (1 accès)

Nombre de stationnements : 221 emplacements répartis sur deux niveaux de sous-sol

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ensemble immobilier placé sous le régime de la copropriété.

Accès piéton aux bâtiments via une voie piétonne (réalisée par la ville de Villeurbanne).

Accès voiture aux bâtiments depuis les rues Pierre Baratin et Frédéric Faÿs

Nombre d'occupants pressenti : entre 300 et 400 personnes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain :	8 000 m ²
Superficie construite :	12 400 m ²
Voie piétonne (par ville de Villeurbanne) :	120 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Liberté/Rue Baratin
69100 Villeurbanne

Coordonnées géographiques¹

Long. 45 ° 76 ' 46 " 75 Lat. 4 ° 90 ' 19 " 40

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

69100 Villeurbanne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Activités et entrepôts désaffectés en vue de la réalisation du projet et trois habitations

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU du Grand Lyon - Approuvé le 5 août 2005

Zonage UC du PLU - Centres de quartiers, avec mixité de fonctions propres à la centralité
-> Le projet est compatible avec le règlement du PLU (changement de destination des constructions existantes ou des parties de construction existantes).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement du Grand Lyon mis en place en octobre 2010, avec notamment l'élaboration de cartes stratégiques de bruits et d'un programme d'actions.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque d'Inondation - Secteur Lyon-Villeurbanne, approuvé le 2 mars 2009 -> Site hors zone inondable identifiée dans le PPRI
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site BASTIAS et BASOL au droit de la zone du projet Un diagnostic de pollution a été réalisé en juin 2014 sur l'ensemble de la zone. Les analyses de sol ne mettent pas en évidence d'anomalies significatives. Seule une contrainte en termes de gestion de déblais est mise en évidence pour les remblais. Un rapport de repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante en vue de démolition dans un immeuble a été produit en novembre 2013. Il identifie des traces d'amiante.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé au Nord, à environ 3 km -> "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des parkings souterrains sera faite avec ouverture de fouilles. Au regard de la profondeur de la nappe, le pompage des eaux de la nappe n'est pas envisagé. En phase d'exploitation, compte tenu du contexte perméable du sous-sol et de la profondeur de la nappe, les obstacles à l'écoulement des eaux souterraines formés par les parkings souterrains (communément rencontré en rive gauche du Rhône) ne conduiront pas à des modifications significatives de la masse d'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront : - réemployés sur le site comme remblais lorsque ces déblais ne présenteront pas de pollution - évacués dans les filières adaptées lorsqu'ils seront impropres à leur réutilisation
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est localisé en dehors des zones inondables identifiées dans le PPRI du Rhône - secteur Lyon - Villeurbanne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des différents rapports établis pour la réalisation du présent projet, des précautions seront mises en oeuvre lors de la démolition des bâtiments contenant des traces d'amiante. Ces précautions limiteront les risques des ouvriers du chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les résultats du diagnostic pollution des sols indiquent que le projet d'aménagement est compatible avec les concentrations mesurées dans les milieux et n'engendrent pas de contraintes de type risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la bande des : - 40m du cours Emile Zola (voirie de catégorie 3) - 30m de la rue Pierre Baratin (voirie de catégorie 4)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier nécessitera la mise en place de berlinoises. Ces travaux feront l'objet au préalable d'un référé préventif ou d'un constat d'expert.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le mode de gestion des eaux pluviales sur le site, participera à l'alimentation de la nappe de l'Est lyonnais tout en la préservant des éventuelles pollutions présentes sur le site.</p> <p>Ainsi, les eaux seront collectées et infiltrées sur l'espace de pleine terre du coeur d'îlot.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'aménagement s'inscrit dans la politique actuelle de reconversion des friches d'activités et de diversification du parc de logements de la ville de Villeurbanne.

L'élaboration du projet a été l'objet d'une collaboration avec les services de la ville de Villeurbanne, à travers la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Les projets connus depuis 2013 sur la commune de Villeurbanne concernent :

- Ligne C3 en double site propre entre le Pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonnevey, avis émis le 27 février 2015
- Projet de réalisation de la ZAC Villeurbanne la Soie - phase 1, avis émis le 24 avril 2014
- Opération Eco-campus de la Doua, avis émis le 22 décembre 2014
- Projet de regroupement des cliniques du groupe Carpo et de la Mutualité française, dit Médipôle Lyon-Villeurbanne, avis émis le 7 août 2014
- Permis de construire un ensemble immobilier avenues Galline et Salengro, avis émis le 22 mai 2013

En raison de l'éloignement du projet avec les autres projets connus ou de la nature des projets (amélioration du réseau de transport en commun), la présente opération n'est pas susceptible d'avoir des incidences cumulées avec ces derniers.

On précisera que les opérations immobilières concourent au développement du parc de logements de la ville de Villeurbanne, conformément à sa politique actuelle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Parce que le projet ne précise pas d'enjeu spécifique vis à vis de la nappe, qui est profonde (plus de 12 mètres de profondeur) et ne sera pas affectée par la réalisation du projet.

Parce que la maîtrise d'ouvrage a réalisé un diagnostic de pollution des sols sur le site de la première phase (juin 2014) et a engagé la poursuite de la mission sur le site de la seconde phase de l'opération. Les premiers résultats indiquent que le projet est compatible avec les concentrations mesurées sur le site.

Parce que les rapports sur la démolition des bâtiments sont également réalisés (novembre 2013) et identifient plusieurs secteurs où de l'amiante est présente. Des précautions spécifiques seront mises en oeuvre lors de la démolition de bâtiments sur l'ensemble de l'opération afin de limiter les risques sanitaires.

Parce qu'aucun milieu naturel n'est identifié (espace entièrement minéralisé).

Parce que la démolition des bâtiments existants et la gestion des déchets de démolition sont des composantes à part entière du projet, ont été intégrés dans la conception du projet et sont maîtrisés par la maîtrise d'oeuvre.

Parce que l'ensemble de l'opération respectera les prescriptions du PLU du Grand Lyon en termes de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers ou encore de stationnement.

Parce que l'étude d'impact n'apportera pas de mesures supplémentaires aux procédures d'urbanisme (instruction du permis de construire), à l'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement communautaire, au risque sanitaire (des précautions étant imposées pour la démolition des bâtiments), etc. **Pour ces raisons, la présente opération devrait être dispensée d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Site Natura 2000
Annexes 6 : Diagnostic pollution des sols et amiante

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

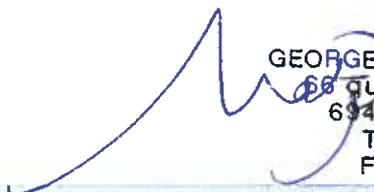
Fait à

Lyon

le,

29/05/2015

Signature



NEXITY
 GEORGE Y Rhône Loire Auvergne
 69 QUAI Charles de Gaulle
 69463 LYON CEDEX 06
 Tél : 04 78 17 10 10
 Fax : 04 78 17 10 19

Annexe 1

Maître d'ouvrage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

*NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

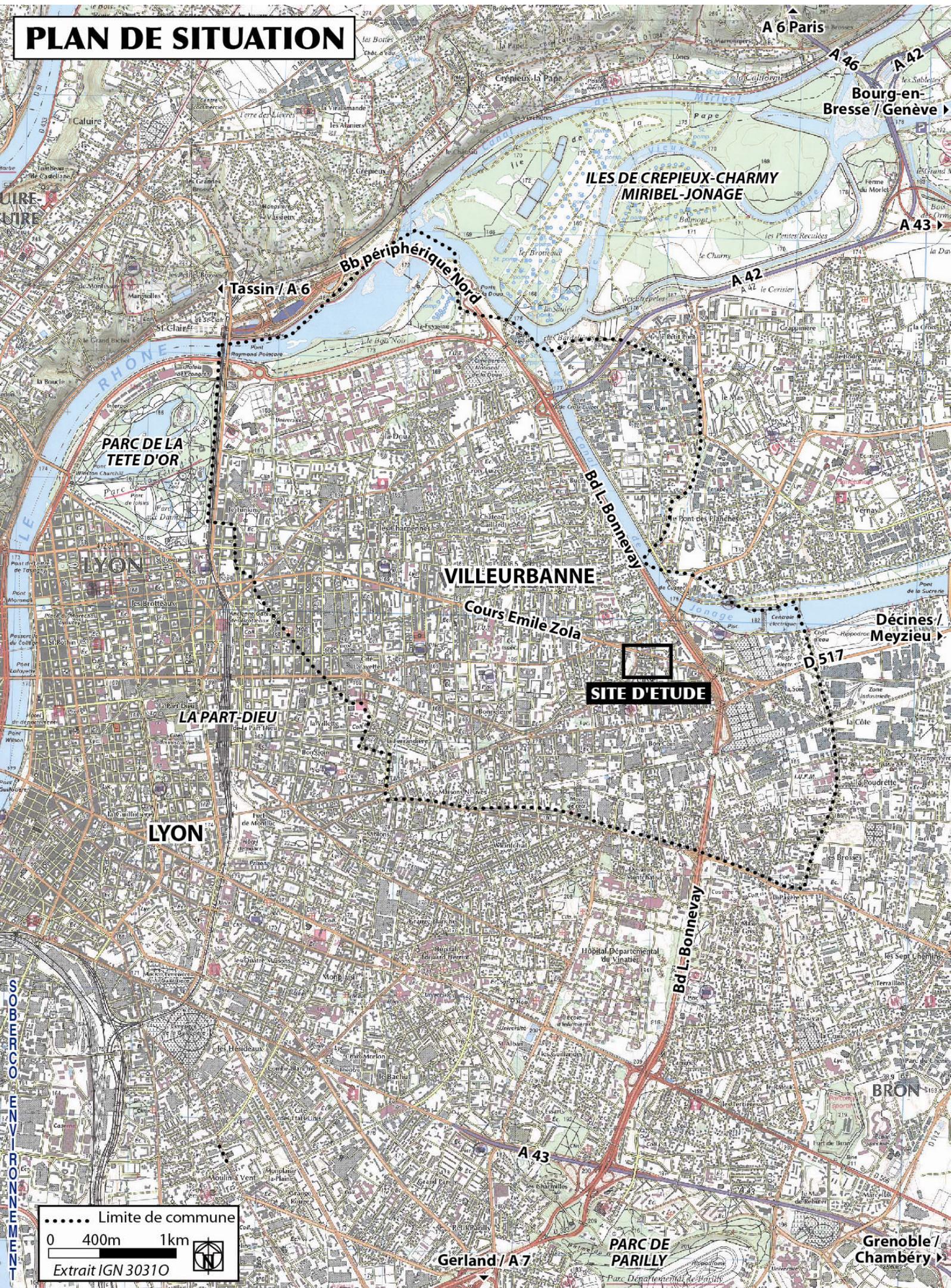
Personne physique			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
		Nom de la voie	<input type="text"/>
<input type="text"/>			
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
Personne morale			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
		Nom de la voie	<input type="text"/>
<input type="text"/>			
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Qualité	<input type="text"/>		
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Annexe 2

Plan de situation

PLAN DE SITUATION



..... Limite de commune

0 400m 1km

Extrait IGN 30310

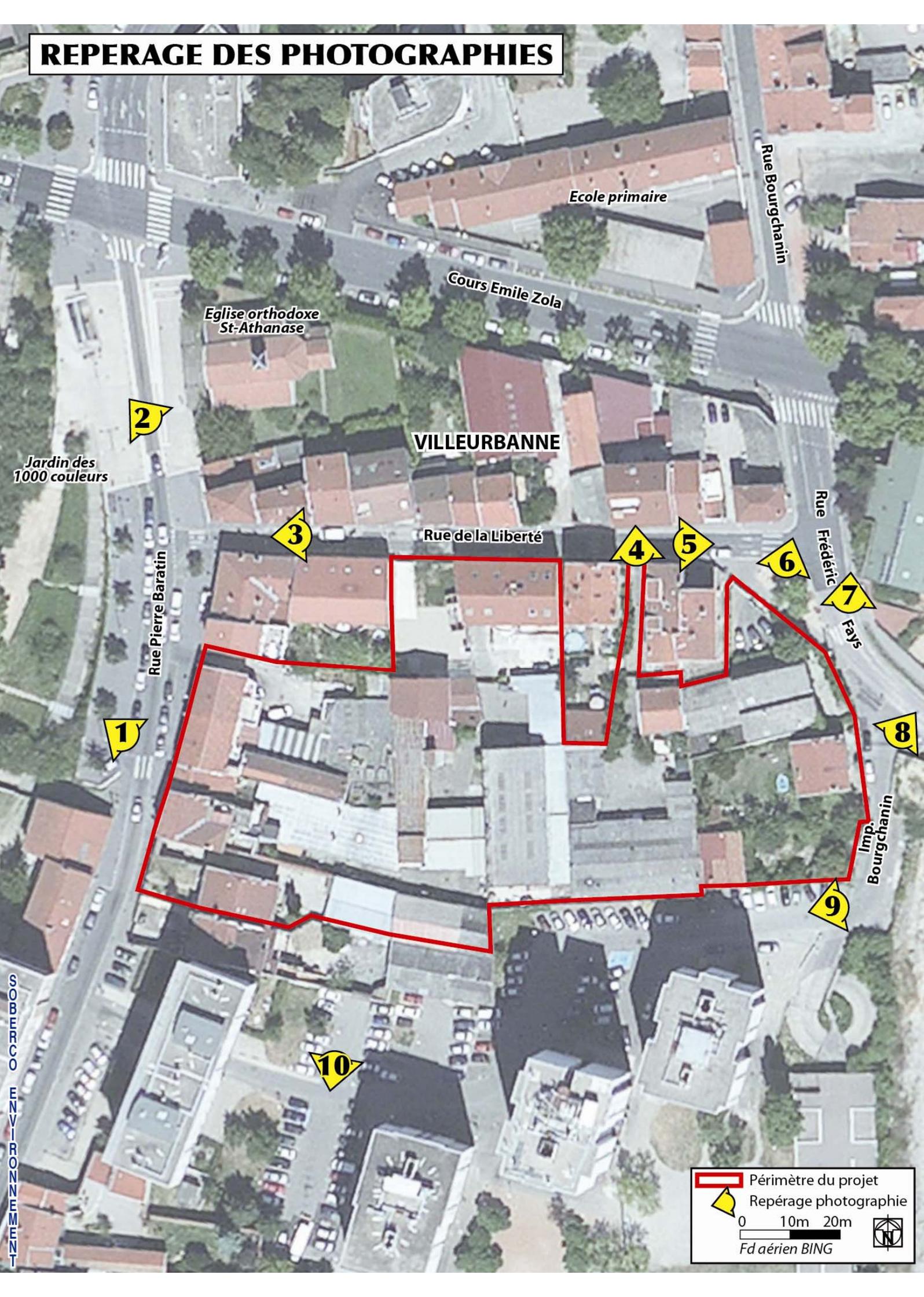


SOBERCO ENVIRONNEMENT

Annexe 3

Photographies

REPERAGE DES PHOTOGRAPHIES



Jardin des 1000 couleurs

Eglise orthodoxe St-Athanase

Ecole primaire

Cours Emile Zola

VILLEURBANNE

Rue de la Liberté

Rue Pierre Baratin

Rue Frédéric Fays

Imp. Bourghanin

— Périimètre du projet
📍 Repérage photographie
0 10m 20m
Fd aérien BING



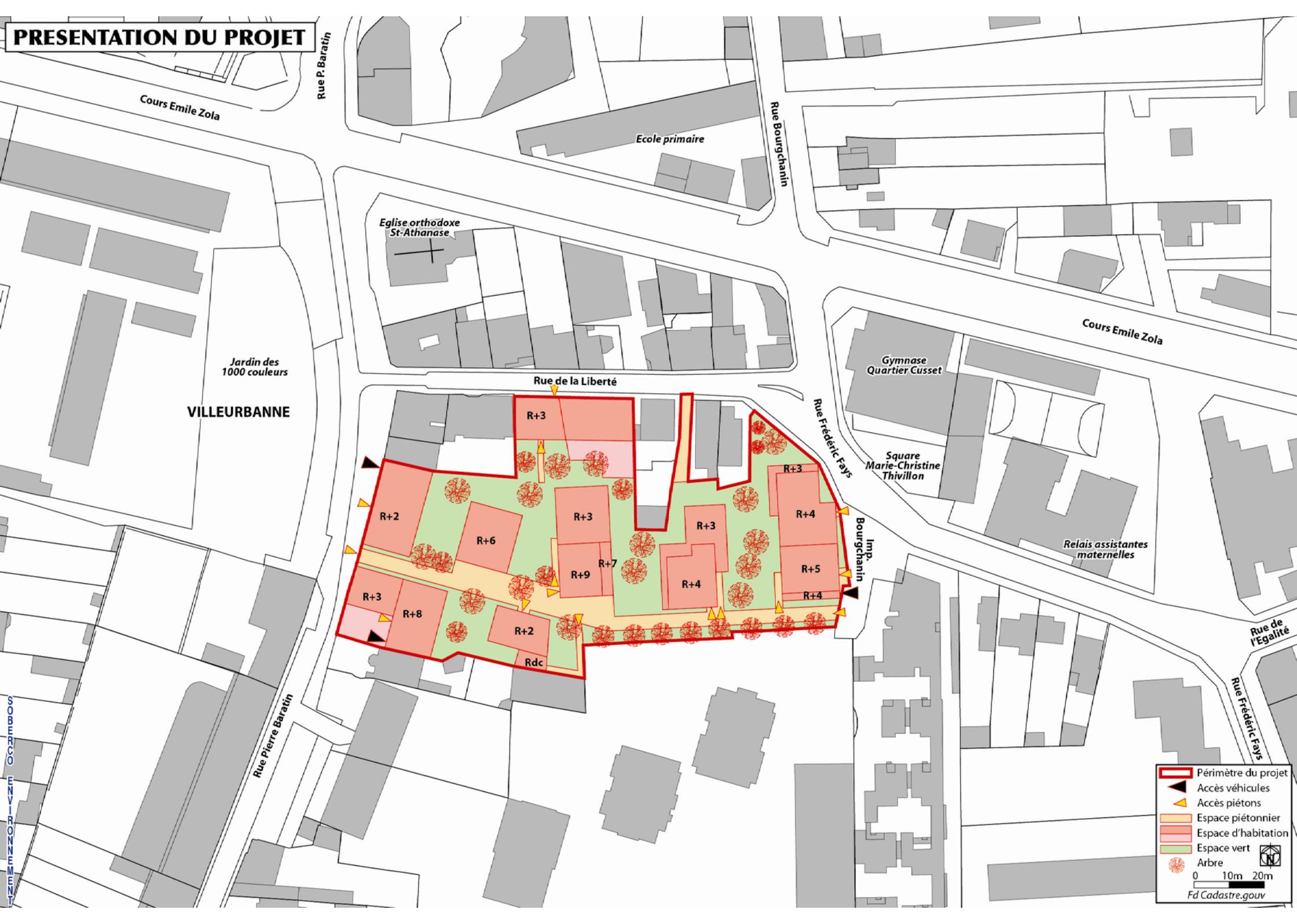


© SOMMERCOC
UNIVERSITÄT
BOZNER

Annexe 4

Plan du projet

PRESENTATION DU PROJET



Cours Emile Zola

Rue P. Baratin

Ecole primaire

Rue Bourghanin

Eglise orthodoxe
St-Athanase

Jardin des
1000 couleurs

VILLEURBANNE

Rue de la Liberté

Gymnase
Quartier Cusset

Cours Emile Zola

Rue Frédéric Fays

Square
Marie-Christine
Thivillon

Relais assistantes
maternelles

Imp.
Bourghanin

Rue Pierre Baratin

Rue de
l'Egalité

Rue Frédéric Fays

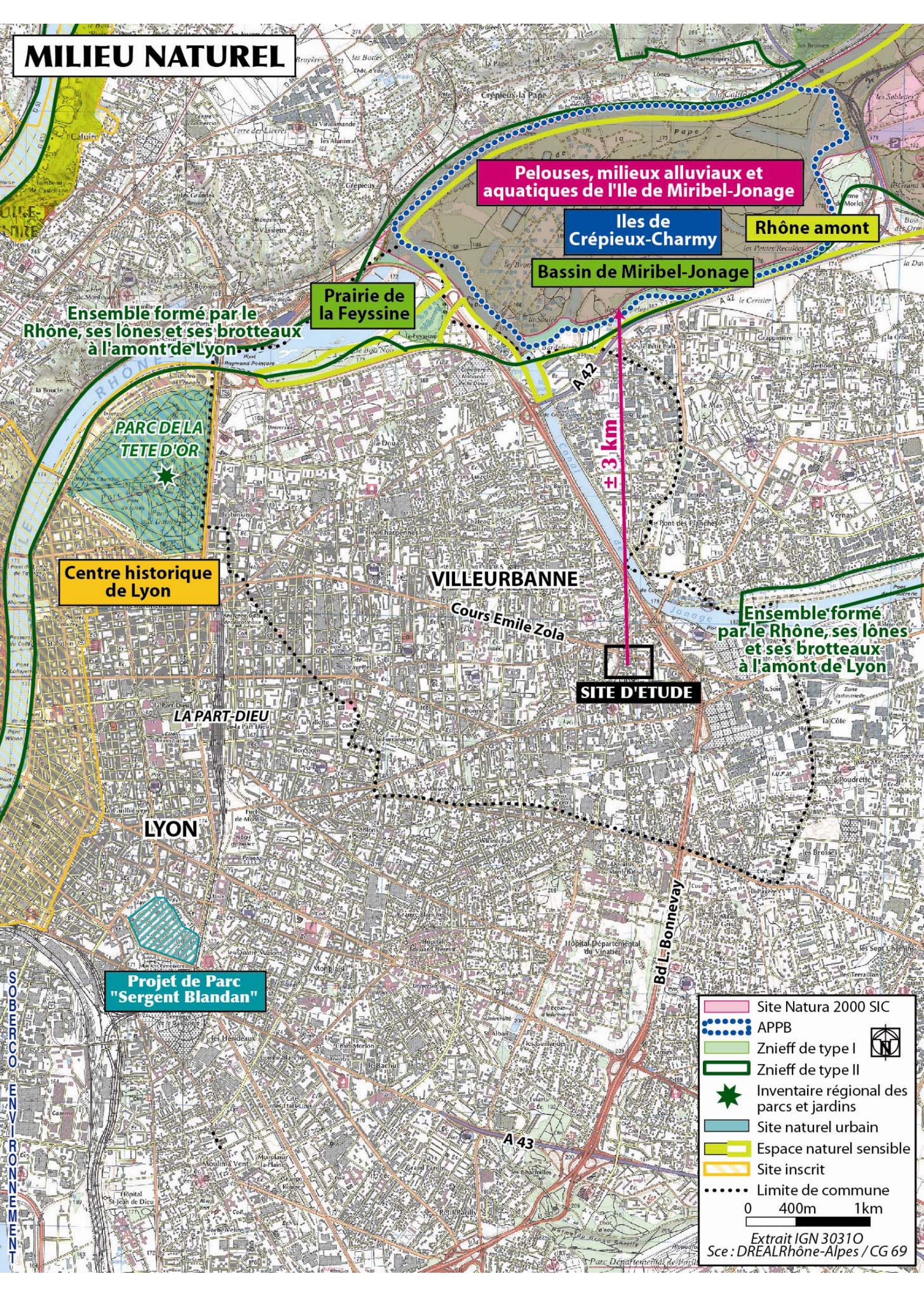
- Périmètre du projet
- Accès véhicules
- Accès piétons
- Espace piétonnier
- Espace d'habitation
- Espace vert
- Arbre

0 10m 20m
Fd Cadastre.gov

Annexe 5

Site Natura 2000

MILIEU NATUREL



Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jongé

Iles de Crépieux-Charmy

Rhône amont

Bassin de Miribel-Jongé

Prairie de la Feysse

Ensemble formé par le Rhône, ses îles et ses brotteaux à l'amont de Lyon

PARC DE LA TÊTE D'OR

Centre historique de Lyon

VILLEURBANNE

Cours Emile Zola

Ensemble formé par le Rhône, ses îles et ses brotteaux à l'amont de Lyon

SITE D'ETUDE

LA PART-DIEU

LYON

Projet de Parc "Sergent Blandan"

- Site Natura 2000 SIC
- APPB
- Znieff de type I
- Znieff de type II
- ★ Inventaire régional des parcs et jardins
- Site naturel urbain
- Espace naturel sensible
- Site inscrit
- Limite de commune

0 400m 1km

Extrait IGN 30310
Sce : DREALRhône-Alpes / CG 69

SOBERCO ENVIRONNEMENT

Annexe 6

Diagnostic de
pollution des sols

NEXITY

Site de Villeurbanne (69)

**Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la
Liberté**

Etude historique et documentaire

*Novembre 2013
Rapport n°73324/A*

NEXITY
66, quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69463 LYON Cedex 6

*Antea France
Agence Rhône Alpes Méditerranée
Métier " Sites et Sols Pollués "
Parc du Lyonnais – 392 rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. : 04.37.85.19.60 - Fax. : 04.37.85.19.61*

Sommaire

1	Introduction	4
2	Etude historique	6
2.1	Objectifs et mise en œuvre.....	6
2.2	Sources d'information	6
2.3	Situation actuelle	7
2.4	Evolution du site et de son environnement	9
2.4.1	Parcelle n°13 – Site étudié	9
2.4.2	Parcelle n°32 – Site étudié	10
2.4.3	Parcelle n°33 – Site étudié	11
2.4.4	Parcelle n°34 – Site étudié	12
2.4.5	Parcelles environnantes	12
2.4.6	Basias.....	12
2.4.7	Basol	13
2.4.8	Installations classées	15
2.5	Incidents et accidents survenus.....	15
2.6	Sources potentielles de contamination	15
3	Étude documentaire	17
3.1	Objectifs et mise en œuvre.....	17
3.2	Sources d'information	17
3.3	Contexte géologique.....	17
3.4	Contexte hydrologique	18
3.5	Contexte hydrogéologique	18
3.6	Modes de transfert des contaminants identifiés	19
3.7	Identification des enjeux environnementaux.....	19
3.7.1	Eaux souterraines	19
3.7.2	Eaux superficielles	19
3.7.3	Espaces naturels et protégés	19
3.7.4	Usagers	20
3.8	Schéma conceptuel.....	20
4	Conclusion	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des propriétaires rencontrés ou contactés téléphoniquement.....	6
Tableau 2 : Caractéristique des sites BASIAS référencé à moins de 200 m du site étudié	13
Tableau 3 : Caractéristique des sites BASOL référencé à moins de 1000 m du site étudié	14
Tableau 4 : Coupe descriptive du sondage 06987X0022/S.....	17
Tableau 5 : Modes d'exposition potentiels associés aux sources potentielles de contamination du site et du projet d'aménagement.....	21
Tableau 6 : Programme d'investigations et d'analyses.....	23

Liste des figures

Figure 1 : Localisation géographique du site
Figure 2 : Extrait du plan cadastral
Figure 3 : Photographie aérienne du site et ses environs – Année 2011
Figure 4 : Localisation des bâtiments et des installations – Novembre 2013
Figure 5 : Plans cadastraux de 1812-1821 et 1924
Figure 6 : Plan d'alignement de 1887
Figure 7 : Plan cadastral de 1944
Figure 8 : Localisation des sites BASIAS et BASOL
Figure 9 : Contexte géologique
Figure 10 : Localisation des captages à proximité du site
Figure 11 : Localisation des espaces naturels et protégés
Figure 12 : Schéma conceptuel préalable
Figure 13 : Plan prévisionnel d'implantation des sondages de sols

Liste des annexes

Annexe A Reportage photographique – Prises de vue du 7 et 8 novembre 2013
Annexe B Photographies aériennes de l'IGN – Prises de vue anciennes
Annexe C Document d'archives relatives à la parcelle n°32
Annexe D Document d'archives relatives à la parcelle n°33

1 Introduction

Dans le cadre du projet d'acquisition des parcelles n°13, 32, 33 et 34 section BV de la commune de Villeurbanne (69), NEXITY a mandaté la société Antea France pour la réalisation d'un diagnostic environnemental initial du sous-sol.

Le tènement, dénommé « le site », d'une superficie d'environ 2571 m², est situé au :

- 12 rue de la Liberté (parcelle n°32 d'environ 966 m²) ;
- 2 rue Frédéric Faÿs (parcelle n°13 d'environ 647 m²) ;
- 18 impasse Bourgchanin (parcelle n°33 d'environ 612 m²) ;
- 12 impasse Bourgchanin (parcelle n°34 d'environ 346 m²).

Le site est à l'angle de la rue Frédéric Faÿs et de la rue de la Liberté (Cf. **Figures 1 et 2**). Un réaménagement pour usage de type sensible (complexe immobilier) est prévu.

Les étapes successives mises en œuvre pour mener à bien un diagnostic environnemental initial du sous-sol sont les suivantes :

- **Etude historique et documentaire**

L'étude historique a pour objectif de localiser les sources potentielles de contamination des sols et identifier les produits contaminants concernés (sources).

L'étude documentaire a pour objectif d'analyser les modes de transfert des contaminants dans les milieux (voies de transfert), la sensibilité et la vulnérabilité de l'environnement (actuel et futur - sur et hors site) (cibles).

Cette étape donne lieu à la réalisation d'un schéma conceptuel présentant les sources potentielles de contamination, les modes de transfert des contaminants dans les milieux (sols, eaux, air) et les cibles identifiées.

Une campagne de reconnaissances adaptée aux enjeux peut alors être dimensionnée.

- **Reconnaisances de terrain**

Cette étape a pour objectif de recueillir les informations qualitatives et quantitatives, en particulier sur l'état de contamination du site, en réalisant des sondages à proximité des sources potentielles de contamination et des analyses, pour optimiser l'interprétation des données.

- **Interprétation des données**

Cette étape a pour but d'évaluer si le niveau de contamination des milieux peut générer des contraintes techniques ou financières d'aménagement (gestion de déblais, risques sanitaires).

A ce jour, l'étude porte sur la réalisation de l'étude historique et documentaire.

2 Etude historique

2.1 Objectifs et mise en œuvre

Une étude historique a pour objectif de répertorier et de localiser, de manière aussi exhaustive que possible, les sources potentielles de contamination présentes sur le site concerné.

Pour mettre en œuvre l'étude historique, les activités potentiellement contaminantes ont été recensées. Pour chacune d'elles, les produits à impact potentiel, qu'ils soient utilisés, générés, stockés ou rejetés, ont été recherchés et listés. Ces produits ont ensuite été, dans la mesure du possible, caractérisés par leur volume, leur conditionnement et leur confinement.

Nous avons également recherché les éventuelles pratiques environnementales exercées sur le site, susceptibles d'avoir laissé des traces dans le sous-sol.

2.2 Sources d'information

L'étude historique est basée sur la consultation :

- De propriétaires des parcelles constituant le site (Cf. **Tableau 1**) ;

Parcelles	Superficie concernée	Noms des propriétaires et coordonnées	Rencontrés sur site pour visite des lieux	Contact téléphonique
13	≈647 m ²	M. VAN TAME	Oui	/
32	≈966 m ²	M. LIAUDET	Oui	/
33	≈612 m ²	/	/	/
34	≈346 m ²	/	/	/

Tableau 1 : Liste des propriétaires rencontrés ou contactés téléphoniquement

- De la banque de données du BRGM (BASIAS) ;
- Des banques de données informatisées du ministère en charge de l'environnement (ARIA, BASOL) ;
- De la DREAL et de la Préfecture du Rhône ;
- De la mairie de Villeurbanne, service urbanisme et archives municipales ;
- Des archives et documents internes ANTEA™GROUP ;

- Des observations faites lors des visites de site réalisées par Béatrice LANDRY d'Antea France :
 - ✓ le 7 novembre 2013 en présence de Rémy CHOMETTON de NEXITY et des propriétaires des parcelles n°13 et 32 ;
 - ✓ le 7 novembre 2013 en présence de Rémy CHOMETTON depuis la rue pour les parcelles n°33 et 34 (pas de visite approfondie ni d'interview des propriétaires ou occupants) ;
 - ✓ le 8 novembre 2013 en présence du dirigeant de la société PATIN & COUFFIN locataire d'une partie de la parcelle n°32.

2.3 Situation actuelle

Le site, d'une superficie totale d'environ 2571 m², est localisé au droit de la commune de Villeurbanne dans le département du Rhône (69), à une altitude moyenne de 180 m NGF. Des différences de niveaux significatifs sont constatées au droit de la parcelle n°13 (surélévation de près de 2 m par rapport au niveau de la route).

Localisé en zone urbaine (cf. **Figures 1 et 3**), son environnement proche est caractérisé par :

- Au nord, des logements, puis la rue de la Liberté ;
- Au nord-est, la rue Frédéric Faÿs, puis le Gymnase de Cusset ;
- A l'est nord-est, la rue Frédéric Faÿs, puis l'école maternelle Ernest Renan ;
- A l'est, l'impasse Bourgchanin, puis des logements ;
- Au sud, des logements ;
- A l'ouest, des logements, ateliers et commerces, puis la rue Pierre Baratin.

L'accès au site se fait par le :

- 12 rue de la Liberté (parcelle n°32) ;
- 2 rue Frédéric Faÿs (parcelle n°13) ;
- 18 impasse Bourgchanin (parcelle n°33) ;
- 12 impasse Bourgchanin (parcelle n°34).

Chacune des parcelles comprend les éléments suivants (Cf. **Figure 4**) :

- Parcelle n°13 (constats effectués par la visite du 7 novembre 2013) :
 - ✓ En limite nord : une aire de stationnement goudronnée ;
 - ✓ En partie centrale : une habitation d'un niveau, sans sous-sol. L'habitation est chauffée au gaz. Le bâtiment a un aspect **d'ancien atelier** transformé en loft et atelier pour artiste peintre. Le niveau est **surélevé** d'environ 1 m par rapport à l'aire de stationnement ;

- ✓ A l'angle sud-ouest : un patio de plain-pied par rapport à l'habitation (donc **surélevé** par rapport à l'aire de stationnement et route) dont le sol est recouvert de lattes en bois ;
- ✓ A l'est : une cour extérieure **surélevée** par rapport à la route et sur laquelle est implantée local servant de débarras.
- Parcelle n°32 (constats effectués par les visites du 7 et 8 novembre 2013) :
 - ✓ En partie centrale : une voie d'accès goudronnée ;
 - ✓ Au nord-est : une habitation de 2 niveaux, sans sous-sol. L'habitation est chauffée au gaz. Le rez-de-chaussée était d'anciens garages transformés en studios. Une cour extérieure gravillonnée et un **hangar** carrelé sont annexés au sud de l'habitation ;
 - ✓ A l'ouest : un **ancien atelier** dont le sol est recouvert d'une dalle béton ;
 - ✓ Au sud : un **ancien atelier / entrepôt**. A l'angle nord-ouest, existe une annexe ayant servi de vestiaires / sanitaires dont le sol est recouvert d'une dalle béton. En partie ouest, on constate que le sol est recouvert d'une dalle béton et qu'une **fosse de récupération éventuelle d'huile sous machine (fosse mécanique)** est présente. Une **cuve enterrée de fuel** est située devant l'atelier. Son état et son volume n'ont pu être précisés. La partie est, actuellement exploitée par la société PATIN & COUFFIN pour le stockage de poussettes et sièges auto, présente un sol recouvert d'une dalle béton et une partie est carrelée.
- Parcelle n°33 (constats effectués depuis l'impasse Bourgchanin – compléments apportés par l'examen de la photographie aérienne de 2011) :
 - ✓ Au nord-est : une habitation de 3 niveaux (2 étages et un sous-sol supposé par la présence d'un soupirail) ;
 - ✓ Au sud-est : un garage ;
 - ✓ A l'ouest : un espace vert avec un local en limite sud-ouest devant probablement servir de débarras.
- Parcelle n°34 (constats effectués depuis l'impasse Bourgchanin) :
 - ✓ A l'ouest : un **atelier / entrepôt** en ruine de 2 niveaux ;
 - ✓ Au sud-est : un bâtiment pouvant être à usage d'**atelier / entrepôt / garage** ;
 - ✓ En partie centrale : voie d'accès partiellement goudronnée.

Les photographies du site prises en novembre 2013 sont présentées en **annexe A**.

2.4 Evolution du site et de son environnement

2.4.1 Parcelle n°13 – Site étudié

Monsieur VAN TAME, artiste peintre, indique que :

- il est propriétaire depuis 1997 ;
- il n'a pas connaissance de la présence d'ancienne cuve de fuel sur site ;
- le site a été exploité par une entreprise spécialisée dans les alarmes.

Le plan cadastral de 1812-1821 indique que la parcelle porte le n°67 et empiète sur la parcelle n°68 le long du chemin de l'Eglise de Villeurbanne à celle de Bron (Cf. **Figure 5**). Le bâtiment existant en limite nord de la parcelle n°68 n'est pas dans le périmètre de l'actuelle parcelle n°13.

Le plan de fixation des alignements de 1887 indique que la parcelle n°68 appartient à GARNIER Michel pour un usage d'habitation, cour et jardin ; la parcelle n°67 appartient à REY Henri pour un usage d'habitation (Cf. **Figure 6**).

Le plan cadastral de 1924 indique que la parcelle appartient à M. THOLLON (Cf. **Figure 5**). Un bâtiment existe à l'angle sud-est de la parcelle. L'emprise correspond à celle de l'habitation représentée sur le plan de 1887.

La photographie aérienne de 1938 indique que la parcelle est sans construction (Cf. **Annexe B pour toutes les photographies aériennes mentionnées dans le texte**). Le bâtiment mentionné précédemment aurait été démoli. Il est probable que les remblais du site soient des déchets de démolition.

Le plan cadastral de 1944 indique que la parcelle porte le n°345 et empiète sur la parcelle n°344 à l'angle de la rue de la Liberté, la rue Bourgchanin et l'impasse Bourgchanin (Cf. **Figure 7**). Aucun bâtiment n'est représenté sur ce plan.

Les photographies aériennes de 1945 à 1954 indiquent que la parcelle est sans construction.

La photographie aérienne de 1956 indique que la partie est de l'actuelle habitation est construite.

Les photographies aériennes de 1961 à 1966 indiquent qu'il y a un **stockage de matériaux** à l'emplacement de la partie ouest de l'actuelle habitation et actuel patio.

Les photographies aériennes de 1968 à 1982 indiquent qu'il y a un bâtiment à l'emplacement de l'actuel patio et que la partie ouest de l'actuelle habitation est non recouverte.

La photographie aérienne de 2011 montre le site dans son état actuel. La partie ouest de l'habitation est construite.

2.4.2 Parcelle n°32 – Site étudié

Monsieur LIAUDET indique que :

- sa famille est propriétaire depuis 1996-1997 ;
- le rez-de-chaussée de l'habitation correspond à d'anciens garages transformés en studio ;
- la maison a toujours été chauffée au gaz de ville ;
- l'atelier ouest a été utilisé par un vitrier, comme atelier de peinture sur soie et comme lieu de stockage ;
- l'atelier principal, en limite sud de la parcelle est un ancien atelier divisé en 2 parties en 1996-1997. La partie ouest a servi à un menuisier, la partie est à un traiteur puis à un couturier et est actuellement loué à l'entreprise Patin & Couffin pour le stockage de poussettes ;
- il existe une cuve enterrée de fuel devant l'ancien atelier (l'état, la capacité de la cuve ne sont pas connus).

Le plan cadastral de 1812-1821 indique que la parcelle porte le n°60 le long du chemin de l'Eglise de Villeurbanne à celle de Bron (Cf. **Figure 5**). Aucun bâtiment n'est présent sur la parcelle.

Le plan cadastral de 1924 indique que la parcelle appartient à M. ALLEGRE (Cf. **Figure 5**). Trois bâtiments sont construits. Ces bâtiments correspondent à l'actuelle habitation, à l'atelier ouest et aux vestiaires / sanitaires de l'atelier principal.

La photographie aérienne de 1938 n'indique aucun changement (Cf. **Annexe B pour toutes les photographies aériennes mentionnées dans le texte**).

Le plan cadastral de 1944 indique que la parcelle porte le n°343 et qu'il existe toujours trois bâtiments sur site (Cf. **Figure 7**).

Les photographies aériennes de 1945 à 1954 n'indiquent aucun changement.

Les archives municipales disposent d'un dossier concernant le 12 rue de la Liberté pour la période 1957 à 1960 (Cf. **Annexe C**) :

- le 29 mai 1957, une demande de permis de construire un **atelier de mécanique générale** de 375 m² est déposée pour le compte de GIRIER Louis ;
- le 1^{er} octobre 1957, l'inspecteur du travail déclare que les activités que se propose d'exercer M. GIRIER ne motivent pas assujettissement à la loi de 1917 sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;
- le 23 octobre 1957, le permis de construire est délivré par arrêté municipal ;
- le 11 janvier 1960, une attestation de conformité est délivrée par l'architecte ;
- le 4 mars 1960, un certificat de conformité est délivré par la municipalité.

Les photographies aériennes de 1956 à 1962 indiquent que l'atelier sud est construit.

Les photographies aériennes de 1964 à 1982 montrent qu'une partie du hangar annexé à l'actuelle habitation est construite. Il s'agit de la partie sud attenante à l'atelier principal.

La photographie aérienne de 2011 montre le site dans son état actuel. La partie nord du hangar annexé à l'habitation est construite.

2.4.3 Parcelle n°33 – Site étudié

Le plan cadastral de 1812-1821 indique que la parcelle porte le n°66 et empiète sur les parcelles n°64 et 65 le long du chemin de l'Eglise de Villeurbanne à celle de Bron (Cf. **Figure 5**). Aucun bâtiment n'est présent sur la parcelle.

Le plan cadastral de 1924 indique que la parcelle appartient à M. BORDET (Cf. **Figure 5**). Aucun bâtiment n'est présent sur la parcelle.

Les archives municipales disposent d'un dossier concernant le 18 impasse Bourgchanin pour l'année 1931 (Cf. **Annexe D**). Le 20 avril 1931, une demande d'installation d'une fosse septique avec raccordement à l'égout communal est émise pour le compte de BORDEL Frédéric (NB : Il peut y avoir eu une erreur de saisie sur le plan de 1924 ou dans le courrier de 1931 au regard de la similitude des noms de propriétaires BORDET / BORDEL). Le courrier indique que l'immeuble est en construction. Le plan fourni confirme la présence d'un sous-sol (souterrain observé depuis la rue lors de la visite du 7 novembre 2013). Le mode de chauffage de l'habitation n'est pas précisé.

La photographie aérienne de 1938 indique la présence d'un bâtiment à l'emplacement de l'actuelle habitation (Cf. **Annexe B pour toutes les photographies aériennes mentionnées dans le texte**).

Le plan cadastral de 1944 indique que la parcelle porte le n°346 (Cf. **Figure 7**). Aucun bâtiment n'est représenté sur ce plan cependant le bâtiment existe au regard de la photographie de 1938 et des suivantes.

Les photographies aériennes de 1945 à 1956 confirment que la parcelle est occupée par l'actuelle habitation.

Les photographies aériennes de 1960 à 2011 montrent le site dans son état actuel avec la présence d'un garage côté impasse Bourgchanin et d'un local / débarras à l'angle sud-ouest du site.

2.4.4 Parcelle n°34 – Site étudié

Le plan cadastral de 1812-1821 indique que la parcelle porte le n°65 et empiète sur la parcelle n°64 le long du chemin de l'Eglise de Villeurbanne à celle de Bron (Cf. **Figure 5**). Un bâtiment est présent en limite ouest de la parcelle.

Le plan cadastral de 1924 indique que la parcelle appartient à M. MARALERA (Cf. **Figure 5**). Un plan dont l'année ne peut être précisée indique que la parcelle appartient à la Veuve ONIMUS. Sur ces deux plans, un bâtiment d'emprise plus importante que celui représenté sur le plan de 1812-1821 est représenté en limite ouest de la parcelle. Deux petites constructions de type abri / latrines sont représentées.

La photographie aérienne de 1938 indique la présence d'un bâtiment à l'emplacement de l'actuel atelier / entrepôt en ruine (Cf. **Annexe B pour toutes les photographies aériennes mentionnées dans le texte**).

Le plan cadastral de 1944 indique que la parcelle porte le n°347 (Cf. **Figure 7**). Aucun changement de situation n'apparaît sur ce plan.

Les photographies aériennes de 1945 à 1964 n'indiquent aucun changement.

La photographie aérienne de 1966 indique que l'atelier / entrepôt / garage en limite sud-est du site est construit.

Les photographies aériennes de 1968 à 1982 indiquent que la voie d'accès est goudronnée.

La photographie aérienne de 2011 montre le site dans son état actuel.

2.4.5 Parcelles environnantes

L'examen des photographies aériennes de 1938 à 2011 indique que (Cf. **Annexe B**) :

- il y a de nombreuses constructions le long de la rue de la Liberté, de la rue Frédéric Faÿs et jusqu'à la rue Pierre Baratin à l'ouest ;
- au sud-ouest du site, de 1960 à 1964, les parcelles servent de dépôts de matériaux dont la nature n'est pas connue. Ces parcelles laissent place entre 1968 et 1971 à des immeubles d'habitation avec aire de stationnement ;
- à l'ouest, entre 1962 et 1973, un atelier est construit. Cet atelier, propriété de M. LIAUDET, sert à la confection de produits de boulangerie / pâtisserie.

2.4.6 Basias

Le site n'est pas référencé dans la base de données BASIAS relative à l'inventaire des anciens sites industriels et activités de services.

Il y a un site BASIAS référencé à moins de 200 m du site étudié (Cf. Figure 8 et Tableau 2).

Référence BASIAS Nom usuel Adresse	Descriptif	Position par rapport au site étudié***
RHA6900209 Usine CAMPAGNE 5 rue Bourgchanin Villeurbanne	<p><u>Selon BASIAS :</u> La société Usine Campagne a débuté son activité en 1929. Elle est référencée dans BASIAS pour sa fabrication de produits chimiques inorganiques de base, fabrication de chlorures, d'étain, et de mercure (notamment du chlorure de mercure HgCl₂ à froid, en vase hermétiquement clos, en présence d'eau).</p> <p><u>Selon les archives municipales :</u> Avant 1920, le site est une usine de dégraissage du velours, établissement considéré de 3^{ème} classe*. Le 13 octobre 1920, M. Campagne déclare ouvrir un atelier pour la fabrication de la pierre à briquet – ferrocérium**. L'établissement est considéré de 3^{ème} classe. Le 29 avril 1929, une enquête publique est ouverte pour l'exploitation d'ateliers de fabrication de chlorures. Postérieurement au 14 mai 1929, un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'ateliers pour la fabrication de chlorures d'étain et de chlorures de mercure est émis.</p> <p><u>Compléments suite à la visite des environs du site étudié :</u> Le site est actuellement occupé par la société d'électricité générale ELEC 4 et correspond au 31 rue Bourgchanin.</p>	110 m au nord-est (latéral hydraulique)

*établissement ne présentant pas d'inconvénients graves, ni pour le voisinage, ni pour la santé publique, est soumis à des prescriptions générales édictées dans l'intérêt du voisinage ou de la santé publique pour tous les établissements similaires

**alliage métallique artificiel composé de 30% de fer et de 70% de mischmétal (cérium, lanthane, néodyme, praséodyme)

***sens global d'écoulement des eaux souterraines du nord-est vers le sud-ouest avec une tendance ouest vers est en bordure du promontoire de Cusset (Cf. Chapitre 3)

Tableau 2 : Caractéristique des sites BASIAS référencé à moins de 200 m du site étudié

Le site BASIAS référencé à moins de 200 m du site étudié n'est pas considéré comme ayant pu influencer la qualité des milieux au droit du site étudié, du fait des activités exercées (produits gazeux et solides, non organiques).

2.4.7 Basol

Le site étudié n'est pas référencé dans la base de données BASOL relative à l'inventaire des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Il y a six sites BASOL référencés à moins de 1000 m du site étudié (Cf. Figure 8 et Tableau 3).

Référence BASOL Nom usuel Adresse	Descriptif	Position par rapport au site étudié*
69.0037 PELLET 173 rue Léon Blum Villeurbanne	Selon BASOL : De 1956 à 1992 : travaux de traitement de surface. Suite à des diagnostics et travaux, le site ne présente plus de risques et nuisances. Il est classé dans la liste des sites traités ne nécessitant plus de surveillance et libre de toute restriction.	480 m au sud-est (latéral hydraulique)
69.0056 AREVA T et D ALSTHOM T et D 130 rue Léon Blum Villeurbanne	Selon BASOL : Depuis 1925 : Fabrication d'appareillage électrique. Un diagnostic réalisé entre 1999 et 2002 a conclu à l'absence de pollution sur le site.	430 m au sud (latéral hydraulique)
69.0116 Agence d'exploitation EDF GDF Services 40-44 rue Antoine Primat Villeurbanne	Selon BASOL : De 1888 à 1950 : usine de production de gaz à partir de la houille. Suite à des diagnostics et travaux, et compte tenu de son usage actuel (Agence d'exploitation), le site ne présente aucun risque environnemental.	850 m au sud-ouest (latéral hydraulique)
69.0150 LENNE 88 rue Frédéric Faÿs Villeurbanne	Selon BASOL : Entre 1925 et 2001 : affinerie d'aluminium. Suite à des diagnostics et travaux, le site est considéré comme traité et libre de toute restriction. Site réhabilité et en activité (Parc d'Activités Emmanuel Lenne).	650 m au sud-est (latéral hydraulique)
69.0167 FIBRE et MICA ALSTHOM Transport 11-13 avenue de Bel Air Villeurbanne	Selon BASOL : Présence d'hydrocarbures dans les sols. Présence de solvants chlorés en nappe. Travaux et surveillance des eaux souterraines demandés par arrêté préfectoral en date du 21 février 2002.	960 m au sud-est (latéral hydraulique)
69.0194 Station-service BP 170 rue du 4 août 1789 Villeurbanne	Selon BASOL : Jusqu'en 2003 : station-service. Suite à des diagnostics et travaux, le site est considéré comme banalisable.	750 m à l'ouest (aval hydraulique)

*sens global d'écoulement des eaux souterraines du nord-est vers le sud-ouest avec une tendance ouest vers est en bordure du promontoire de Cusset (Cf. Chapitre 3)

Tableau 3 : Caractéristique des sites BASOL référencé à moins de 1000 m du site étudié

Les sites BASOL du secteur ne sont pas considérés comme ayant pu influencer la qualité des milieux au droit du site étudié, du fait des diagnostics et travaux entrepris, du

classement ou suivi des sites par l'Administration, de leur position hydraulique et/ou distance par rapport au site étudié.

2.4.8 Installations classées

A la date du 20 novembre 2013, la Préfecture du Rhône et la DREAL Rhône-Alpes n'ont pas communiqué sur la présence ou non d'installations classées sur le site étudié (pas de réponse).

2.5 Incidents et accidents survenus

D'après l'enquête auprès de la mairie et la consultation de la base de données ARIA (Analyse Recherche et Information sur les Accidents), aucun accident significatif ayant pu impacter la qualité environnementale de la zone d'étude n'a été identifié.

2.6 Sources potentielles de contamination

Compte tenu des données disponibles, les sources potentielles de contamination pouvant influencer la qualité des milieux au droit du site sont :

- Au droit de la parcelle n°13 :
 - ✓ l'ancien atelier ;
 - ✓ l'ancien lieu de stockage de matériaux ;
 - ✓ les remblais ;
- Au droit de la parcelle n°32 :
 - ✓ l'ancien hangar associé à l'habitation ;
 - ✓ l'ancien atelier en limite ouest de la parcelle ;
 - ✓ l'ancien atelier de mécanique général ;
 - ✓ la fosse mécanique ;
 - ✓ la cuve enterrée de fuel ;
 - ✓ les éventuels remblais ;
- Au droit de la parcelle n°33 :
 - ✓ les éventuels remblais ;
 - ✓ l'éventuelle cuve de fuel (site non visité – présence de l'installation à valider) ;
- Au droit de la parcelle n°34 :
 - ✓ l'ancien atelier / entrepôt en limite ouest de la parcelle ;
 - ✓ l'ancien atelier / entrepôt / garage en limite sud de la parcelle ;

*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*

- ✓ les éventuels remblais ;
- ✓ l'éventuelle cuve de fuel (site non visité – présence de l'installation à valider).

3 Étude documentaire

3.1 Objectifs et mise en œuvre

L'étude documentaire a pour objectif de répertorier et localiser, de manière aussi exhaustive que possible, les cibles vis-à-vis d'une contamination potentielle provenant du site. Cette étude correspond à une étude de vulnérabilité.

3.2 Sources d'information

L'étude documentaire est basée sur les informations obtenues par :

- Les banques de données du BRGM (Infoterre : BSS) ;
- Les banques de données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Les banques de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ;
- Les banques de données Géoportail (pour la carte IGN).

3.3 Contexte géologique

D'après la carte géologique de Lyon n°698 du 1/50000^{ème} du BRGM, le site se trouve sur les formations alluvionnaires de la Terrasse de Villeurbanne (Fx_{5v}) (Cf. **Figure 9**).

D'après le sondage de sols référencé à la BSS sous le n°06987X0022/S réalisé au droit de la formation Fx_{5v} à environ 75 m au nord-ouest du site (Cours Emile Zola à Villeurbanne – Cf. **Figure 9**), les terrains rencontrés sont perméables (Cf. **Tableau 4**).

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2 m	REMLAI: REMBLAYAGE	QUATERNAIRE
De 2 à 19 m	ALLUV: MEL/GALET/GRAVIER/SABLE/	QUATERNAIRE
De 19 à 21 m	ALLUV: MEL/GALET/GRAVIER/	QUATERNAIRE
De 21 à 24 m	ALLUV: MEL/GRAVIER/SABLE/	QUATERNAIRE
De 24 à 24.4 m	ALLUV: GRES	QUATERNAIRE
De 24.4 à 26.4 m	SABLE, MOLLASSIQUE	MIOCENE
De 26.4 à 28.4 m	SABLE, MOLLASSIQUE FIN INDURE	MIOCENE
De 28.4 à 30 m	SABLE, MOLLASSIQUE GROSSIER INDURE	MIOCENE
De 30 à 33.5 m	SABLE, MOLLASSIQUE	MIOCENE

Tableau 4 : Coupe descriptive du sondage 06987X0022/S

3.4 Contexte hydrologique

Le site est localisé à 4,5 km à l'est du Rhône dont l'écoulement est nord/sud, et à environ 0,5 km à l'ouest du canal de Jonage (dérivation du Rhône construite pour alimenter l'usine hydroélectrique de Cusset à Villeurbanne), dont l'écoulement est sud/est-nord/ouest.

Le site se trouve sur le promontoire de Cusset. Il n'est pas inclus dans le périmètre de risques inondations.

3.5 Contexte hydrogéologique

Deux nappes sont rencontrées dans le secteur. Elles sont décrites ci-dessous de la plus superficielle à la plus profonde :

- **Alluvions fluvioglaciales de l'Est Lyonnais :**

La nappe, en relation hydraulique avec les alluvions du Rhône qui sont drainées par le Rhône, s'écoule globalement du nord-est vers le sud-ouest. A la limite de Villeurbanne et de Lyon 3^{ème}, au sud du site, l'écoulement se fait globalement de l'est vers l'ouest.

A Villeurbanne, elle se rencontre généralement vers 5 à 6 m de profondeur. Cependant, en raison de la localisation particulière du site au droit du promontoire de Cusset, la nappe doit être présente à plus de 6 m profondeur. En effet, d'après :

- le sondage de sols référencé à la BSS sous le n°06987X0022/S réalisé au droit de la formation Fx_{5v} à environ 75 m au nord-ouest du site (Cours Emile Zola à Villeurbanne – Cf. **Figure 9**), la nappe se rencontre à environ 12,4 m de profondeur en janvier 1964.
- le sondage de forage référencé à la BSS sous le n°0698700052/F1 réalisé au droit de la formation Fx_{5v} à environ 225 m à l'est du site (10 rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne – Cf. **Figure 9**), la nappe se rencontre à environ 14,3 m de profondeur en novembre 1996.

Ainsi, au droit du site, la nappe doit se rencontrer à plus de 10 m de profondeur.

En l'absence de protection efficace de surface, la nappe des alluvions est considérée comme vulnérable-sensible à une contamination provenant de la surface.

- **Aquifère de la molasse miocène :**

Cette formation atteindrait 300 m d'épaisseur et présente une alternance de nappes superposées. Elle s'écoule en direction du Rhône (vers l'ouest).

Il n'y a pas de discontinuité évidente entre la nappe superficielle et la nappe de la molasse.

Au regard de sa profondeur, la nappe de la molasse est considérée comme peu vulnérable à une contamination provenant de la surface.

3.6 Modes de transfert des contaminants identifiés

En cas de contamination des sols au droit du site, les voies de transfert des contaminants à retenir sont :

- Les sols ;
- Les gaz du sol ;
- Les eaux souterraines.

3.7 Identification des enjeux environnementaux

3.7.1 Eaux souterraines

Usages AEP

Il n'existe aucun captage en eau potable en aval hydraulique du site. Les captages d'eau potable les plus proches du site sont situés à plus de 2,8 km au nord et nord-ouest du site, soit en amont hydraulique du site (**cf. Figure 10**). Il s'agit des captages de Crépieux (alimentation en eau potable de la ville de Lyon). Ils captent la nappe alluviale du Rhône.

Usages non AEP

D'après les données de l'agence de l'eau, il existe plusieurs captages d'eau industrielle et/ou agricole aux alentours du site (**cf. Figure 10**).

Concernant les captages agricoles, il n'en existe pas en aval hydraulique du site.

Concernant les captages industriels, il n'en existe pas en aval hydraulique direct du site. Ces captages, au regard de leur usage et de leur positionnement ne sont pas vulnérables à une éventuelle contamination pouvant provenir du site étudié.

3.7.2 Eaux superficielles

Le site est localisé à environ 4,5 km en amont hydraulique du Rhône. Ce dernier présente des usages sensibles (pêche, baignade, activités nautiques) mais sa distance par rapport au site réduit les risques de contamination.

Le canal de Jonage, qui présente également des usages sensibles (pêche, baignade, activités nautiques) est quant à lui situé en amont hydraulique du site. Sa localisation amont et la position du site au droit du promontoire de Cusset annule ainsi les risques de contamination.

3.7.3 Espaces naturels et protégés

D'après les informations issues de la DREAL, le site ne se trouve pas dans le périmètre d'un espace naturel et protégé (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000,...) (Cf. **Figure 11**).

3.7.4 Usagers

NEXITY projette la réalisation d'un complexe immobilier : logements, voiries, parkings et espaces verts. **Les cibles potentielles retenues sont donc les enfants et les adultes occupant ces logements, voiries, parkings et espaces verts.** Les cibles seraient potentiellement soumises à des risques sanitaires en cas de contamination des milieux via :

- les sols par contact direct ou envol de poussières au droit des zones exemptes de recouvrement de type béton, bitume, apport de remblais sains ou de terre végétale saine ;
- les gaz du sol par inhalation de vapeurs ;
- les eaux souterraines par inhalation de vapeurs, contact direct, ingestion directe ou indirecte (consommation de végétaux autoproduits arrosés via l'eau de nappe ou l'eau du ruisseau).

3.8 Schéma conceptuel

Un schéma conceptuel doit faire apparaître le lien entre les sources potentielles de contamination, les modes de transfert des contaminants dans les milieux et les cibles (actuelles et/ou futures), c'est-à-dire schématiser les risques potentiels encourus par les cibles.

Le projet prévoit, dans le cadre des travaux, le retrait d'installations de type cuves et canalisations associées. Les sources potentielles de contamination restantes sont de type secondaire : sols entourant les installations considérées comme contaminantes, remblais.

Le projet prévoit le recouvrement des sols laissés en place par du béton, bitume, terre végétale. Ainsi, le mode de transfert des contaminants vers les cibles sont les gaz des sols.

Les cibles sont les futurs usagers des logements, voiries, parkings et espaces verts soumis au risque d'inhalation de vapeurs provenant des sols.

Les enjeux à protéger sont donc les futurs usagers du site pour certains modes d'exposition (Cf. **Tableau 5**).

Le schéma conceptuel préalable est présenté en **figure 12**.

Mode d'exposition	Retenu	Constat / Justification	Population cible	
			Adulte	Enfant
Ingestion d'eau de nappe	NON	Le projet ne prévoit pas l'exploitation des eaux souterraines pour un usage d'alimentation en eau potable ou d'irrigation		
Ingestion de légumes autoproduits	NON	Le projet ne prévoit pas la création de potagers		
Ingestion de terre	Non	Le projet prévoit le recouvrement total du site		
Inhalation de poussières	Non	Le projet prévoit le recouvrement total du site		
Inhalation de vapeurs	Oui	Les substances associées aux sources potentielles de contamination sont volatiles (hydrocarbures en C5-C16, naphthalène, CAV, COHV, mercure ...)	X	X
Contact direct	NON	Absence de valeurs toxicologiques de référence pour ce mode d'exposition (application de la circulaire N°DGS/SD7B/2006/234 du 30 mai 2006)		

Tableau 5 : Modes d'exposition potentiels associés aux sources potentielles de contamination du site et du projet d'aménagement

4 Conclusion

NEXITY envisage l'acquisition n°13, 32, 33 et 34 section BV de la commune de Villeurbanne (69) (superficie d'environ 2571 m²) pour la mise en œuvre d'un programme immobilier.

L'étude historique du site a montré les points suivants :

- La parcelle n°13 a fait l'objet d'un remblaiement et d'une exploitation de type artisanale et/ou industrielle ;
- La parcelle n°32 a fait l'objet d'une exploitation de type artisanale et/ou industrielle avec notamment la présence d'un ancien atelier de mécanique générale avec fosse. La parcelle possède une cuve enterrée de fuel ;
- La parcelle n°33 a apparemment toujours accueilli des usages de type habitat ;
- La parcelle n°34 a fait l'objet d'une exploitation de type artisanale et/ou industrielle ;
- Le site n'est pas répertorié dans les bases de données BASIAS et BASOL ;
- Les sites BASIAS et BASOL référencés dans le secteur ne sont pas considérés au regard de leur localisation et/ou de leur distance et/ou des activités historiques comme pouvant influencer la qualité des milieux au droit du site étudié.

Ainsi, des sources potentielles de contamination ont été identifiées au droit de l'ensemble des parcelles. Antea France propose pas de réaliser, d'un point de vue environnemental, une campagne de reconnaissances et d'analyses préalable des sols dont le programme est détaillé dans le **tableau 6** et la localisation des points de sondages en **figure 13**.

L'étude réalisée ne traite pas des aspects de contraintes géotechniques. Ces aspects doivent être pris en compte conformément aux règlements et aux normes applicables aux domaines du bâtiment et des travaux publics.

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

Source potentielle de contamination	Investigations				Analyses							
	Sondage	Localisation	Profondeur (m)	Nombre d'échantillons prélevés	HCT C5-C10	HCT C10-C40	HAP	CAV	COHV	Métaux	PCB	Pack ISDI
Parcelle n°13 - 2 rue Frédéric Faÿs												
Atelier	1	Patio	2	2		1	1	1	1	1		
Remblais	1	Cour surélevée	2	2								1
Remblais éventuels	1	Aire de stationnement	2	2								1
Parcelle n°32 - 12 rue de la Liberté												
Hangar associé à l'habitation	1	Hangar	2	2		1		1	1	1		
Atelier ouest	1	Hangar	2	2		1		1	1	1		
Fosse mécanique	1	Au droit ou à proximité immédiate de la fosse	3	3	1	1	1	1	1	1		
Atelier sud	1	Partie ouest	2	2		1		1	1	1		
Atelier sud	1	Partie est carrelée	2	2		1		1	1	1		
Atelier sud	1	Partie non carrelée	2	2		1		1	1	1		
Cuve enterrée de fuel	1	Proximité immédiate de la cuve	4	4		2	2	2				
Remblais éventuels	1	Voie d'accès entre l'habitation et l'atelier ouest	2	2								1
Parcelle n°33 - 18 impasse Bourchanin												
Remblais éventuels	1	Au droit ou à proximité immédiate du local en limite sud-ouest	2	2								1
Remblais éventuels	1	Espace verts	2	2								1
Cuve éventuelle de fuel	1	?	4	4		2	2	2				
Parcelle n°34 - 12 impasse Bourchanin												
Atelier ouest	1	Atelier	2	2	1	1	1	1	1	1		
Atelier sud	1	Atelier	2	2	1	1	1	1	1	1		
Remblais éventuels	1	Voie d'accès	2	2								1
Cuve éventuelle de fuel	1	?	4	4		2	2	2				
TOTAL	18	/	43	43	3	15	10	15	9	9	0	6

Hydrocarbures totaux (HCT) – Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) – Composés Aromatiques Volatils (CAV) – Composés Organo-Halogénés Volatils (COHV)
– Polychlorobiphényles (PCB) - Analyses multicritères pour acceptabilité en installations de stockage de déchets inertes selon l'arrêté du 28/10/2010 (Pack ISDI)

Tableau 6 : Programme d'investigations et d'analyses

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations d'Antea France ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non-garanties par Antea France ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea France réalise ses prestations dans le respect de la norme AFNOR 31-620.

FIGURES

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

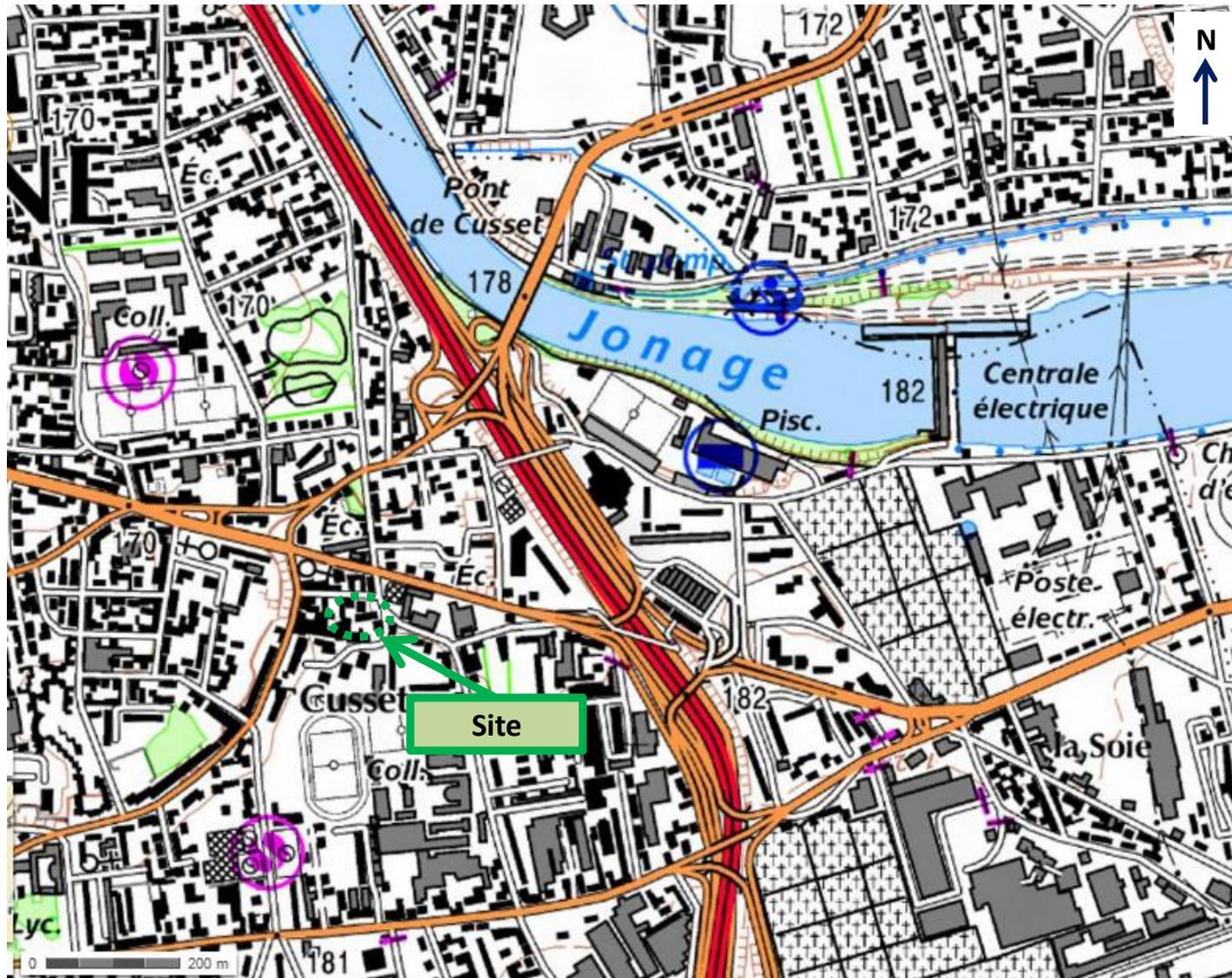


Figure 1 : Localisation géographique du site

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A



Figure 2 : Extrait du plan cadastral

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A



Figure 3 : Photographie aérienne du site et ses environs – Année 2011

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
 Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

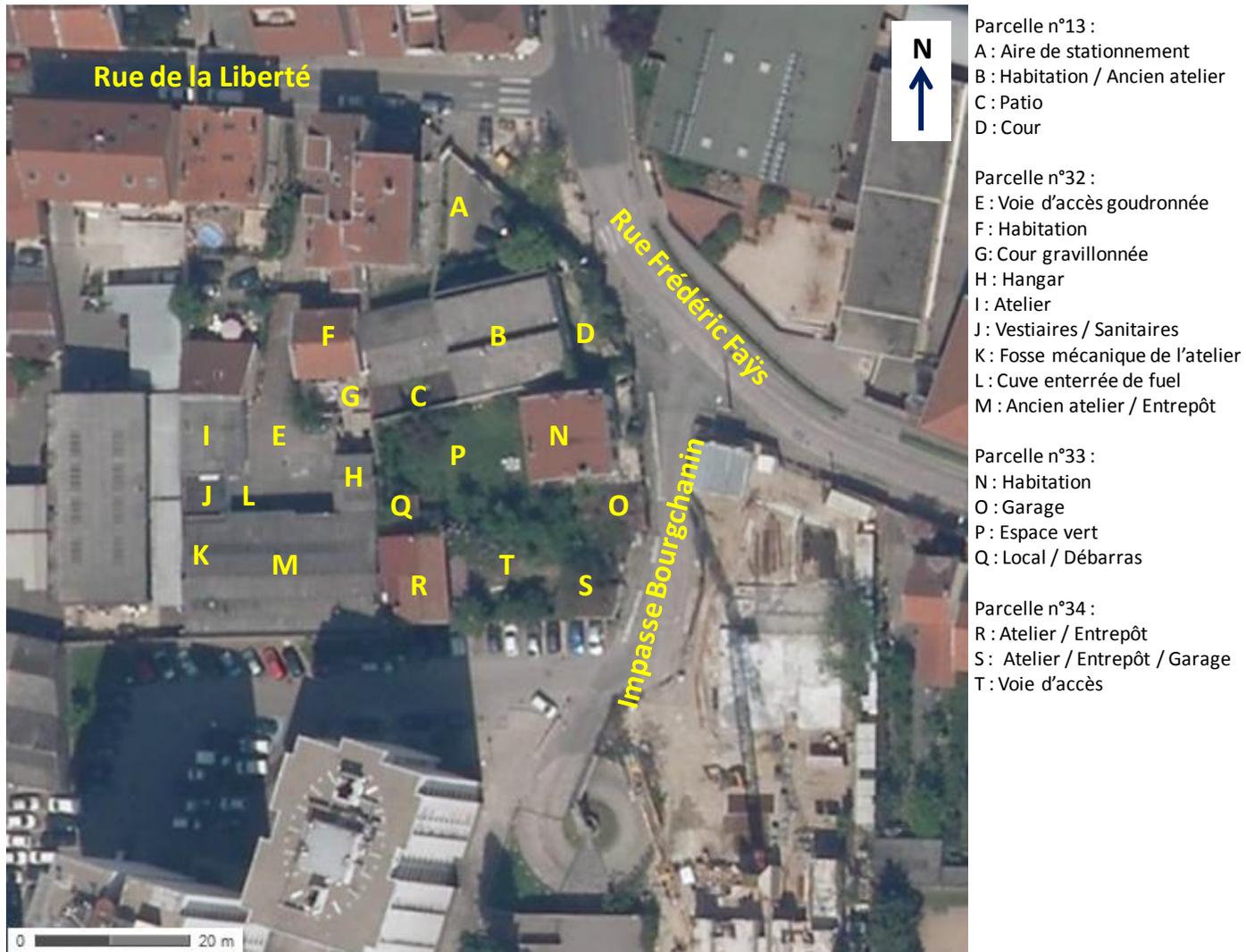


Figure 4 : Localisation des bâtiments et des installations – Novembre 2013

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

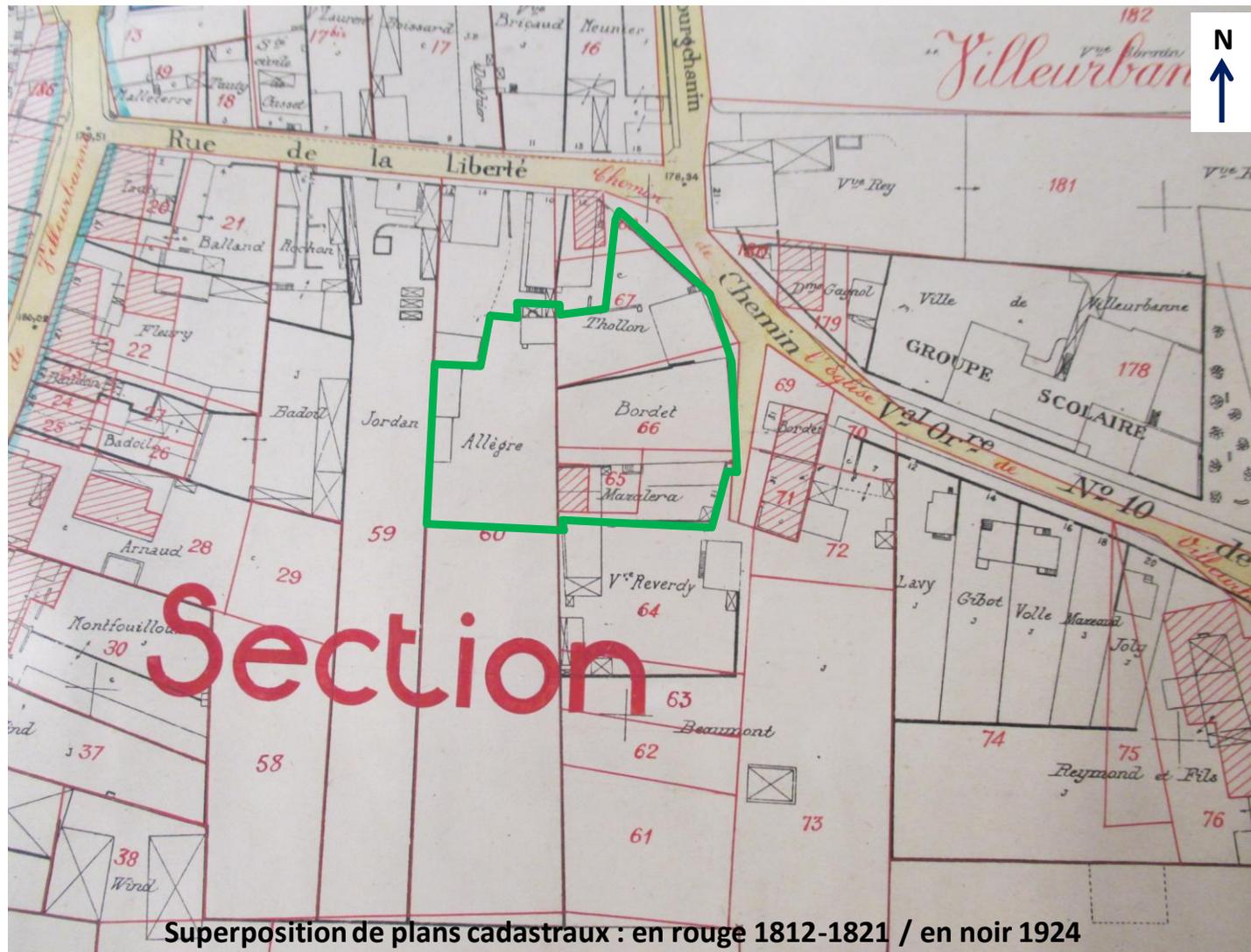


Figure 5 : Plans cadastraux de 1812-1821 et 1924

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

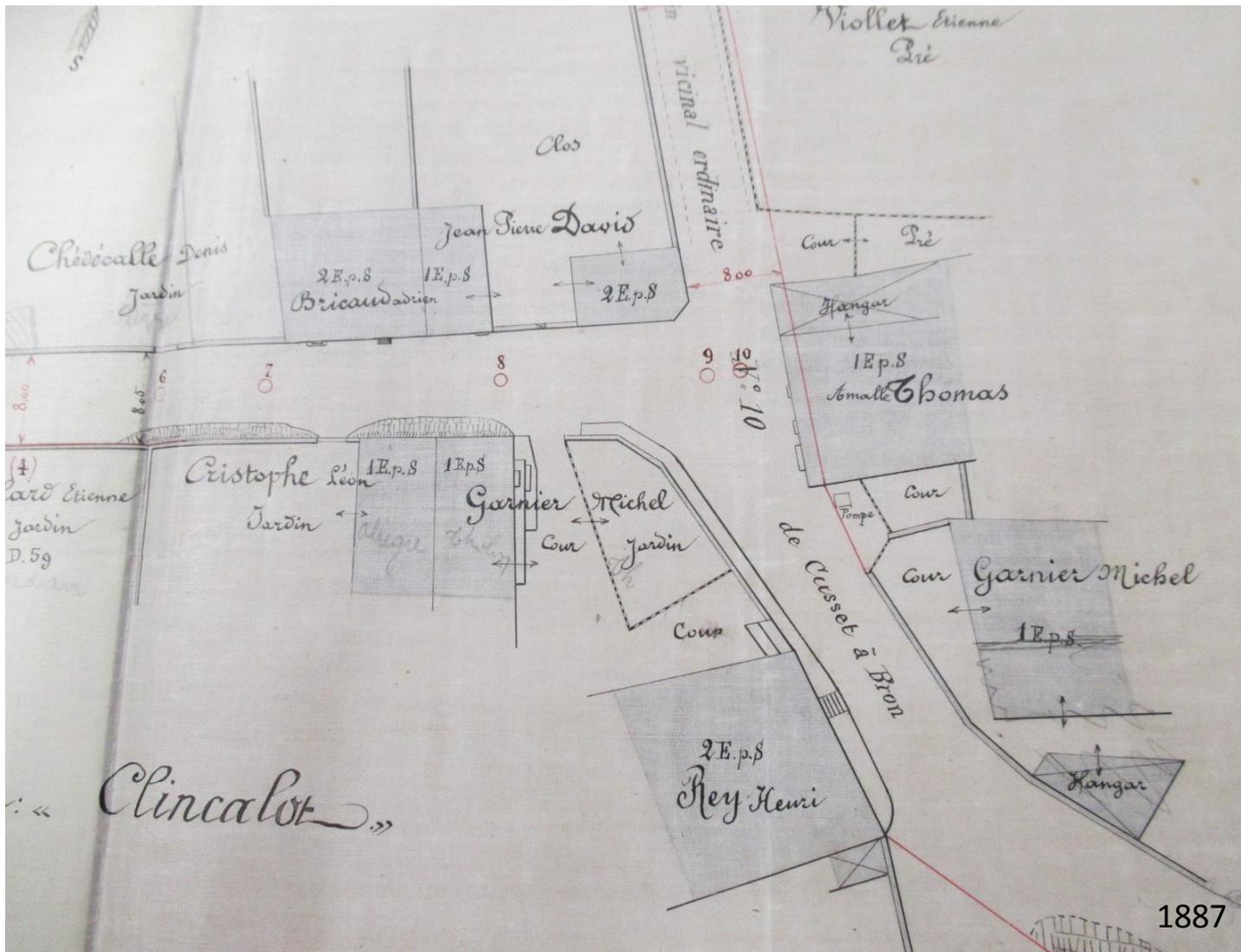


Figure 6 : Plan d'alignement de 1887

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

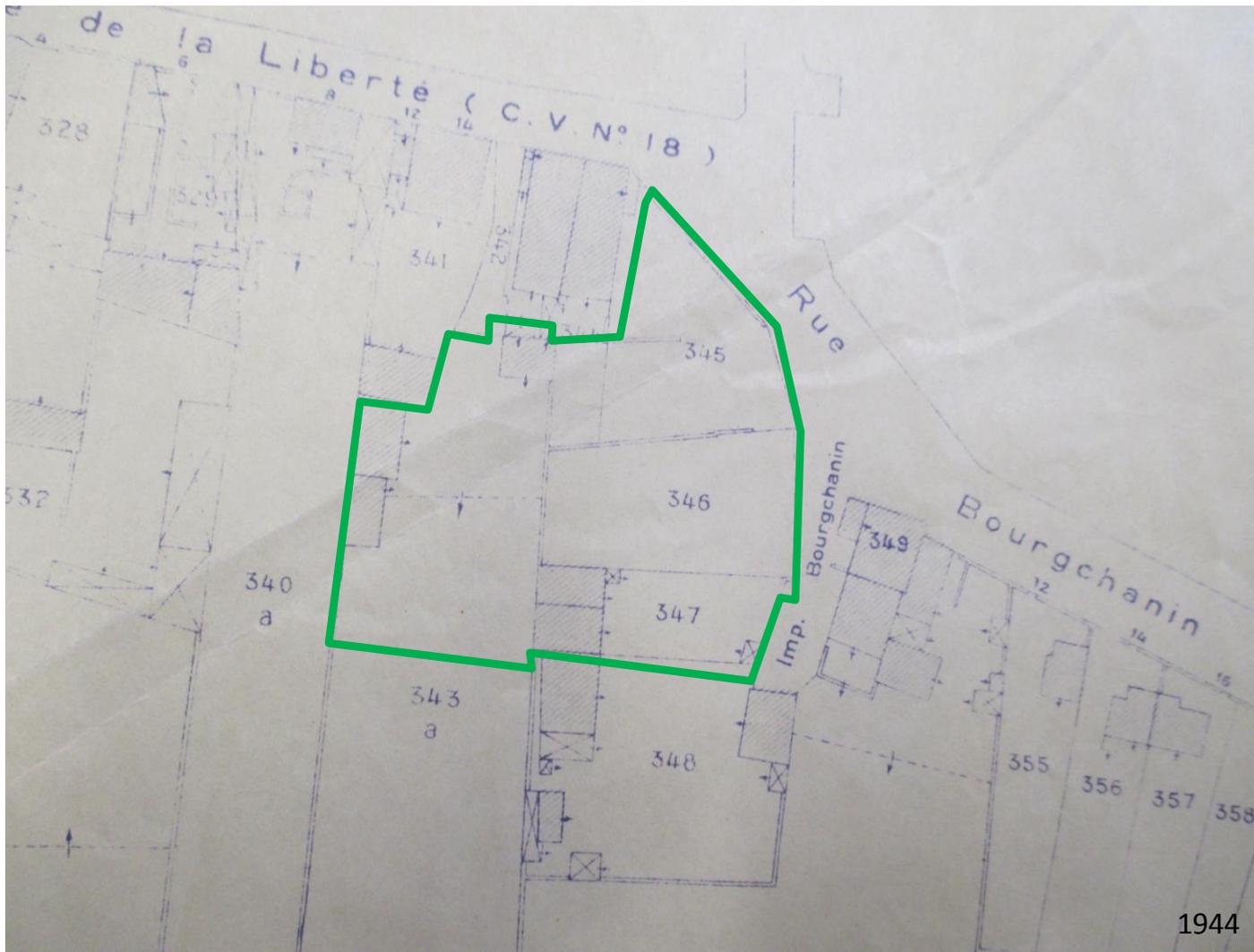


Figure 7 : Plan cadastral de 1944

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

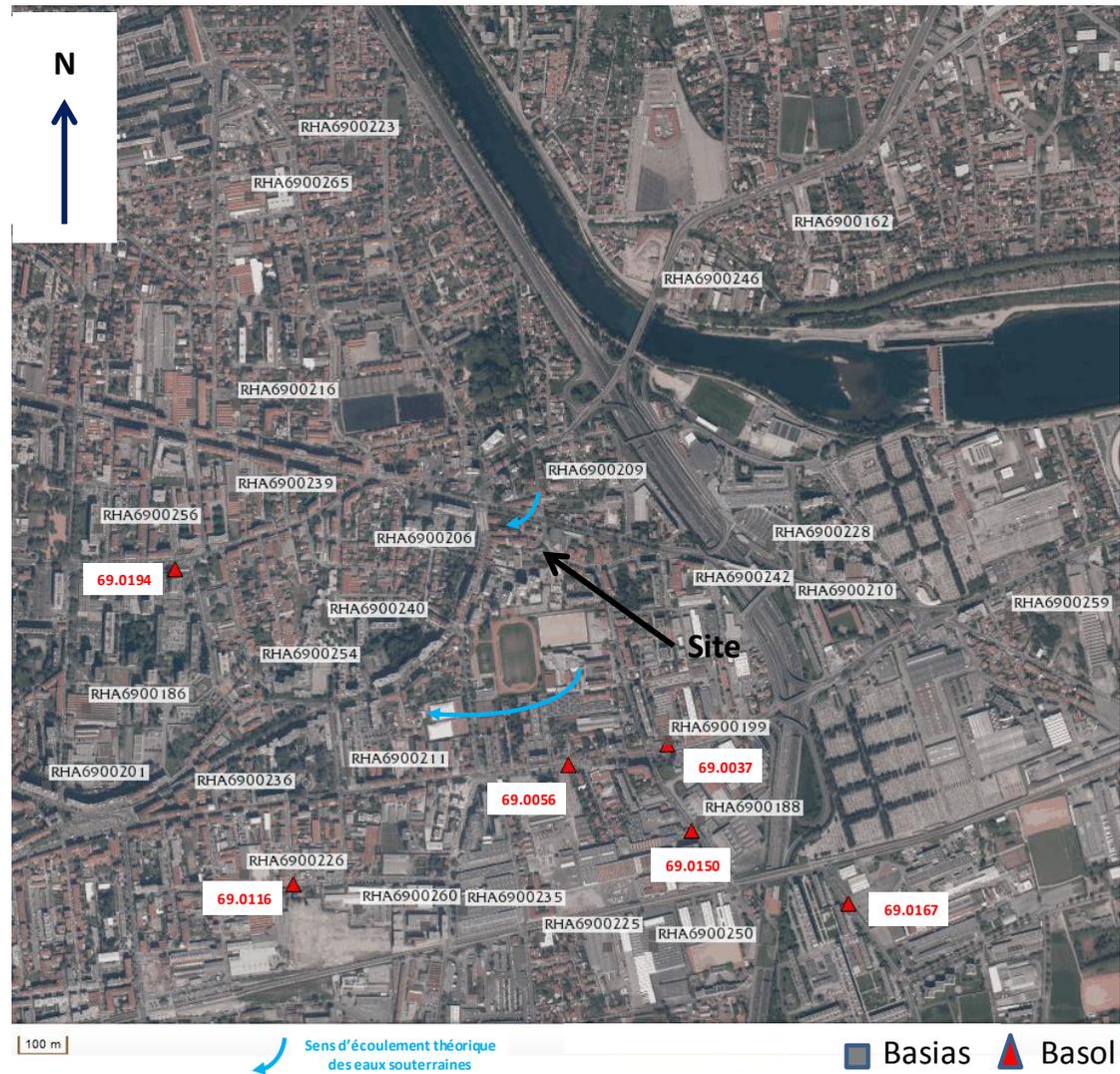


Figure 8 : Localisation des sites BASIAS et BASOL

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

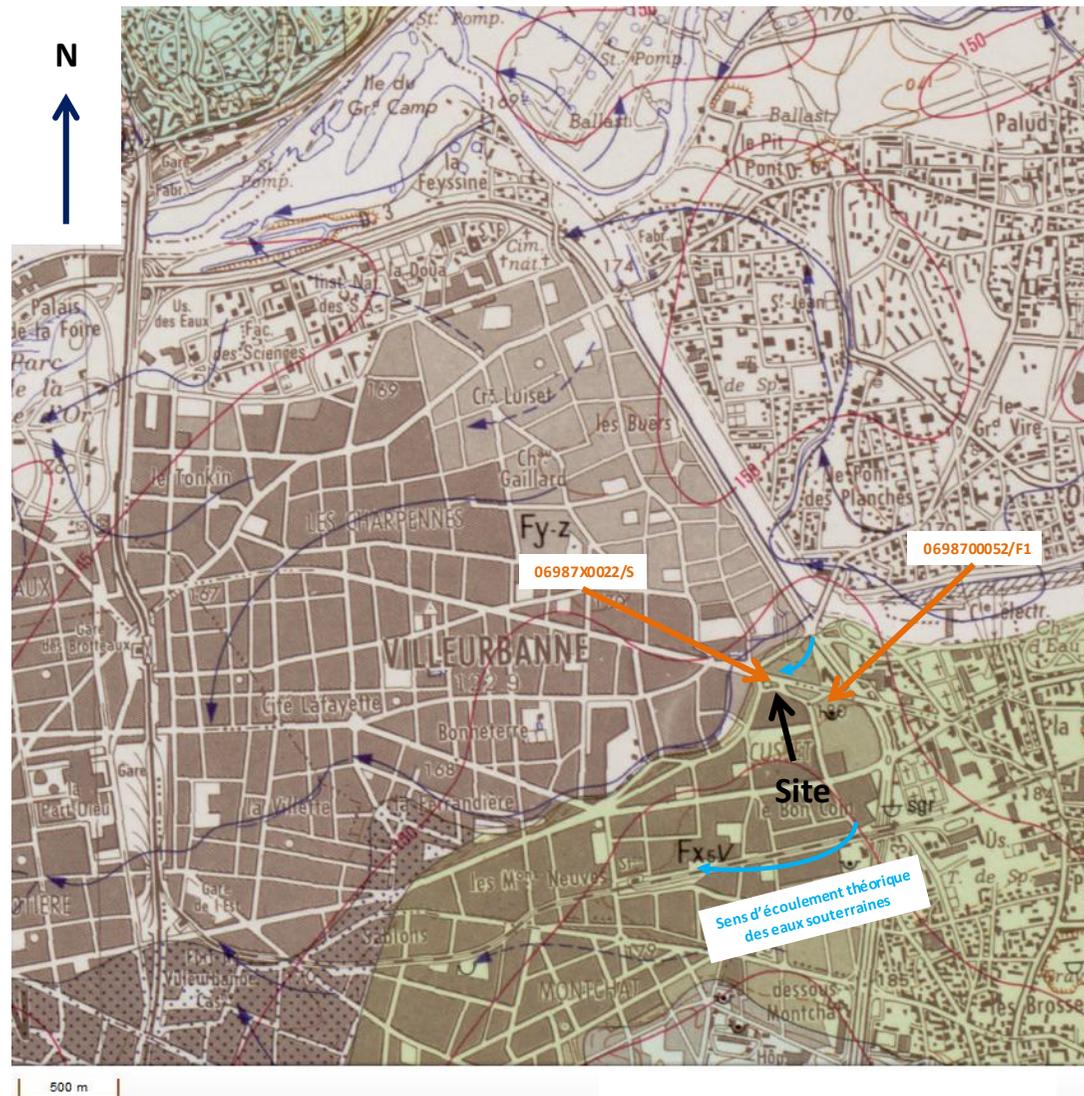


Figure 9 : Contexte géologique

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
 Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

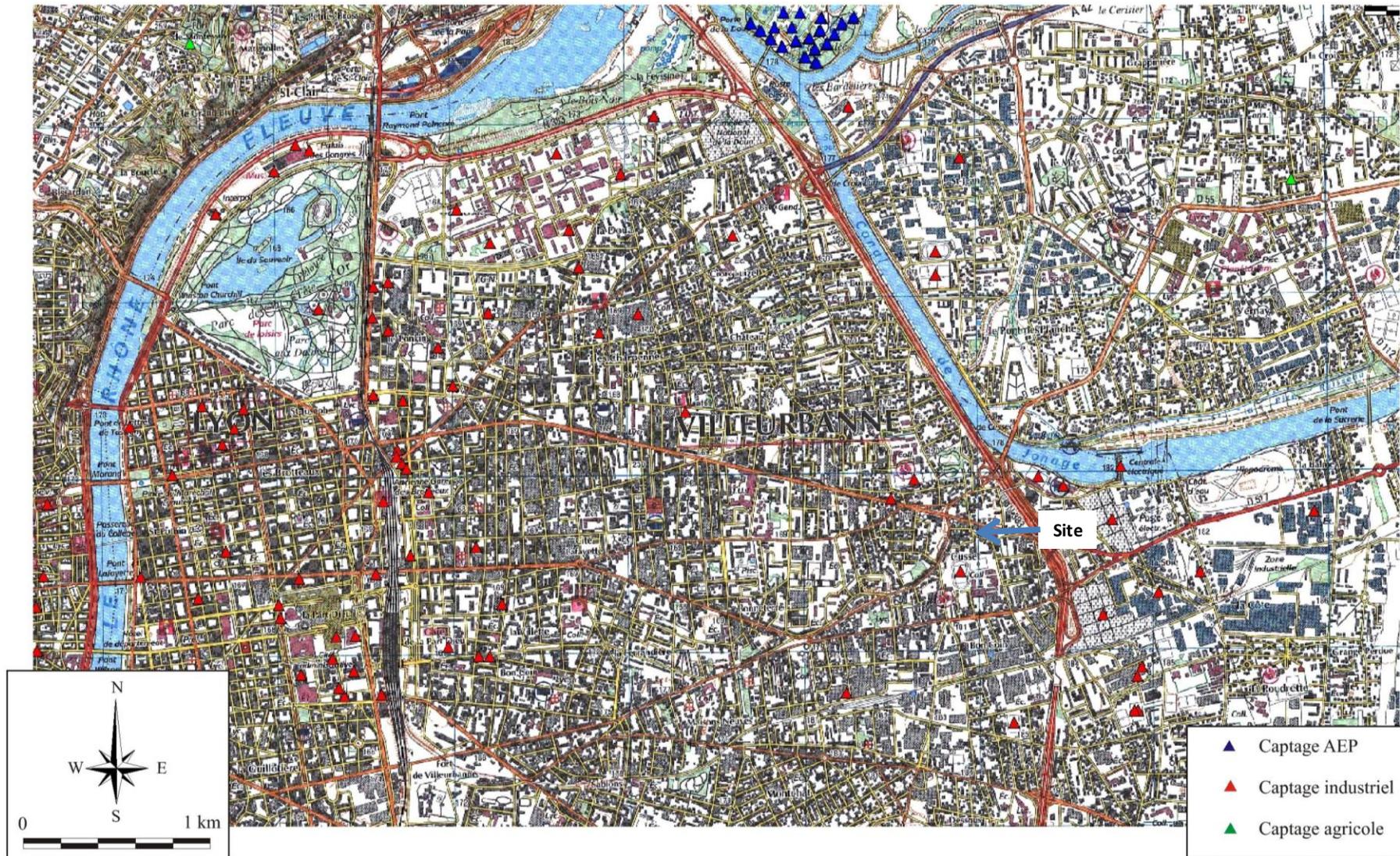


Figure 10 : Localisation des captages à proximité du site

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

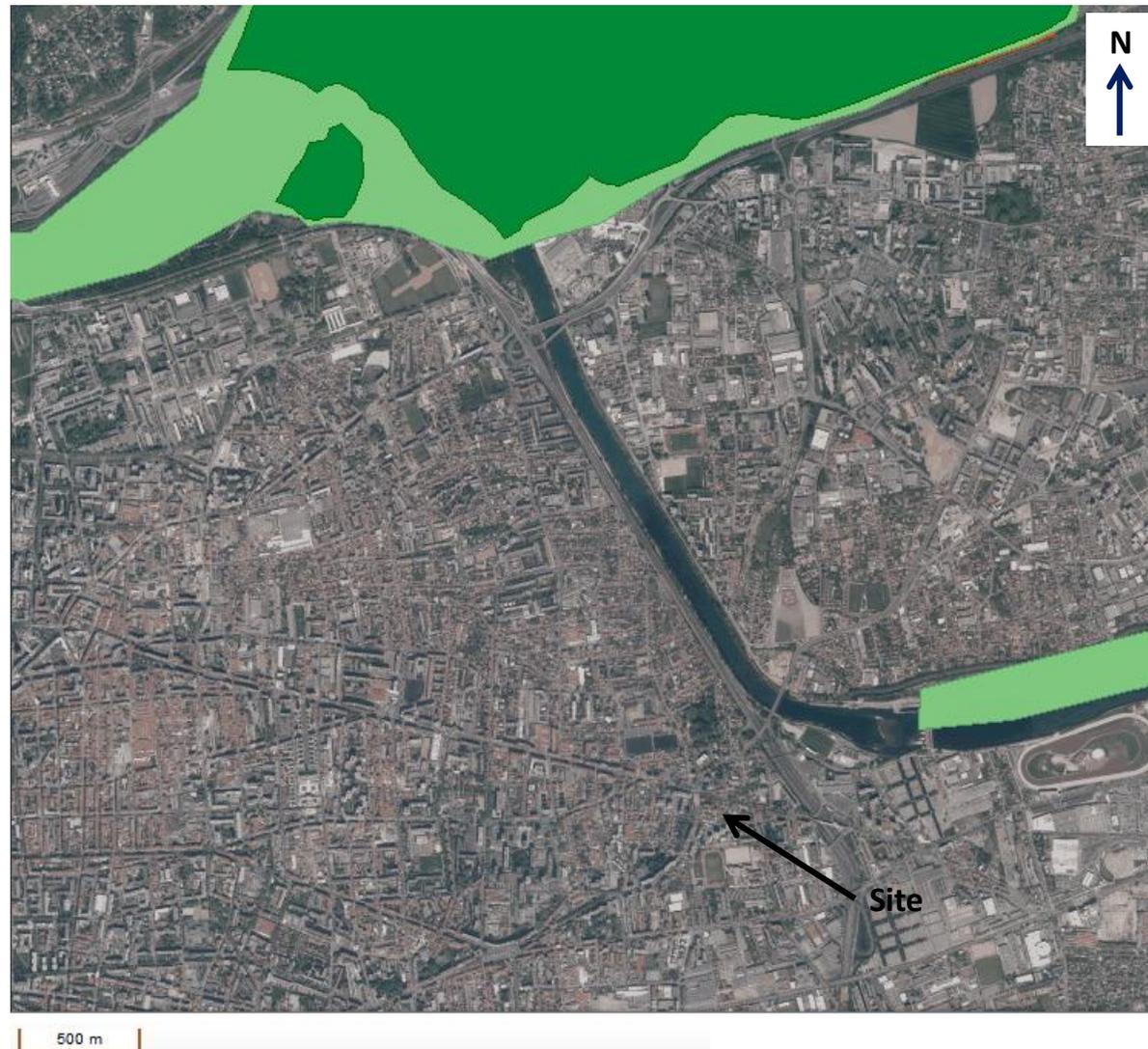


Figure 11 : Localisation des espaces naturels et protégés

Inhalation de vapeurs en intérieur et extérieur
Transfert de substances volatiles à travers le
recouvrement de sols

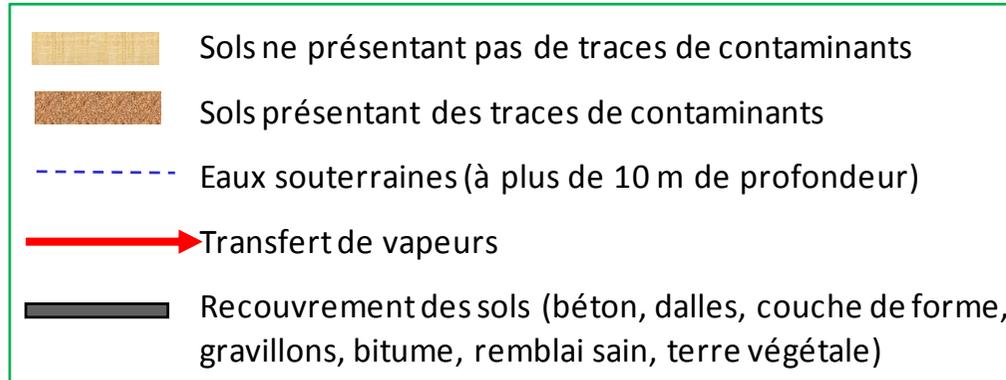
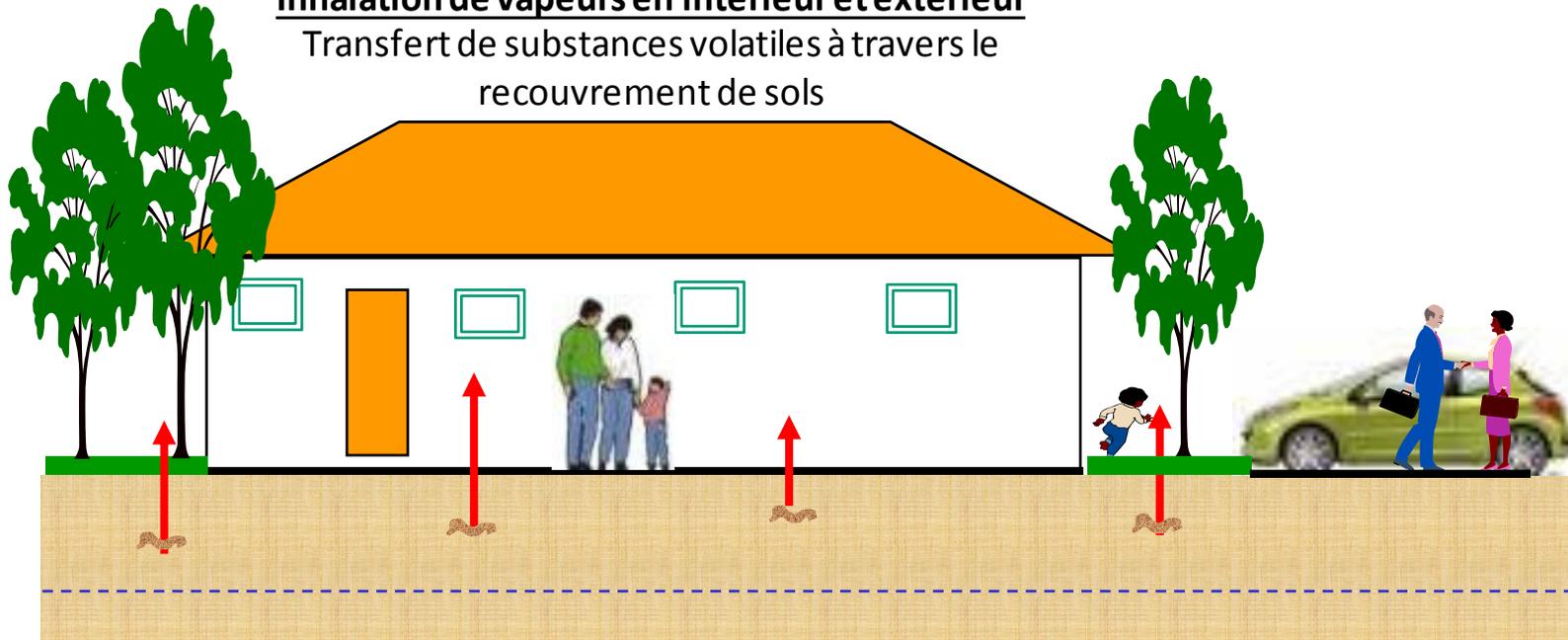


Figure 12 : Schéma conceptuel préalable

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A

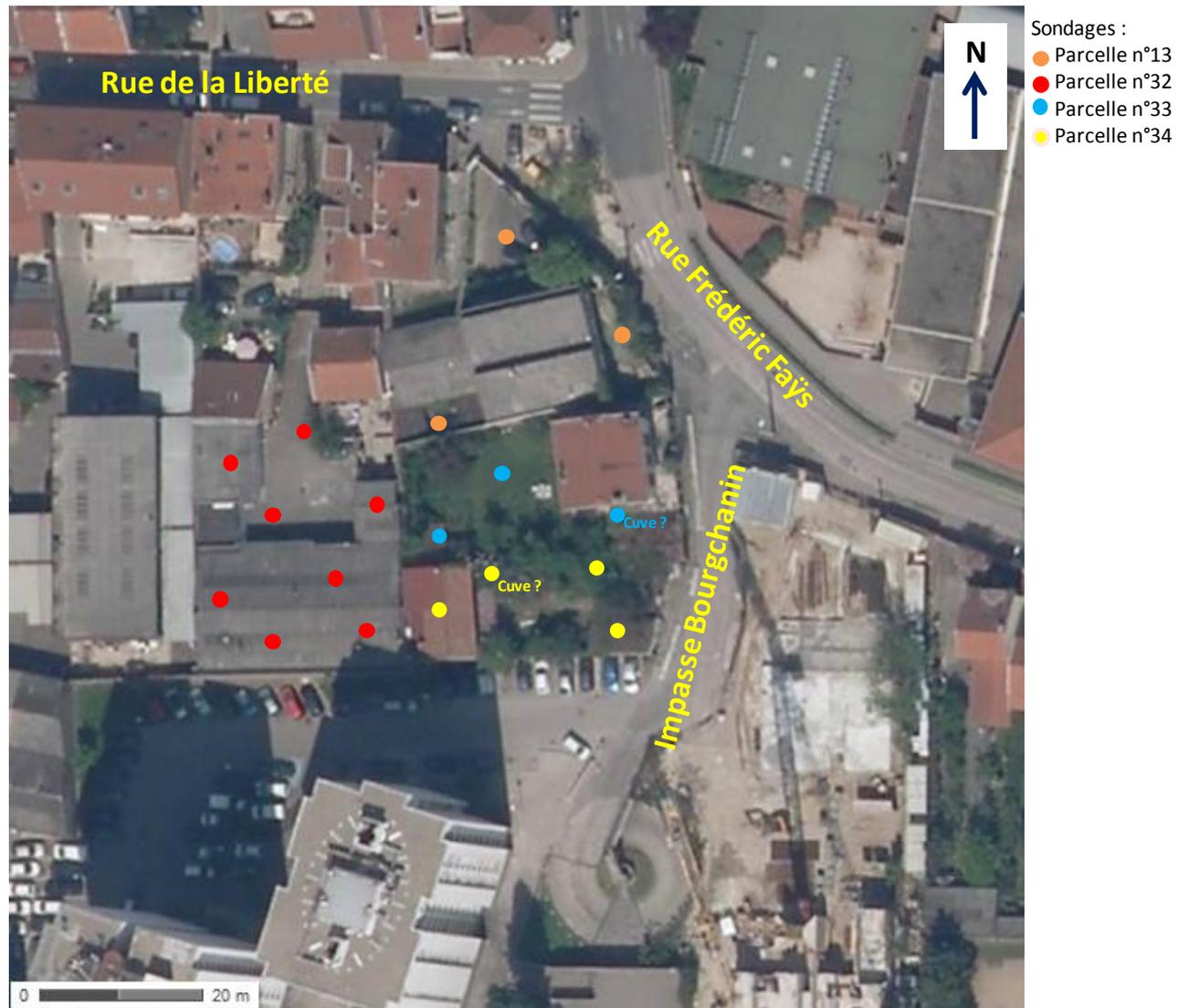


Figure 13 : Plan prévisionnel d’implantation des sondages de sols

ANNEXES

Annexe A

Reportage photographique – Prises de vue du 7 et 8 novembre 2013

(3 pages)

Parcelle n°13 – 2 rue Frédéric Faÿs



Ancien atelier transformé en loft



Surélévation de l'habitation par rapport au niveau de l'aire de stationnement



Cour surélevée



Patio



Surélévation par rapport au niveau de la rue

Parcelle n°32 – 12 rue de la liberté



Habitation



Ancien garage au rez-de-chaussée de l'habitation



Cour gravillonnée de l'habitation



Hangar associé à l'habitation



Atelier ouest



Atelier sud – Fosse mécanique



Atelier sud – Partie est



Localisation de la cuve enterrée de fuel

Parcelle n°33 – 18 impasse Bourgchanin



Garage et habitation



Maison avec sous-sol – Présence d'un soupirail

Parcelle n°34 – 12 impasse Bourgchanin



Atelier sud et atelier ouest en fond de parcelle

Annexe B

Photographies aériennes de l'IGN – Prises de vue anciennes

(16 pages)

*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



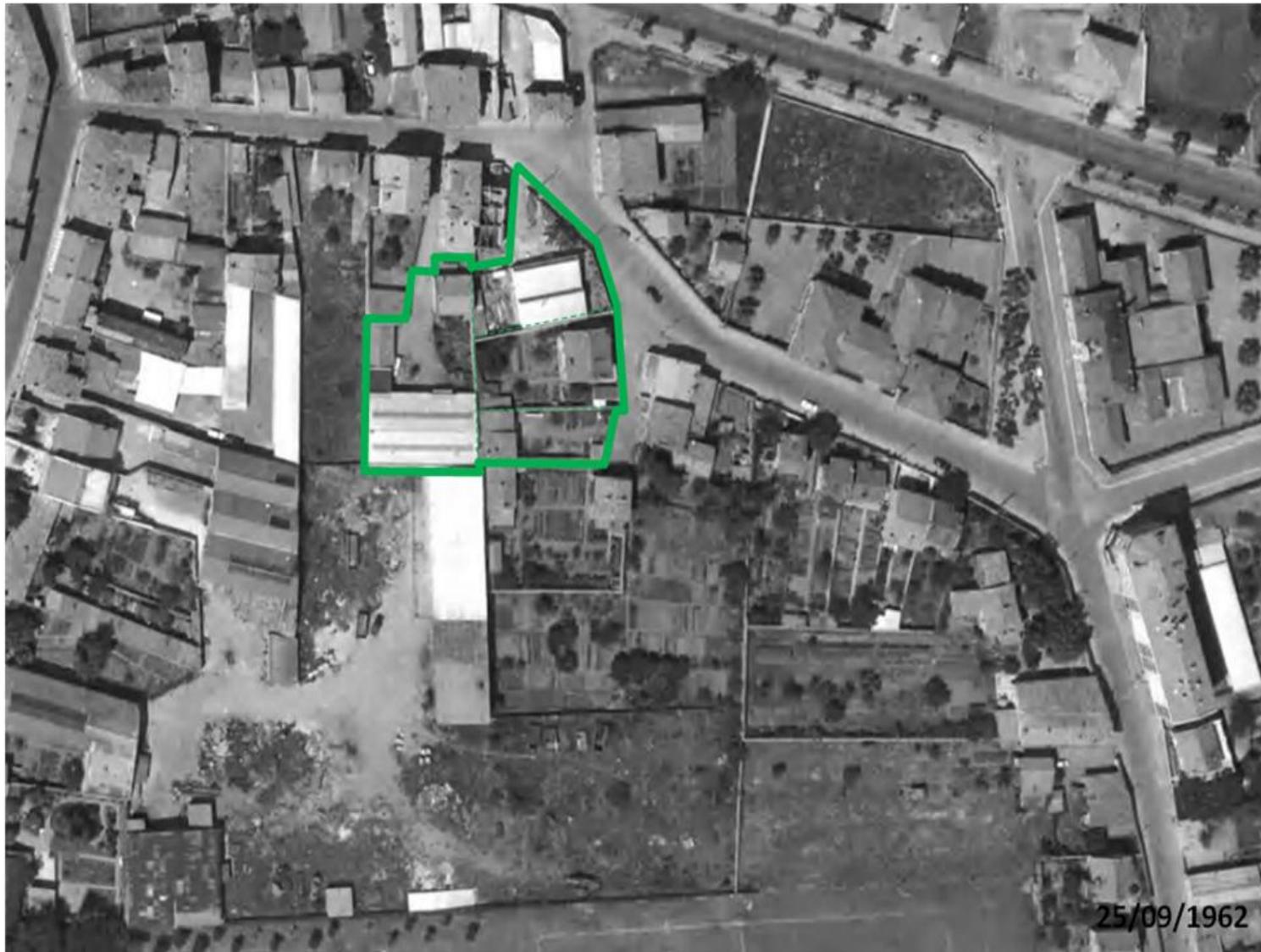
*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



*NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A*



Annexe C

Document d'archives relatives à la parcelle n°32

(12 pages)

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) - Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire - Rapport n°73324/A

550-57

DEPARTEMENT
Rhône

COMMUNE
Villeurbanne

Demande de Permis de construire

le, soussigné, **GIRIER Louis**
(Noms et terres en lettres et prénoms écrits)

demeurant **55 Avenue Général Leclerc à VILLEURBANNE (Rhône)**
(Noms, rue, localité, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS DE CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain
n° **12 Rue de la Liberté à VILLEURBANNE**
(Noms, rue, localité, commune, département)

dont je suis **Propriétaire**
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° **343** de la section **G**

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes :

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en :

(Relier par une croix au
le cadre qui convient)

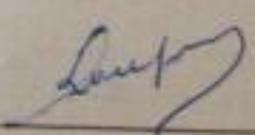
Construction destinée à l'habitation ou à ses annexes (y compris
les clôtures et les garages annexes à l'habitation) :

a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole
(Relier par une croix à l'article 4 ci-dessus)

b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole
(Relier par une croix à l'article 4 et à l'article 5 ci-dessus)

Construction non destinée, même partiellement, à l'habitation ou
à ses annexes
(Relier par une croix à l'article 5 ou 6 ci-dessus)

Leur montant est estimé à fr. : **10.000.000** de francs environ
(Non coté)achat de terrain, versement honoraires et honoraires d'architecte

<small>NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux</small>	<small>NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux</small> Camille BIDOT ARCHITECTE 155 Avenue Félix Faure LYON TÉL. 4 62-81	<small>Signature du demandeur</small> Lyons le 29/5/57 
---	---	--

(Cadre à remplir par la Mairie)

Dépôt le _____ Avis favorable / défavorable donné le _____

PC-152 - J 604873, [15784] □

PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR		Ne rien inscrire sur cette colonne
Ne remplir suivant la nature des constructions que les parties A, B ou C		
<small>(Après les travaux, veillez à coller les documents qui concernent)</small>		
A - Habitation de bon confort (y compris débris) voir schéma ci-joint	1 Les travaux proposés consistent-ils en la création de logement(s) ? oui - non Si oui, répondre aux questions 2 à 5 Si non, répondre à la question 9	<input checked="" type="checkbox"/>
	2 La construction est destinée à : Résidence principale - Résidence secondaire - Vente - Location vide - Location meublée	<input type="checkbox"/>
	3 Avez-vous eu recours à un architecte ? oui - non	<input type="checkbox"/>
	4 Demandez-vous la prime à la construction ? oui - non Si oui, s'agit-il de logement économique (prime à 1.000 fr.) ? oui - non	<input type="checkbox"/>
	5 Les dépenses afférentes à la construction projetée seront, en majeure partie, couvertes par : - Dommages de guerre - Prêt à taux réduit de la Caisse des Dépôts (Offices et Sociétés d'H. L. M. seulement) - Emprunt bonifié par l'État (H. L. M. seulement) - Prêt hypothécaire par une Société de Crédit Immobilier - Prêt spécial du Crédit Foncier (ou du Sous-comptoir des Entrepreneurs) - Prêt du Crédit Agricole - Prêt à taux normal de la Caisse des Dépôts - Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/>
	Le ou les logements auront-ils ?	<input checked="" type="checkbox"/>
	6 Eau courante : Sans - Sur l'évier - Sur la toilette - Salle d'eau ou salle de bain	<input type="checkbox"/>
	7 Gaz de ville, Électricité : Ni l'un ni l'autre - Électricité sans gaz - Gaz et Électricité	<input type="checkbox"/>
	8 W. C. : Sans ou extérieur au logement - Intérieur au logement	<input type="checkbox"/>
	9 S'il n'y a pas de création de logement, préciser la nature des travaux projetés (addition de pièces d'habitation, création d'un garage, murs de clôture, etc.)	<input type="checkbox"/>
B - Construction à usage agricole (y compris débris) ou partiellement à usage d'habitation, remplir également la partie A	10 Les travaux projetés consistent-ils, au moins partiellement, en une construction à usage agricole ? oui - non. Si oui, préciser la nature des travaux projetés (étables, écuries, garages, etc.) :	
C - Construction à usage industriel, commercial, administratif ou social (y compris débris) ou partiellement à usage d'habitation, remplir également la partie A	11 Les travaux projetés consistent-ils, au moins partiellement, en une construction à usage industriel, commercial, administratif ou social ? oui - non. Si oui, répondre aux questions 12 à 17.	
	12 Les travaux portent sur : Ateliers - XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX transfert imposé par l'inspection du travail	
	13 Activité principale envisagée : Mécanique générale 3 ^e catégorie	
	14 Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre ? oui - non.	
	15 Augmentation de la surface bâtie au sol. 375 m ² .	
	16 Augmentation de la surface totale de plancher. 375 m ² .	
	17 Personnel total avant travaux : 6 , après : 10	

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) - Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire - Rapport n°73324/A

PROJET D'ATELIER

pour

Monsieur GIRIER Louis

12, rue de la Liberté

VILLEURBANNE

- Monsieur GIRIER est obligé par l'Inspection du TRAVAIL, de transférer son ATELIER de Mécanique Générale, actuellement 55, Avenue Leclerc à VILLEURBANNE, devenu trop exigü.

- Il envisage la Construction de cet Atelier, classé 3ème catégorie, pour y faire travailler une dizaine d'ouvriers environ, dans le fond de la Cour de la propriété qu'il a achetée 12, rue de la Liberté.

- Murs de 0,40 à 0,30 d'épaisseur. Enduits ciment.
- Couverture fibre-ciment sur charpente métallique.
- Chassis métalliques avec ouvrants.
- Installation électrique réglementaire.
- Douches, W.C. et lavabos.
- Vestiaires.
- Dallage ciment.

L'ensemble représente une dépense de 10.000.000 de francs environ.

LYON, le 29 MAI 1957

Cécile BIDOT
ARCHITECTE
108 Avenue Félix Faure
LYON
TEL. 71 52 04

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE
LA SÉCURITÉ SOCIALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LYON, le 1er octobre 1957

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE
LYON

2. SECTION

W. BERRY, Inspecteur du Travail

Monsieur le DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
du Travail et de la Main-d'Œuvre.

OBJET : Demande en permis de construire -
M. GIRIER Louis à VILLEURBANNE.

Référ. : Votre transmission D 3048 du 27-9-1957 -
F. J. : 1 dossier en retour.

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint
le dossier communiqué par lequel M. GIRIER Louis nous informe
de son intention d'installer 12, rue de la Liberté à VILLEUR-
BANNE, un atelier de mécanique générale.

Il résulte des renseignements fournis lors
de l'enquête que les activités que se propose d'exercer
M. GIRIER Louis ne motivent pas assujettissement à la loi de
1917 sur les établissements dangereux, insalubres ou incom-
modes.

En matière d'hygiène et de sécurité du tra-
vail, il conviendra de satisfaire à l'ensemble des prescrip-
tions légales et réglementaires en vigueur, notamment :

- un vestiaire équipé d'armoires métalliques individuelles
sera aménagé conformément aux prescriptions de l'art. 8 a du
décret du 10 juillet 1913 modifié ;
- l'installation électrique sera réalisée dans les règles de
l'art et conformément aux prescriptions du décret du 4-8-35
en particulier, toutes machines comporteront les mises à
la terre requises ;
- des extincteurs en nombre suffisant et de nature appropriée
seront mis en place.

Sous les réserves qui précèdent, j'estime
qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande présentée

L'Inspecteur du Travail,

23482

*Vo et Transmis à Mr. l'Inspecteur Départemental -
12/10/1957. Suite à son envoi du
12/10/1957. M. Girier Louis sous mêmes réserves.*

ARRÊTÉ DU MAIRE

Document inscrit au registre
 sous le n° **550-57**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DU RHONE
 VILLE DE VILLEURBANNE

NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE,

Vu la demande formée par **Monsieur GIRIER Louis, demeurant à Villeurbanne, 55 Avenue Leclerc**
 à l'effet d'être autorisé à **construire un atelier de mécanique générale**
 sur sa propriété sise à Villeurbanne **12, rue de la Liberté**

Vu les lois des 21 mai 1836 et 5 avril 1884 ;
 Vu l'ordonnance 45-2542 du 27 octobre 1945 ;
 Vu le décret et l'arrêté ministériel du 19 août 1946 ;
 Vu le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Villeurbanne, déclaré d'utilité publique par décret du 27 décembre 1934 ;
 Vu le règlement général de la Ville municipale annexé au plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension ;
 Vu l'arrêté spécial prescrivant les mesures nécessaires à l'application du projet d'aménagement ;
 Vu l'avis de M. le Directeur général des Services Techniques, celui de M. le Directeur des Services Départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. - Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande, aux conditions énoncées ci-après :

a) N'apporter aucune modification au projet présenté, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation.

(Voir au dos)

Il devra, en outre, se conformer exactement aux lois et règlements relatifs à la petite voirie et à toutes les indications qui lui seront données, soit par Nous, soit par l'Ingénieur-Directeur des Services Techniques, qui fera, sur les lieux, le tracé des alignements.

Art. 2. - Le permissionnaire ne devra commencer les travaux qu'après avoir retiré une expédition du présent arrêté qui sera délivré par Nous, et avoir acquitté les droits de Voirie.

Art. 3. - Cet arrêté sera soumis à l'approbation de l'Autorité Supérieure avant de recevoir son exécution.

Fait à Villeurbanne, le **23** Octobre 1957

Le Maire de Villeurbanne,
 Pour le Maire :
 L'Adjoint délégué,



VU :
 A Lyon, le **15 NOV 1957**
 Pour le Préfet de Rhone
 Pour le ~~Préfet~~ et par délégation
 l'Adjoint au Préfet, Chef de Bureau,

- En matière d'hygiène et de sécurité du travail, il conviendra de satisfaire à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, notamment :
- Un vestiaire équipé d'armoires métalliques individuelles sera aménagé conformément aux prescriptions de l'article 8 a du décret du 10 Juillet 1913 modifié.
- L'installation électrique sera réalisée dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions du décret du 4.8.35, en particulier, toutes machines comporteront les mises à la terre requises.
- Des extincteurs en nombre suffisant et de nature appropriée seront mis en place.

ET AU LOGEMENT

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Dossier N° _____

P. C. N° 550-57

Je soussigné, Camille BIDOT architecte
 demeurant à LYON, 198, Avenue Félix Faure

Inscrit à l'Ordre des Architectes sous le N° 289
 circonscription de LYON

agréé par le Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement
 sous le N° 1789 (1) atteste que

~~le bâtiment à usage de (3)~~ Atelier de Mécanique Gle
 situé à VILLEURBANNE

rue de la Liberté n° 12
 appartenant à Monsieur GIRIER Louis
 demeurant à 55, avenue Leclerc VILLEURBANNE

est ~~reconstruit~~ ^{construit} (2) en conformité avec le permis de construire
 délivré le 23/10/1957 sous le N° 550-57
 et des documents annexés.

En foi de quoi le certificat de conformité est demandé.

A LYON, le 11 Janvier 1960

Camille B (signature)

ARCHITECTE

198, Avenue Félix Faure

LYON

Tel. 40-52-61

- (1) S'il s'agit de reconstruction de bâtiments sinistrés.
- (2) Habitation agricole, commerciale, industrielle ou mixte.
- (3) Rayer la mention inutile.

DEPARTEMENT DU RHONE P. C. 30
VILLE DE VILLEURBANNE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 550/57
N.C. N° 25.919

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le MAIRE de la COMMUNE de VILLEURBANNE,
Vu l'ordonnance n° 45-2542 du 27 octobre 1945 relative au permis de construire et notamment l'article 9 de la dite ordonnance ;
Vu le décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance sus-visée et notamment l'article 9 du dit décret ;
Vu mon arrêté de permis de construire en date du 23 Octobre 1957 délivrant le permis de construire à Monsieur GIRIER Louis
12, rue de la Liberté à Villeurbanne
et concernant les travaux ci-après :

Construction d'un atelier de mécanique générale
à la même adresse

Vu la déclaration d'achèvement de travaux présentée par Monsieur GIRIER Louis
en vue d'obtenir le certificat de conformité pour les travaux sus-visés (1) ;
Vu l'attestation de conformité délivrée par M. BIDOT Camille architecte (1) ;
Vu l'avis favorable, en date du 1 Mars 1960, du Chef du Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation (1),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le certificat de conformité est accordé à Monsieur GIRIER Louis pour les travaux ci-dessus visés.

ART. 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

1° A M. le Chef du Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;
2° A Monsieur GIRIER Louis

Fait à VILLEURBANNE, le 4 Mars 1960

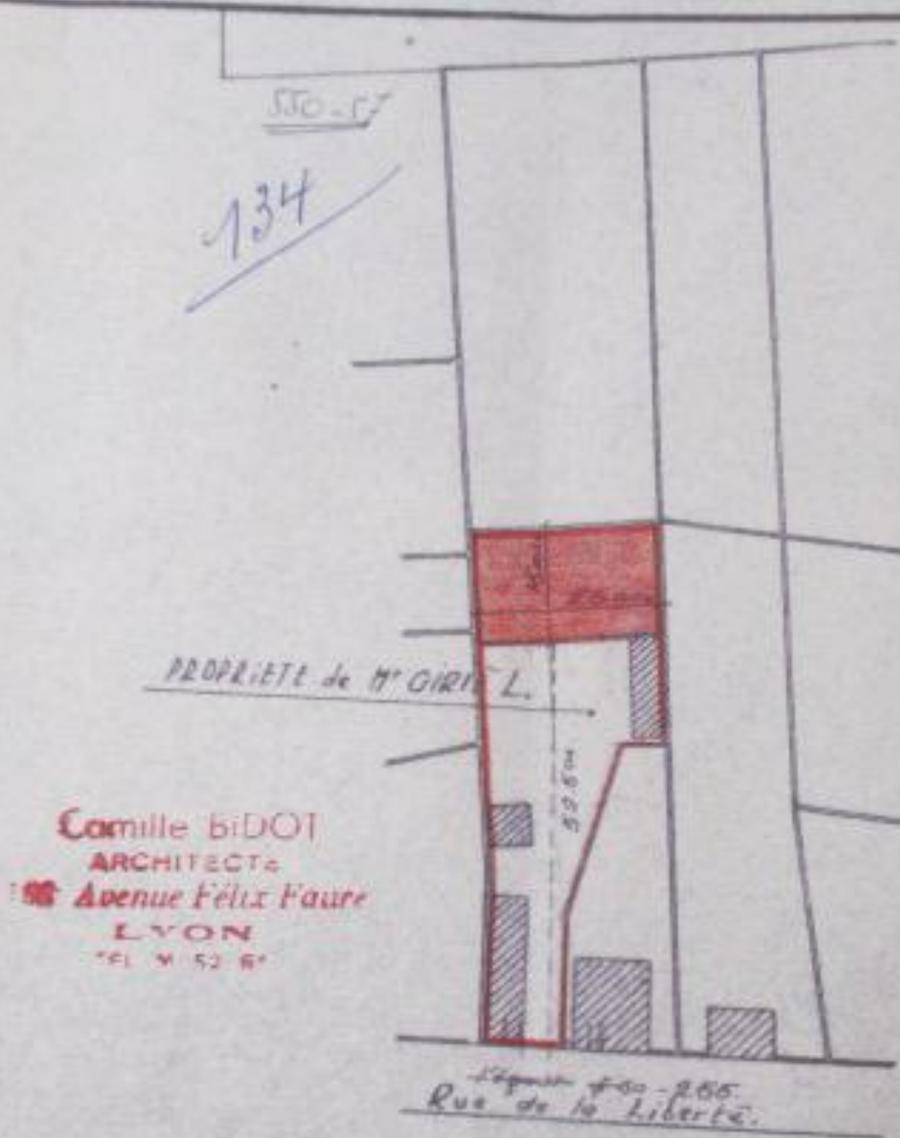
POULE MAIRE
Adjoint délégué

(1) Rayer la mention inutile.

N. B. — Il est rappelé que le certificat de conformité vaut permis d'habiter si la construction est destinée à l'habitation, ou autorise l'admission du public si la construction est destinée au commerce et à l'industrie. (Article 9 de l'ordonnance du 27 octobre 1945.)

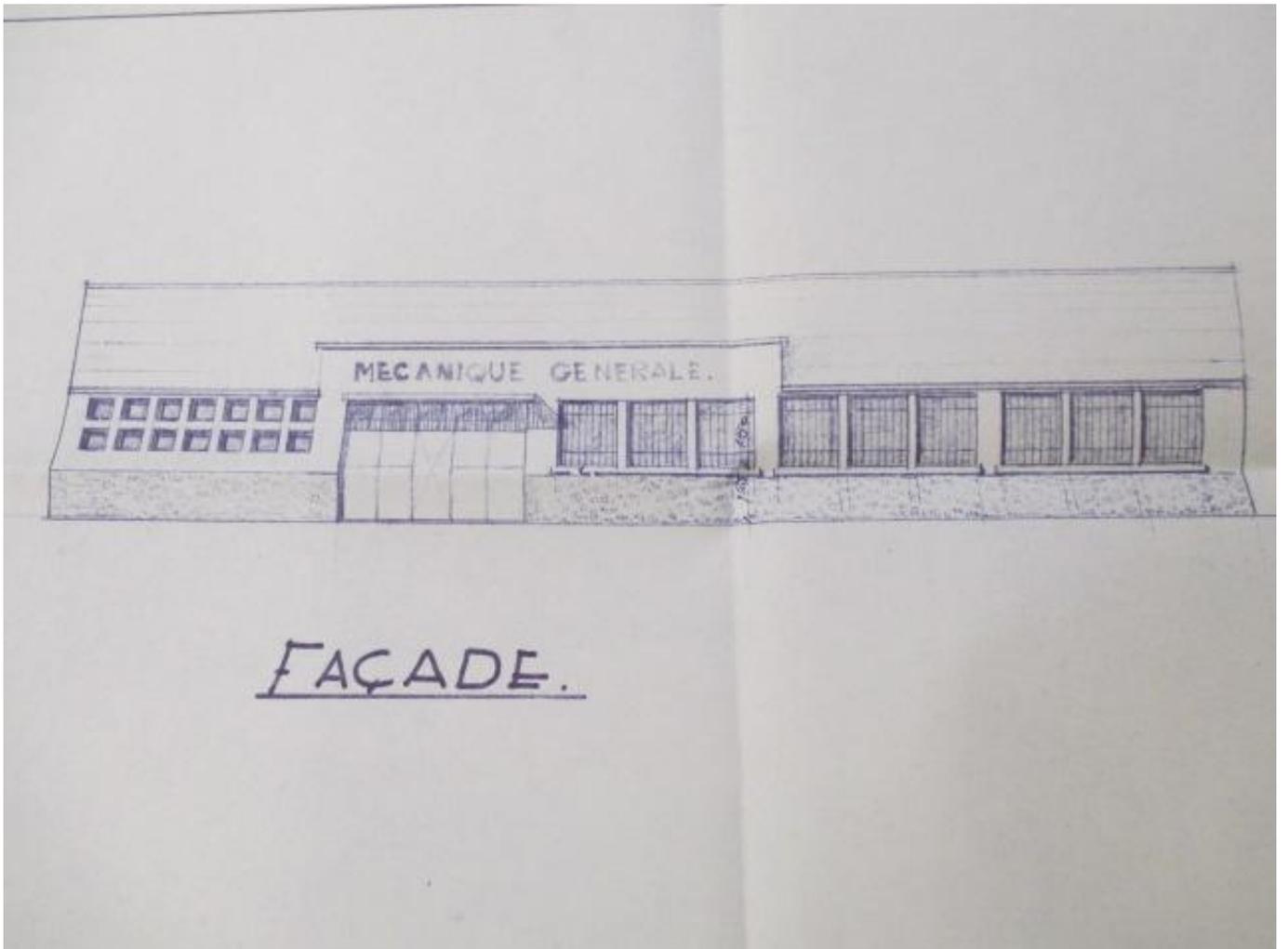
A.T.L. — 36.637

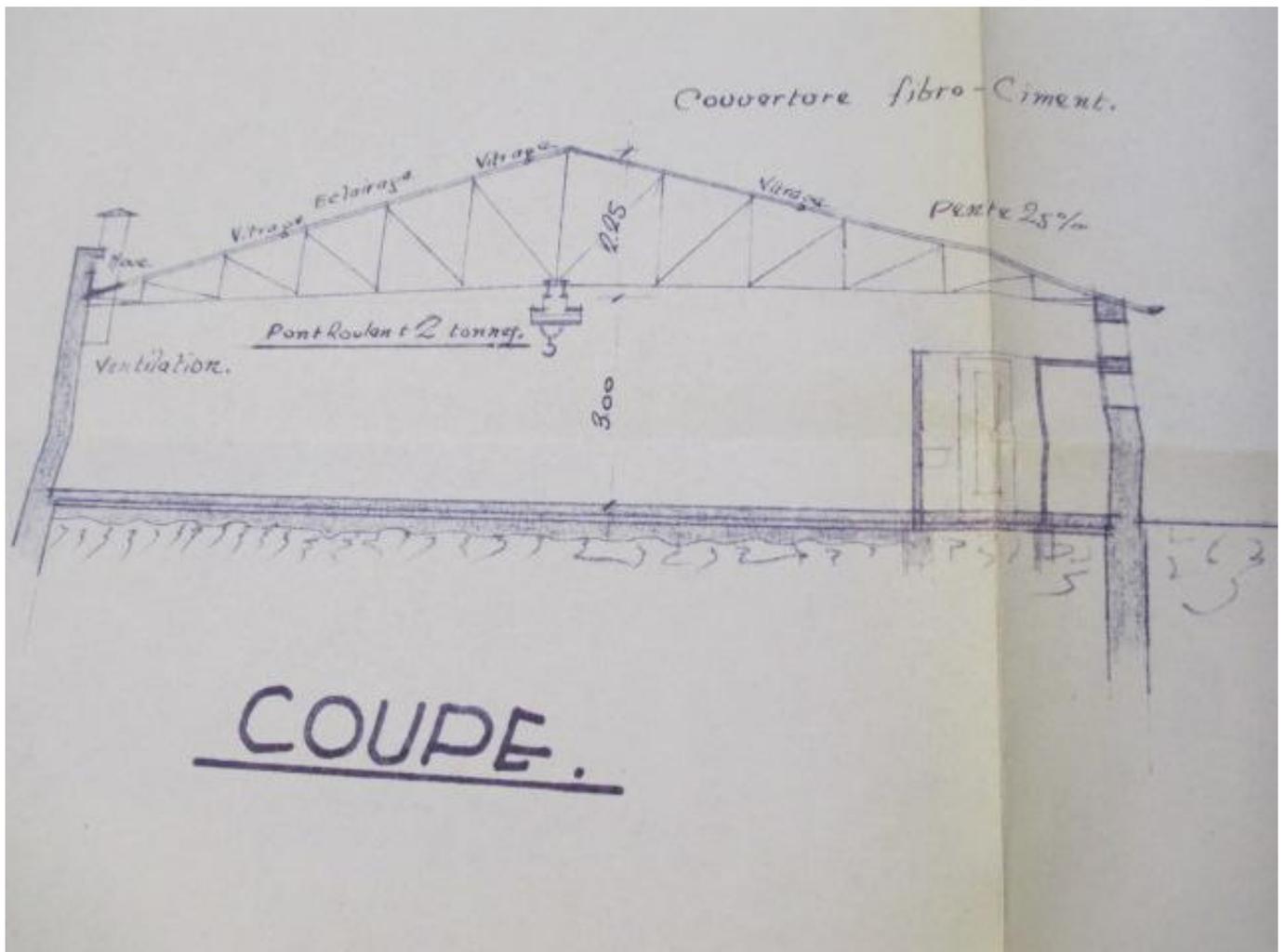
PROJET D'ATELIER A VILLEURBANNE.
12 RUE DE LA LIBERTÉ. POUR MONSIEUR GIRIÈ.

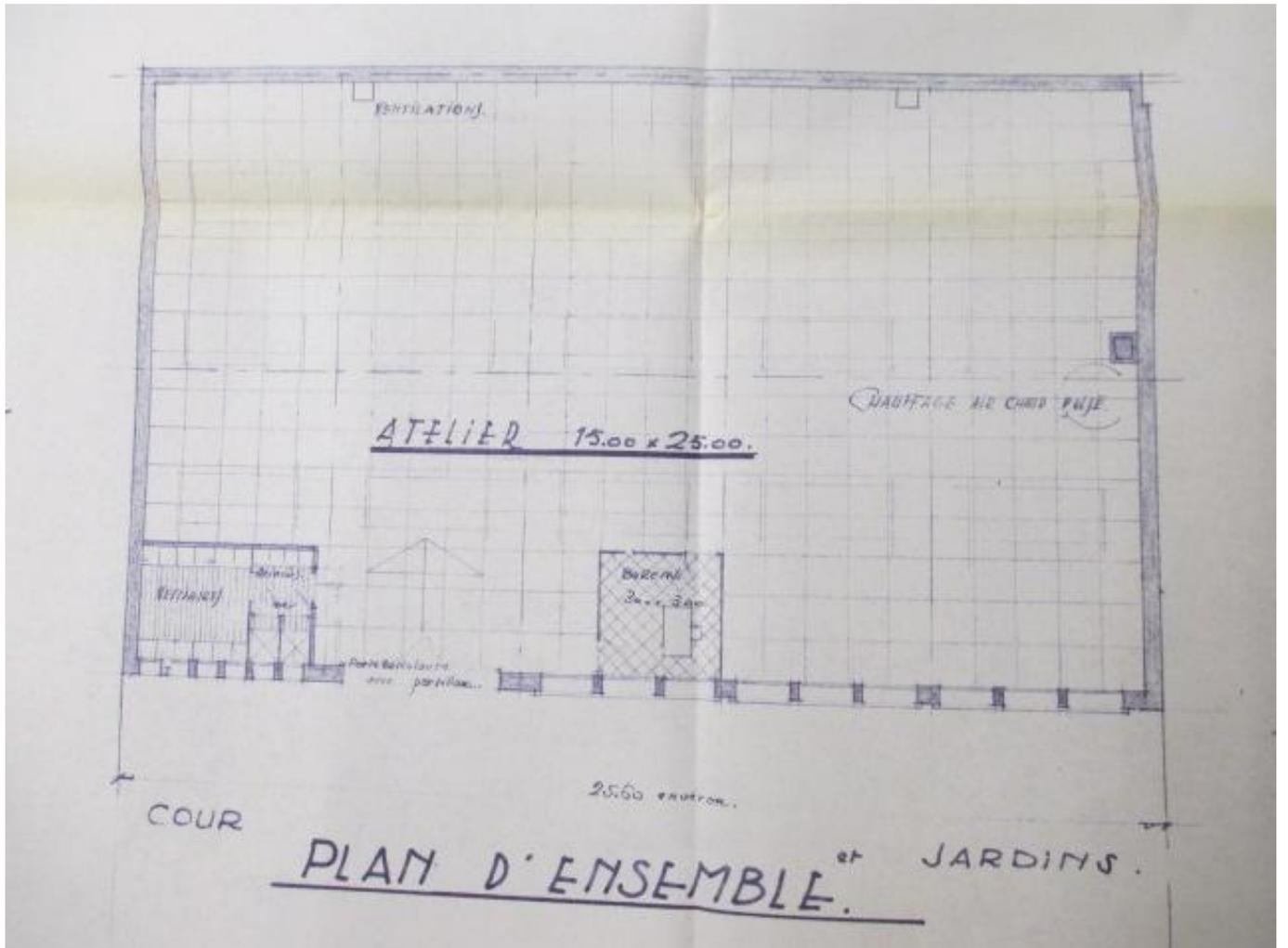


PLAN DE MASSE.

Echelle : 1.1000^e







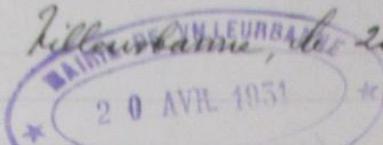
Annexe D

Document d'archives relatives à la parcelle n°33

(2 pages)

CL 69025

Villeurbanne, le 20 Avril 1931



Monsieur le Maire
de la Ville de Villeurbanne -



Depot de plan N° 76

Monsieur le Maire,
Le Soussogui, Hamm Auguste, architecte à Villeurbanne, 17, rue de la Poste,
a l'honneur de solliciter de votre bienveillance au nom et pour le compte de M^{rs} Bordel Frédéric, prop^{rs} de l'immeuble en construction, 18, impasse Boengebauer, à Villeurbanne, d'établir une fosse septique avec raccordement à l'égoût communal, conformément aux dispositions du dessin N° 2601 joint à la présente en 3 exemplaires.

Inclus également l'engagement du propriétaire de payer la taxe de désversement.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Il vous présente, Monsieur le Maire, ses respectueuses salutations.

Auguste Hamm

AUGUSTE HAMM

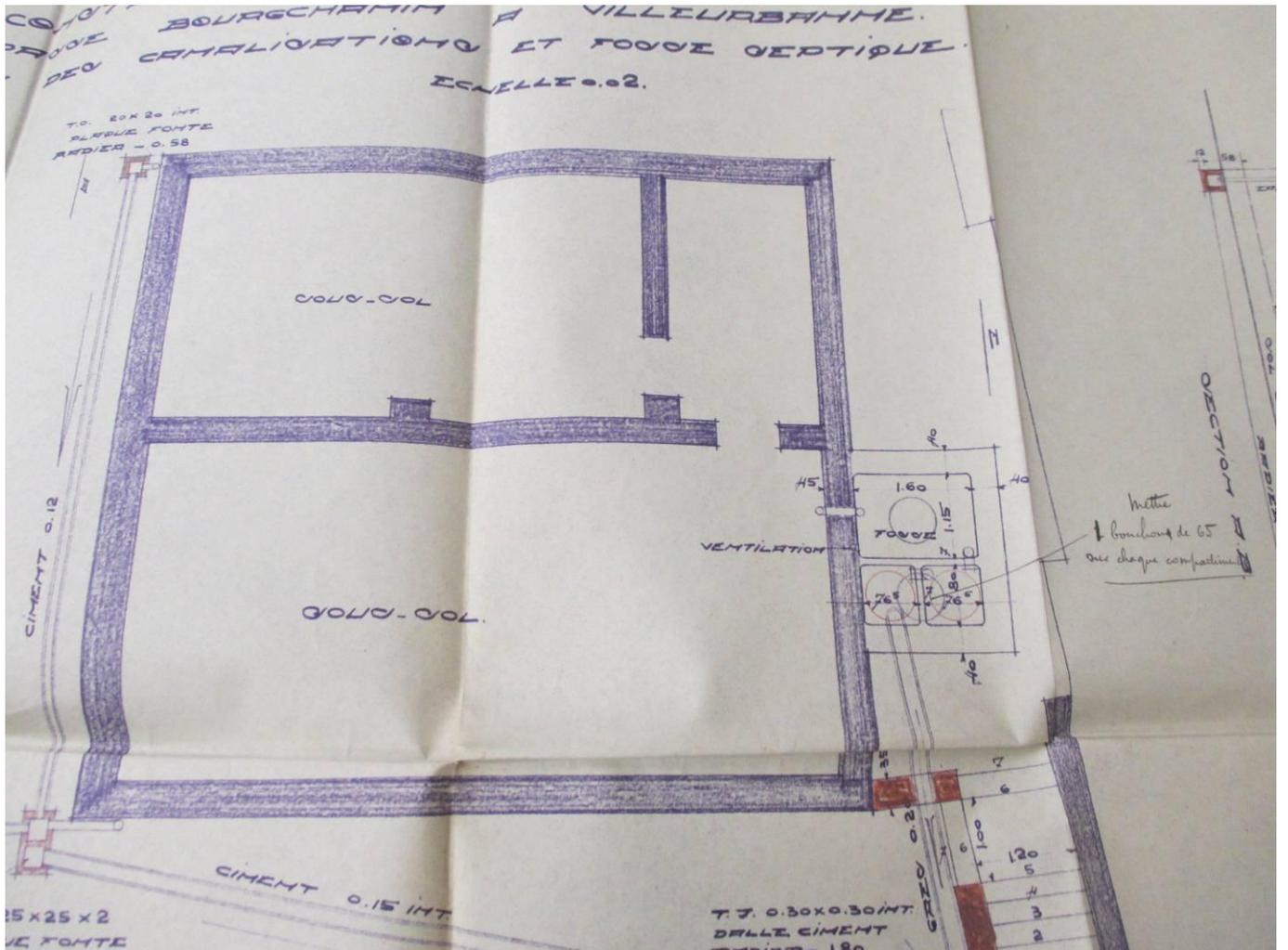
ARCHITECTE - EXPERT

17, Rue de la Poste, 17

VILLEURBANNE (Rhône)

recu
2
17-40

NEXITY - Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
 Etude historique et documentaire – Rapport n°73324/A



Rapport

Titre : Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Etude historique et documentaire

Numéro et indice de version : 73324/A

Date d'envoi : Novembre 2013

Nombre de pages : 24

Diffusion (nombre et destinataires) :

Nombre d'annexes dans le texte : 4

Nombre d'annexes en volume séparé : 0

Pdf par mail

Client

Coordonnées complètes :

NEXITY
66, quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69463 LYON CEDEX 06

Nom et fonction des interlocuteurs :

M. CHOMETTON, Responsable Technique AMO
RCHOMETTON@nexity.fr

ANTEA

Unité réalisatrice : Agence Rhône Alpes Méditerranée

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Interlocuteur commercial : Pierre CANNAVO

Responsable de projet et auteur : Béatrice LANDRY

Secrétariat : Marina CALLA

Qualité

Contrôlé par : Pierre CANNAVO

Date : Novembre 2013 – Version A

N° du projet : RHA.P.13.0351

Références et date de la commande : 18/11/2013

Mots-clés : Etude historique, Etude documentaire, Diagnostic

NEXITY

Site de Villeurbanne (69)

**Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la
Liberté**

Diagnostic environnemental

Juin 2014

Rapport n°75660/A

NEXITY

66, quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69463 LYON Cedex 06

Antea France

Agence Rhône Alpes Méditerranée

Métier " Sites et Sols Pollués "

Parc du Lyonnais – 392 rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Tél. : 04.37.85.19.60 - Fax. : 04.37.85.19.61

Sommaire

1	Introduction	3
2	Investigations de terrain	5
2.1	Stratégie d’investigation	5
2.2	Résultats des investigations sur les sols	6
2.2.1	Observations de terrain.....	6
2.2.2	Programme analytique.....	7
2.3	Interprétation de l’état des milieux- valeurs de référence	8
2.3.1	Pour les échantillons caractérisant des sols destinés à une élimination hors site	8
2.3.2	Pour les échantillons caractérisant des sols non destinés à une élimination sur site	9
2.4	Résultats des analyses chimiques sur les sols.....	9
3	Conclusion	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Critères de l’arrêté du 28 octobre 2010 (déchets inertes).....	8
Tableau 2 : Résultats des analyses chimiques sur les sols	10

Liste des figures

- Figure 1 : Localisation géographique du site
- Figure 2 : Extrait du plan cadastral
- Figure 3 : Projet d’aménagement
- Figure 4 : Plan de localisation des sondages

Liste des annexes

- Annexe A Photographies prises le jour de l’intervention
- Annexe B Coupes descriptives des sondages de sols
- Annexe C Bordereaux d’analyses chimiques

1 Introduction

Dans le cadre du projet d'acquisition des parcelles n°13, 32, 33 et 34 section BV de la commune de Villeurbanne (69), NEXITY a mandaté la société Antea France pour la réalisation d'un diagnostic environnemental initial du sous-sol.

Le tènement, dénommé « le site », d'une superficie d'environ 2571 m², est situé au :

- 12 rue de la Liberté (parcelle n°32 d'environ 966 m²) ;
- 2 rue Frédéric Faÿs (parcelle n°13 d'environ 647 m²) ;
- 18 impasse Bourgchanin (parcelle n°33 d'environ 612 m²) ;
- 12 impasse Bourgchanin (parcelle n°34 d'environ 346 m²).

Le site est à l'angle de la rue Frédéric Faÿs et de la rue de la Liberté (Cf. **Figures 1 et 2**). Un réaménagement pour usage de type sensible (complexe immobilier) est prévu.

Les étapes successives mises en œuvre pour mener à bien un diagnostic environnemental initial du sous-sol sont les suivantes :

- **Etude historique et documentaire**

L'étude historique a pour objectif de localiser les sources potentielles de contamination des sols et identifier les produits contaminants concernés (sources).

L'étude documentaire a pour objectif d'analyser les modes de transfert des contaminants dans les milieux (voies de transfert), la sensibilité et la vulnérabilité de l'environnement (actuel et futur - sur et hors site) (cibles).

Cette étape donne lieu à la réalisation d'un schéma conceptuel présentant les sources potentielles de contamination, les modes de transfert des contaminants dans les milieux (sols, eaux, air) et les cibles identifiées.

Une campagne de reconnaissances adaptée aux enjeux peut alors être dimensionnée.

- **Reconnaisances de terrain**

Cette étape a pour objectif de recueillir les informations qualitatives et quantitatives, en particulier sur l'état de contamination du site, en réalisant des sondages à proximité des sources potentielles de contamination et des analyses, pour optimiser l'interprétation des données.

- **Interprétation des données**

Cette étape a pour but d'évaluer si le niveau de contamination des milieux peut générer des contraintes techniques ou financière d'aménagement (gestion de déblais, risques sanitaires).

L'étude historique et documentaire (rapport Antea France n°73324/A – Novembre 2013) a mis en évidence la présence de sources potentielles de contamination pouvant influencer la qualité des milieux au droit du site. Ces sources sont les suivantes :

- Au droit de la parcelle n°13 :
 - ✓ l'ancien atelier ;
 - ✓ l'ancienne zone de stockage de matériaux ;
 - ✓ les remblais.
- Au droit de la parcelle n°32 :
 - ✓ l'ancien hangar associé à l'habitation ;
 - ✓ l'ancien atelier en limite ouest de la parcelle ;
 - ✓ l'ancien atelier de mécanique général ;
 - ✓ la fosse mécanique ;
 - ✓ la cuve enterrée de fuel ;
 - ✓ les éventuels remblais.
- Au droit de la parcelle n°33 :
 - ✓ les éventuels remblais ;
 - ✓ l'éventuelle cuve de fuel (site non visité – présence de l'installation à valider).
- Au droit de la parcelle n°34 :
 - ✓ l'ancien atelier / entrepôt en limite ouest de la parcelle ;
 - ✓ l'ancien atelier / entrepôt / garage en limite sud de la parcelle ;
 - ✓ les éventuels remblais ;
 - ✓ l'éventuelle cuve de fuel (site non visité – présence de l'installation à valider).

Dans ce contexte NEXITY a souhaité la mise en œuvre d'un programme d'investigations et d'analyse adapté au projet de reconversion du site.

Les reconnaissances de terrain et l'interprétation des données sont décrites dans ce présent rapport.

2 Investigations de terrain

2.1 Stratégie d'investigation

La stratégie d'investigation tient compte de l'étude de faisabilité transmise par NEXITY le 17/04/2014. Ainsi :

- Aucun sondage ne sera réalisé hors emprise des futurs sous-sols puisqu'un recouvrement systématique des sols en place est prévu avec notamment un apport de terre végétale saine de 30 cm minimum pour la création des rez-de-jardin empêchant tout risque d'ingestion ou d'inhalation de poussières contaminantes en provenance des sols ;
- Les sondages de sols seront réalisés au droit de l'emprise des futurs sous-sols qui nécessitent une excavation de 6 m de profondeur ;
- Les analyses seront ciblées pour une acceptation des terres en installation de stockage de déchets inertes.

L'emprise des futurs sous-sols est précisée en **figure 3** et **figure 4**.

Les investigations de terrain consistent en:

- La réalisation de sondages au droit ou à proximité des sources potentielles de contamination entrant dans l'emprise des futurs sous-sols ;
- La foration au carottier sous gaines plastiques ;
- La reconnaissance si possible des sols jusqu'à environ 6 m de profondeur ou atteinte du terrain naturel ou refus de foration ;
- Au Relevé stratigraphique des coupes de sondages avec annotations relatives aux éventuelles singularités organoleptiques (odeur, couleur, texture suspecte...);
- Au nettoyage des outils de prélèvement entre chaque passe ;
- La réalisation d'échantillons de sols en fonction du faciès des terrains rencontrés et des observations organoleptiques à la remontée de l'outil de prélèvement pour limiter la perte des substances volatiles ;
- L'entreposage des flacons à l'abri de la lumière et de la chaleur ;
- L'expédition des échantillons au laboratoire d'analyses en glacières réfrigérées.

Au total, ont été réalisés **7 sondages de sols** (S1 à S7) :

- 1 sondage à proximité de la cuve enterrée de fuel de la parcelle 32 jusqu'à 6 m de profondeur (S1) ;
- 1 sondage à proximité de la fosse mécanique et de l'atelier sud en partie ouest de la parcelle 32 jusqu'à 6 m de profondeur (S2) ;
- 1 sondage à proximité du hangar associé à l'habitation et de l'atelier sud en partie est de la parcelle 32 jusqu'à 6 m de profondeur (S3) ;
- 1 sondage au droit de l'ancien atelier de la parcelle 13 jusqu'à 2 m de profondeur (S4 – sondage réalisé au carottier portatif) ;
- 1 sondage au droit des remblais de la parcelle 13 jusqu'à 2,5 m de profondeur (S5 – sondage réalisé au carottier portatif) ;
- 1 sondage au droit des remblais et à proximité de l'atelier ouest de la parcelle 33, et à proximité de la parcelle 34 inaccessible jusqu'à 2 m de profondeur (S6 – sondage réalisé au carottier portatif) ;
- 1 sondage au droit des remblais de la parcelle 33 et à proximité de la parcelle 34 inaccessible jusqu'à 2 m de profondeur (S7 – sondage réalisé au carottier portatif).

Une visite de la parcelle 33 a été réalisée le 9 mai 2014 par Béatrice LANDRY d'Antea France en présence de M. BARJOURD propriétaire du site. Lors de cette visite la présence d'une cuve de fuel a été confirmée en sous-sol de l'habitation. La cuve est aérienne. Aucune trace de contamination n'a été constatée sous et autour de la cuve.

Les investigations sur les parcelles n°13, 32 et 33 (S1 à S7) se sont déroulées le lundi 12 mai 2014. Elles ont été réalisées par la société Abysses à l'aide d'une foreuse de type Géoprobe sous la direction de Richard ANCRE d'Antea France.

La localisation des sondages est présentée en **figure 4**.

Des photographies prises le jour de l'intervention sont présentées en **annexe A**.

2.2 Résultats des investigations sur les sols

2.2.1 Observations de terrain

Les coupes lithologiques des sondages sont présentées en **annexe B**.

Lors des investigations de terrain, la succession géologique généralement rencontrée est la suivante :

- *Sur la parcelle n°13 :*
 - Remblais limoneux marron foncé à noirs jusqu'à 2,0 m de profondeur ;
 - Sables beiges graveleux de 2,0 à 2,5 m de profondeur.

Seuls les remblais présentent des anomalies visuelles (de 0 à 1,0 m pour S4 et de 1,0 à 2,0 m pour S5). Les sondages ont été réalisés au carottier portatif et ont rencontré un refus respectivement à 2 m (S4) et 2,5 m (S5).

➤ *Sur la parcelle n°32 :*

- Remblais limoneux légèrement argileux jusqu'à 1,0 m de profondeur ;
- Sables beiges graveleux de 1,0 à 6,0 m de profondeur.

Seuls les remblais de 0 à 1,0 m de profondeur présentent des anomalies visuelles.

➤ *Sur la parcelle n°33 :*

- Remblais limoneux légèrement argileux jusqu'à 1,0 m de profondeur ;
- Sables beiges graveleux de 1,0 à 2,0 m de profondeur.

Seuls les remblais de 0 à 1,0 m de profondeur présentent des anomalies visuelles. Les sondages ont été réalisés au carottier portatif et ont rencontré un refus à 2,0 m.

2.2.2 Programme analytique

Les méthodes, normes et limites de quantification analytique sont présentées dans le rapport d'analyses en **annexe C**.

En l'absence de suspicion de contamination significative des terrains et de l'homogénéité constatée à la foration et du projet de terrassement, des échantillons composites ont été réalisés pour les échantillons prélevés sur la parcelle 32 (S1+S2+S3) et sur la parcelle 33 (S6+S7).

Les échantillons caractérisant les remblais et le 1^{er} niveau de terrain naturel ont fait l'objet d'une analyse de type pack inerte relative à l'arrêté du 28 octobre 2010 pour l'acceptabilité des terres en installation de stockage de déchets inertes.

Au total 8 échantillons ont été analysés.

Les analyses chimiques ont été confiées aux laboratoires Wessling accrédité COFRAC.

2.3 Interprétation de l'état des milieux- valeurs de référence

2.3.1 Pour les échantillons caractérisant des sols destinés à une élimination hors site

Dans le cadre d'un projet comprenant des terrassements avec un surplus de matériaux excavés que le maître d'ouvrage destine à l'abandon, ces matériaux sont considérés comme des déchets. La réglementation « déchets » s'applique alors.

Si ces matériaux ne sont pas effectivement valorisés ou valorisables sur site et hors site, alors ils devront être éliminés dans des centres agréés. L'acceptabilité des différents centres relève de la responsabilité de chacun des exploitants et de leur arrêté. Concernant, pour l'acceptation en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), on se référera à l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 (« seuils inertes »).

	Critères de l'arrêté du 28 octobre 2010	
Fraction sur matière brute mg/kg MS	Carbone organique total (COT)	30 000
	Hydrocarbures sur brut	500
	BTEX	6
	PCB	1
	HAP	50
Fraction solubilisée en mg/KG	Fluorures (F)	10
	Phénol (indice)	1
	Carbone organique total (COT)*	500
	Fraction soluble**	4000
	Antimoine (Sb)	0.06
	Arsenic (As)	0.5
	Baryum (Ba)	20
	Cadmium (Cd)	0.04
	Chrome (Cr)	0.5
	Cuivre (Cu)	2
	Mercure (Hg)	0.01
	Molybdène (Mo)	0.5
	Nickel (Ni)	0.4
	Plomb (Pb)	0.5
	Sélénium (Se)	0.1
	Zinc (Zn)	4
	Sulfates **	1000
Chlorures**	800	

(*) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut-être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat. Si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

(**) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut-être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

Tableau 1 : Critères de l'arrêté du 28 octobre 2010 (déchets inertes)

2.3.2 Pour les échantillons caractérisant des sols non destinés à une élimination sur site

Les analyses portent sur la recherche d'hydrocarbures, HAP, CAV, ... Pour ces paramètres et dans le cadre d'un maintien des sols en place, il n'existe pas de valeurs de référence. L'appréciation doit se faire sur le retour d'expérience d'Antea France ou, en tant que de besoin, par une modélisation du risque sanitaire.

2.4 Résultats des analyses chimiques sur les sols

Les résultats d'analyses sont synthétisés dans le tableau suivant.

Désignation d'échantillon	Référentiel	S1 à S3 (0.1-1m)	S1 à S3 (1-2m)	S4 (0-1m)	S4 (1-2m)	S5 (0-1m)	S5 (1-2m)	S6 + S7 (0.2-1m)	S6 + S7 (1-2m)
Matière sèche (%)		83,5	89,3	68,3	67,6	58,7	51,2	30,2	39,1
Carbone organique total (mg/kg)	30000	22000	900	19000	3600	52000	23000	13000	1600
Indice hydrocarbure C10-C40	500	<20	<20	72	<20	160	<20	<20	<20
Somme des CAV	6	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
Somme des 7 PCB	1	-/-	-/-	0,088	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques - HAP (mg/kg)									
Naphthalène		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Acénaphthylène		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Acénaphthène		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,2	<0,05	<0,05	<0,05
Fluorène		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,12	<0,05	<0,05	<0,05
Phénanthrène		0,17	<0,05	0,6	<0,05	2,7	<0,05	0,26	<0,05
Anthracène		<0,05	<0,05	0,1	<0,05	0,68	<0,05	<0,05	<0,05
Fluoranthène (*)		0,36	<0,05	1,4	<0,05	9,5	<0,05	0,63	<0,05
Pyrène		0,3	<0,05	1,1	<0,05	7,8	<0,05	0,5	<0,05
Benzo(a)anthracène		0,17	<0,05	0,69	<0,05	4,1	<0,05	0,33	<0,05
Chrysène		0,18	<0,05	0,72	<0,05	3,7	<0,05	0,36	<0,05
Benzo(b)fluoranthène (*)		0,29	<0,05	1,1	<0,05	5,3	<0,05	0,66	<0,05
Benzo(k)fluoranthène (*)		0,11	<0,05	0,41	<0,05	2	<0,05	0,23	<0,05
Benzo(a)pyrène (*)		0,18	<0,05	0,63	<0,05	3,7	<0,05	0,33	<0,05
Dibenzo(ah)anthracène		<0,05	<0,05	<0,12	<0,05	<0,47	<0,05	<0,05	<0,05
Indéno(123-cd)pyrène (*)		0,16	<0,05	0,56	<0,05	2,7	<0,05	0,3	<0,05
Benzo(ghi)pérylène (*)		0,18	<0,05	0,53	<0,05	2,7	<0,05	0,3	<0,05
Somme des HAP	50	2,1	-/-	7,9	-/-	45	-/-	3,9	-/-
Métaux lourds sur lixiviats (mg/kg)									
Antimoine (Sb)	0.06	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,1	<0,05	0,05	<0,05
Arsenic (As)	0.5	0,46	0,17	0,39	0,14	0,32	0,08	0,52	0,21
Baryum (Ba)	20	0,19	0,06	0,25	0,07	0,19	0,84	0,12	<0,05
Cadmium (Cd)	0.04	<0,015	<0,015	<0,015	<0,015	<0,015	<0,015	<0,015	<0,015
Chrome (Cr) total	0.5	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Cuivre (Cu)	2	0,07	<0,05	0,21	0,05	0,1	<0,05	0,08	<0,05
Molybdène (Mo)	0.5	1	0,23	<0,1	0,11	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Mercure (Hg)	0.01	<0,001	<0,002	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Nickel (Ni)	0.4	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Plomb (Pb)	0.5	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Sélénium (Se)	0.1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Zinc (Zn)	4	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Autres paramètres sur lixiviats (mg/kg)									
Carbone organique total (COT)	500	<20	<20	73	25	33	<20	28	<20
Phénol (indice) sans distillation	1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fraction soluble	4000	<1000	<1000	1500	<1000	<1000	17000	<1000	<1000
Chlorures (Cl)	800	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Fluorures (F)	10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Sulfates (SO4)	1000	<100	<100	<100	<100	<100	13000	<100	120

-/- Somme de valeurs inférieures à la limite de quantification du laboratoire

En gras : Concentration supérieure à la limite de quantification du laboratoire

Orange : Concentration supérieure au critère ISDI

Tableau 2 : Résultats des analyses chimiques sur les sols

Les résultats ne mettent pas en évidence d'anomalies de concentrations significatives :

- Le **COT** sur brut est mesuré entre 900 et 52000 mg/kg. Seule la valeur mesurée en S5 (0-1m) est supérieure au critère de l'arrêté du 28/10/2010 mais la valeur de COT sur lixiviat respecte le critère de l'arrêté ;
- Les **HCT C10-C40** sont quantifiés sur 2 échantillons à l'état de traces. La concentration maximale est de 160 mg/kg en S5 (0-1m);
- Les **PCB** sont quantifiés sur 1 seul échantillon à l'état de traces. La concentration est de 0,088 mg/kg en S4 (0-1m) ;
- Les **CAV** ne sont pas détectés sur les 8 échantillons analysés ;
- Les **HAP** sont quantifiés sur 4 échantillons. La concentration maximale est de 45 mg/kg en S5 (0-1m) ;
- Les **métaux sur lixiviats** sont mesurés en concentrations légèrement supérieures aux critères de l'arrêté du 28/10/2010 pour l'antimoine en S5 (0-1m), l'arsenic en S6+S7 (0,2-1m) et le molybdène en S1+S2+S3 (0,1-1m) ;
- Le **phénol, les chlorures et fluorures** ne sont pas détectés sur les 8 échantillons analysés ;
- La **fraction soluble** est mesurée sur 2 échantillons entre 1500 et 17000 mg/kg. Seule la valeur mesurée en S5 (1-2m) est supérieure au critère de l'arrêté du 28/10/2010 ;
- Les **sulfates** sont quantifiés sur 1 seul échantillon. La valeur mesurée en S5 (1-2m) à 13000 mg/kg est supérieure au critère de l'arrêté du 28/10/2010.

3 Conclusion

NEXITY envisage l'acquisition des parcelles n°13, 32, 33 et 34 section BV de la commune de Villeurbanne (69) (superficie d'environ 2570 m²) pour la construction d'un programme immobilier.

NEXITY a mandaté la société Antea France pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du sous-sol afin d'évaluer le passif environnemental du site.

L'étude historique et la visite du site ont notamment mis en évidence :

- Au droit de la parcelle n°13, la présence d'un ancien atelier, d'une ancienne zone de stockage de matériaux et de remblais ;
- Au droit de la parcelle n°32, la présence d'un ancien hangar, d'un ancien atelier de mécanique avec une fosse de visite, d'une cuve enterrée de fuel et des éventuels remblais ;
- Au droit de la parcelle n°33, la présence d'une cuve aérienne de fuel et d'éventuels remblais ;
- Au droit de la parcelle n°34, la présence d'un ancien atelier / entrepôt en limite ouest et en limite sud de la parcelle, d'éventuels remblais et d'une éventuelle cuve de fuel.

Les investigations menées sur la parcelle n°13 ont mis en évidence la présence de remblais limoneux marron foncé à noirs jusqu'à 2,0 m de profondeur.

Les investigations menées sur les parcelles n°32 et 33 ont mis en évidence la présence de remblais limoneux légèrement argileux jusqu'à 1,0 m de profondeur.

Aucune investigation n'a été réalisée au droit de la parcelle n°34 inaccessible mais les investigations réalisées au droit de la parcelle n°33 sont proches de la parcelle n°34.

Les analyses de sols ne mettent pas en évidence d'anomalies significatives. Seule une contrainte en termes de gestion de déblais est mise en évidence pour les remblais qui seront extraits du secteur du sondage S5 (parcelle n°13). En effet, la valeur de fraction soluble et de sulfates ne permettent pas une acceptabilité des terres en installation de stockage de déchets inertes.

Pour les autres sondages, les remblais sont susceptibles d'être acceptés en installation de stockage de déchets inertes sous réserve de la validation de l'exploitant (vis-à-vis des légers dépassements mesurés sur les métaux) disposant d'un arrêté propre à son installation de stockage de déchets.

Rappelons la nécessité de neutraliser et/ou éliminer les cuves de fuel des parcelles n°32 et 33, ainsi que l'éventuelle cuve de fuel de la parcelle n°34 tout en veillant à éliminer en filières adaptées les terres qui pourraient être souillées au contact de ses installations.

Outre la problématique de gestion de déblais, les résultats d'analyses n'engendrent pas de contraintes de type risques sanitaires. Les résultats indiquent que le projet d'aménagement est compatible avec les concentrations mesurées dans les milieux.

L'étude réalisée ne traite pas des aspects de contraintes géotechniques. Ces aspects doivent être pris en compte conformément aux règlements et aux normes applicables aux domaines du bâtiment et des travaux publics.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations d'ANTEA ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non-garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

ANTEA réalise ses prestations dans le respect de la norme NFX 31-620.

FIGURES

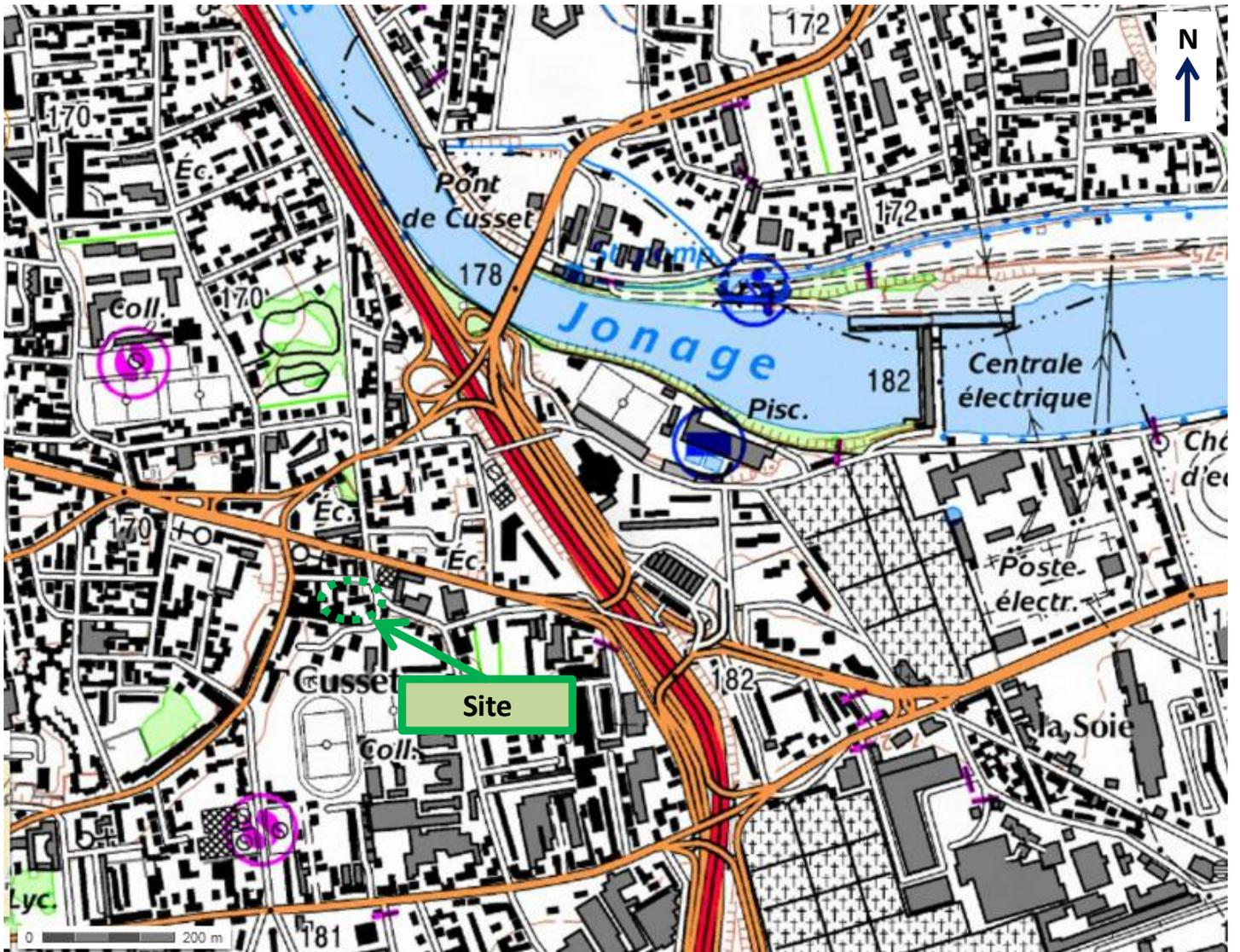


Figure 1 : Localisation géographique du site



Figure 2 : Extrait du plan cadastral

SSOL-2

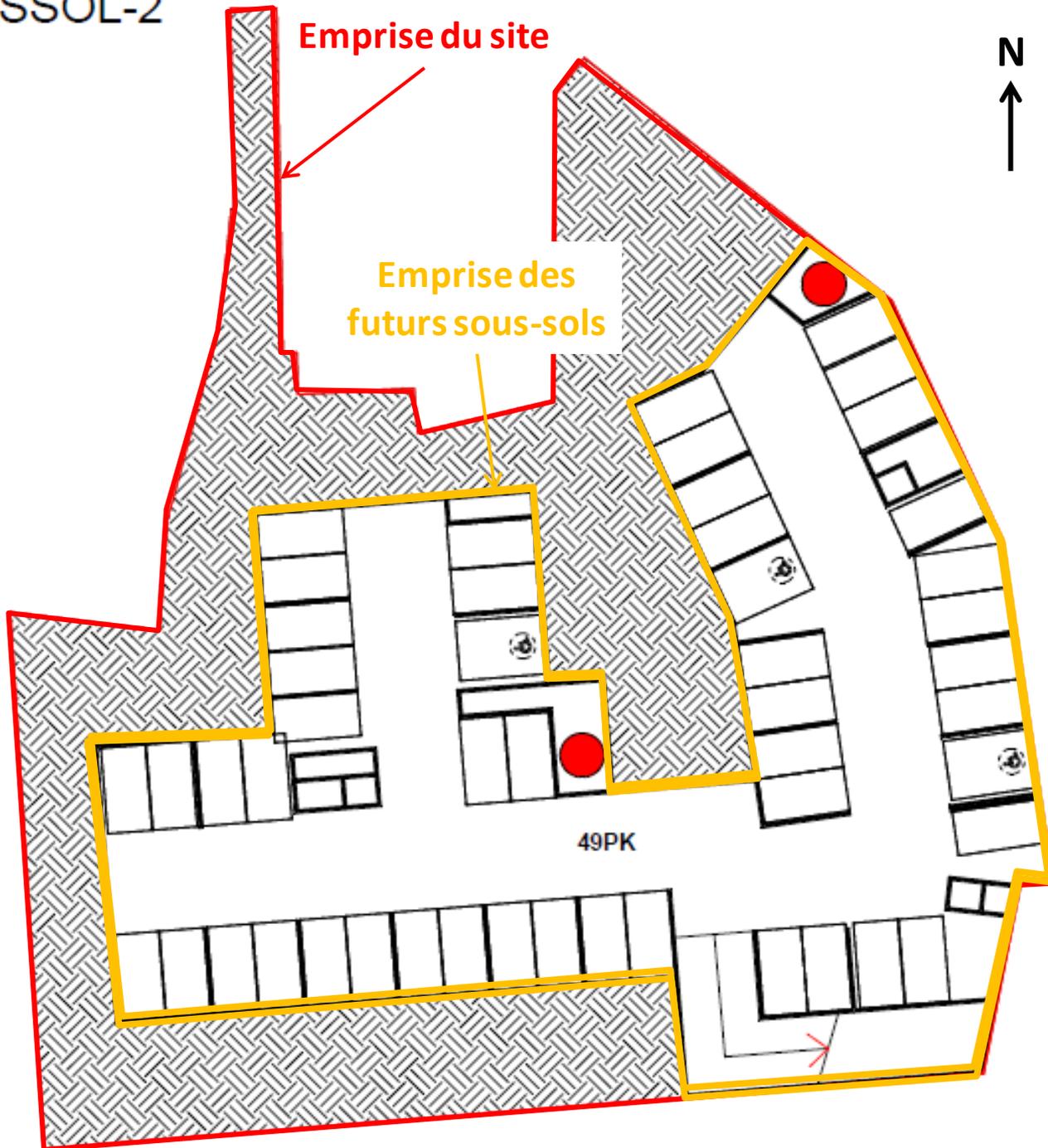


Figure 3 : Projet d'aménagement

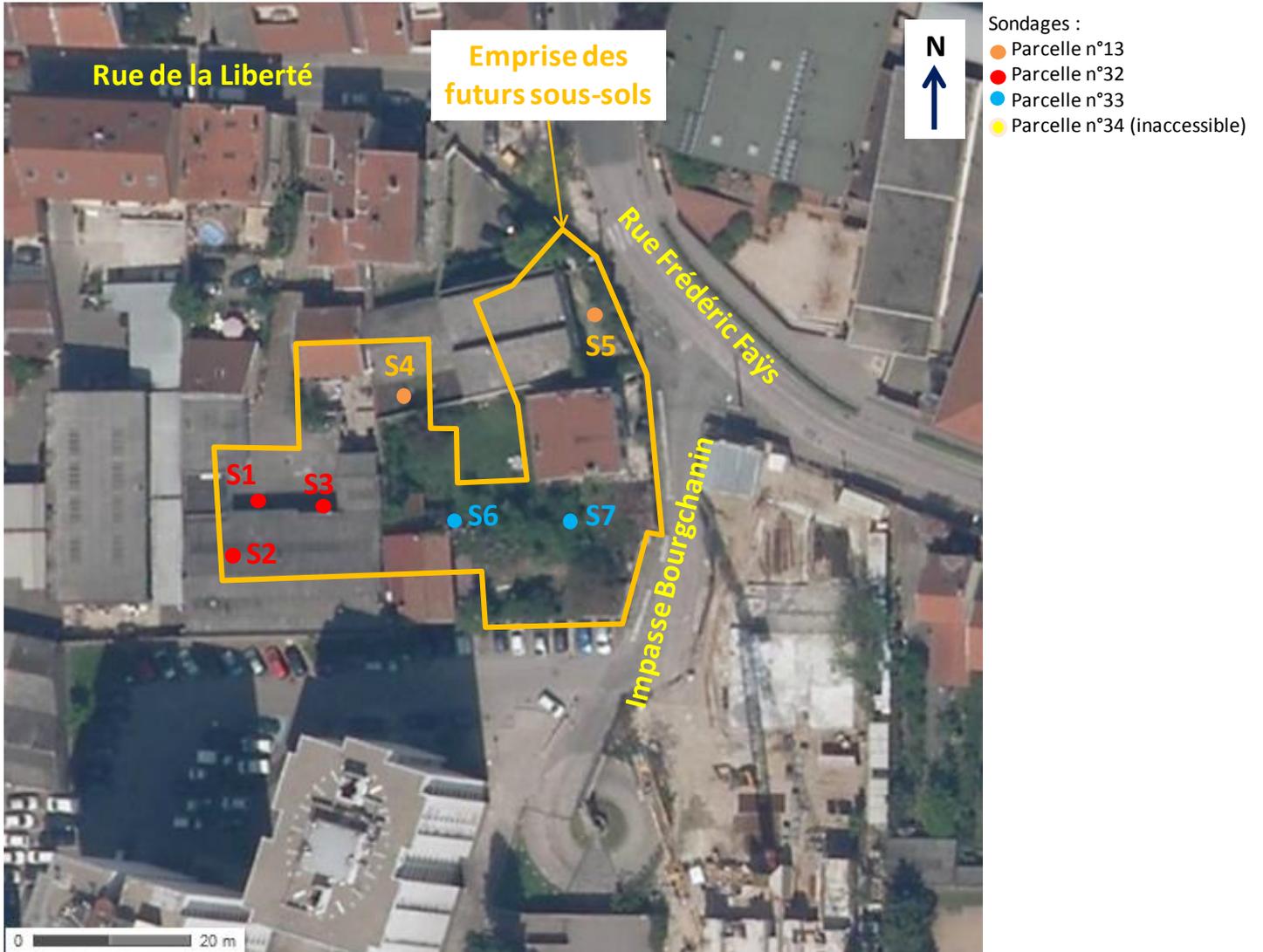


Figure 4 : Plan de localisation des sondages

ANTEA GROUP
NEXITY

*Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Diagnostic environnemental – Rapport n°75660/A*

ANNEXES

Annexe A

Photographies prises le jour de l'intervention

(2 pages)



Réalisation du sondage S1



Réalisation du sondage S2



Réalisation du sondage S3



Réalisation du sondage S4



Réalisation du sondage S5



Réalisation du sondage S6



Réalisation du sondage S7

Rapport

Titre : Site de Villeurbanne (69) – Angle rue Frédéric Faÿs et rue de la Liberté
Diagnostic environnemental

Numéro et indice de version : 75660/A

Date d'envoi : Juin 2014

Nombre de pages : 14

Diffusion (nombre et destinataires) :

Nombre d'annexes dans le texte : 3

Nombre d'annexes en volume séparé : 0

1pdf par mail

Client

Coordonnées complètes :

NEXITY
66, quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69463 LYON Cedex 06

Nom et fonction des interlocuteurs :

M. CHOMETTON
RCHOMETTON@nexity.fr

ANTEA

Unité réalisatrice : Agence Rhône Alpes Méditerranée

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Interlocuteur commercial et responsable de projet : Béatrice LANDRY

Auteur : Richard ANCRE

Secrétariat : Marina CALLA

Qualité

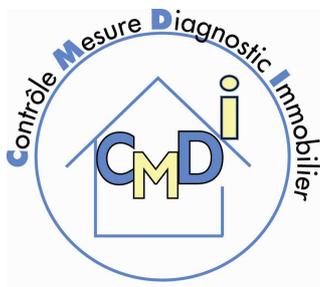
Contrôlé par : Béatrice LANDRY 

Date : Juin 2014 – Version A

N° du projet : RHA.P.13.0351

Références et date de la commande : 23/04/2014

Mots-clés : Diagnostic, Sols, Analyses



**RAPPORT de REPERAGE des PRODUITS et
MATERIAUX contenant de L'AMIANTE,
en vue de démolition dans un immeuble.**

Rapport N°NEXITY CHOMETTON LIAUDET 12 LIBERTE 69100 241013

Le 16/11/2013

Repérage des Produits et Matériaux contenant de l'Amiante avant démolition conforme :
Au Code de la santé Publique Article L 1334-13, à l'Arrêté du 2 janvier 2002
à la Norme NFX 46-020 de Décembre 2008

Désignation du demandeur

Nom	NEXITY Georges V, Rhône Loire Auvergne, Cité Internationale M Rémi CHOMETTON
Adresse	66 quai Charles de Gaulle 69463 LYON CEDEX 06
Qualité du demandeur	Maître d'Ouvrage
Propriétaire si différent du demandeur	M LIAUDET

Localisation et description du bâtiment visité

Adresse	12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE	N° de lot	
Bâtiment	Maison d'habitation R+1, 3 locaux industriels (environ 30 cellules)	Etage	
Référence cadastrale		Escalier	
Date du Permis de Construire	<07/1997	Travaux de réaménagement (année)	Non communiqué

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport,
IL A ETE REPERE UN MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE**

Les Conclusions détaillées sont au paragraphe 15

Contenu

- 1- Désignation du demandeur (voir page 1)
- 2- Identification de l'opérateur de repérage
- 3- Définition de la mission de repérage
- 4- Documents fournis
- 5- Programme de repérage de l'amiante
- 6- Localisation et description du bâtiment visité (voir page 1)
- 7- Personnes accompagnant l'opérateur lors du repérage
- 8- Identification de l'immeuble selon les critères réglementaires
- 9- Moyens mis à disposition de l'opérateur pour accéder aux produits et matériaux contenant de l'amiante
- 10- Identification du laboratoire d'analyses
- 11- Description sommaire des bâtiments contrôlés
- 12- Liste des bâtiments non visités ou les produits et matériaux n'ont pu faire l'objet d'un accès et d'un prélèvement
- 13- Mesures complémentaires
- 14- Localisation et résultats des prélèvements des produits et matériaux de l'annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002
- 15- CONCLUSION – (Croquis – Photos)
- 16- Tableaux récapitulatifs de présence de matériaux contenant de l'amiante
LISTE (Non exhaustive) des MPCA pour les repérages amiante avant démolition ou avant travaux

ANNEXES

- Programme de repérage des produits de l'annexe de l'Arrêté du 2 janvier 2002
- Rapport d'analyse du laboratoire : (Pièces jointes, Analyses Amiante : Fichiers PDF)
- Mesures d'ordre général
- Attestation de Certification – Assurance

1- Désignation du demandeur (voir page 1)

2- Identification de l'opérateur de repérage

Contrôle Mesure Diagnostic Immobilier, représentée par Joseph MUSTI.

Attestation de certification N°1716025, délivrée le 31/12/2008, par *BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE*
Assurance RCP GENERALY, N° du contrat : AL178808.

3- Définition de la mission de repérage :

En vue de travaux de démolition

4- Documents fournis : AUCUN

5- Programme de repérage de l'amiante

Définition du programme de repérage de l'amiante :

- Arrêté du 22 août 2002, Annexe 1 - chapitre 3 « S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'Amiante, l'opérateur les repère également »
- Annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002
- Norme NFX 46-020 de Décembre 2008

6- Localisation et description du bâtiment visité (voir page 1)

7- Personnes accompagnant l'opérateur lors du repérage :

Selon le cas les personnes suivantes pourront accompagner le technicien compétent : Propriétaire,

8- Identification de l'immeuble selon les critères réglementaires

- Habitation (maisons individuelles environ 25 cellules)

9- Moyens mis à disposition de l'opérateur par le donneur d'ordre ou le propriétaire, pour accéder aux produits et matériaux contenant de l'amiante :

AUCUN

Mise à disposition des moyens d'accès tels que : escabeau, échelle, échafaudage, plate- forme élévatrice de personnel, ...

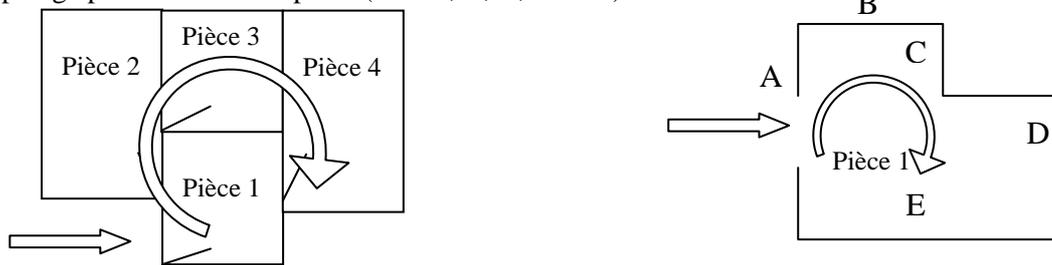
Réalisation de démontages nécessaires permettant les accès.

10-Identification du laboratoire d'analyses

Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon, 321 Av. Jean Jaurès 69362 LYON cedex 07.

11- Description sommaire des bâtiments contrôlés

La visite de l'immeuble s'effectue toujours dans le sens des aiguilles d'une montre (pièces 1, 2, 3, 4.....).
Sens du repérage pour évaluer une pièce (mur A, B, C, D.....)



Pièces	Sol	Murs	Plafonds	Autres	Gaine-Coffres-Divers
Bât C: Cour	Sol goudron P1:				
Bât C: Cour	Sol pavé autobloquant P2:				
Bât C: Cour		Mur ext enduit peint bleu P3:			
Bât C: C1	Sol Béton P4:				
Bât C: C1-9		Mur enduit peint blanc P5:			
Bât C: C1		Joint mastic porte A P6:			
Bât C: C1		Joint mastic verrière A P7:			
Bât C: C1-9			Plafond plaques peintes blanc P8:		
Bât C: Toiture			Environ 300m ² Toiture plaques amiante ciment P9:		
Bât C: C1				Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture	
Bât C: C9				Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture	
Bât C: Toiture				Environ 2x1ml conduit+chapeau	

				amiante ciment	
Bât C: C2à8	Carrelage marron+colle P10:				
Bât C: C2à8		Plinthes noires+colle P11:			
Bât C: C2à5		MurB enduit peint blanc P12:			
Bât C: C2à8		Faïence blanche +colle P13:			
Bât C: C3à5		Joint mastic 3 verrières+3 fenêtres C P14:			
Bât C: C3			Plafond placoplâtre peint P15:		
Bât C: C3			Calicot de placoplâtre P16:		
Bât C: C6à8		Mur enduit peint jaune P17:			
Bât C: C6-7		Joint mastic 2 verrières+2 fenêtres P18:			
Bât C: C9	Carrelage gris+colle P19:				
Bât C: C9		Plinthes beiges+colle P20:			
Bât C: C9		Faïence blanche +colle P21:			
Bât C: C10-11	Sol moquette +colle P22:				
Bât C: C11		Mur enduit crépi P23:			
Bât C: C11		Joint mastic 2 fenêtres P24:			
Bât C: C11		Joint mastic lucarne P25:			
Bât C: Toiture			Toiture étanchéité plaques bitumeuses paxalu P25A:		
Bât D: Cour		Mur ext enduit peint bleu P26:			
Bât D: C12		Joint mastic porte A P27:			
Bât D: C12		Joint élastomère porte A P28:			
Bât D: C12à15	Sol Béton	P29:			
Bât D: C12		Mur B enduit peint P30:			
Bât D: C12			Plafond placoplâtre peint P31:		
Bât D: C12			Calicot de placoplâtre P32:		
Bât D: C12			Plafond Isolation LdR flocons P33:		
Bât D: C12			Plafond plaques sous toiture P34:		
Bât D: C13à15		Mur enduit peint blanc P35:			
Bât D: C13à15			Plafond enduit peint blanc P36:		
Bât D: C13		Joint mastic fenetre			

		C P37:			
Bât D: C14-15			Joint pave verre P38:		
Bât D: Toiture			Toiture terrasse étanchéité bitumeuses P38A:		
Bât D : Toiture			Environ 150m ² Toiture plaques amiante ciment		
Bât D : Toiture				Environ 1ml conduit+chapeau amiante ciment	
Bât E: C16	Sol Béton P39:				
Bât E: C12à15	Sol enduit de rebouchage P39A:				
Bât E: Toiture			Environ 100m ² Toiture plaques amiante ciment		
Bât E : Toiture			Environ 1ml conduit+mitre amiante ciment		
Bât E: C16		Mur enduit peint blanc P40:			
Bât E: C16		Mur placoplâtre peint marron P41:			
Bât E: C16		Joint mastic porte + verrièreA P42:			
Bât E: C16			Dalles faux plafond P43:		
Bât E: C16			Dalles faux plafond alu sous toiture P43A:		
Bât E: C17-17A		Mur enduit peint P44:			
Bât E: C17		Joint pave verre P45:			
Bât E: C17-17A			Plafond enduit peint P46:		
Bât A: Maison		Mur enceinte ext enduit peint P46A:			
Bât A: Maison Niv 1		Mur ext enduit peint P46B:			
Bât A: C18-19	Sol Béton P47:				
Bât A: C18-19		Mur ext crépi peint blanc P48:			
Bât A: C18-19			Plafond placoplâtre peint P49:		
Bât A: C19				Conduit dans épaisseur mur P50:	
Bât A garage C20			Environ 15m Toiture plaques amiante ciment		
Bât A: C20	Sol goudron P50A:				
Bât A: C20		Mur enduit peint P50B:			
Bât A garage C20 ext				Environ 5ml conduit+chapeau amiante ciment	
Bât A: C21		Joint mastic			

ext		marquise verrière P51:			
Bât A: C21-23-24	Carrelage+colle P52:				
Bât A: C21-23-24		Plinthes noires+colle P53:			
Bât A: C21		Mur enduit peint bleu ciel P54:			
Bât A: C21		Joint mastic imposte A P54A:			
Bât A: C21		Plafond+corniche P55:			
Bât A: C22	Sol moquette sous stratifié P55A:				
Bât A: C22		Mur enduit peint P56:			
Bât A: C22-25-26			Plafond dalles polystyrène P57:		
Bât A: C23		Faïence+colle P58:			
Bât A: C23		Mur enduit peint P59:			
Bât A: C23				Conduit dans épaisseur mur P59A:	
Bât A: C24		Faïence+colle P60:			
Bât A: C24		Mur enduit peint P61:			
Bât A: C24-23			Plafond enduit peint P62:		
Bât A: C25	Sol moquette sous stratifié P62A:				
Bât A: C25		Mur enduit peint P63:			
Bât A: C25			Plafond+corniche P64:		
Bât A: C26	Sol moquette sous stratifié P64A:				
Bât A: C26		Mur enduit peint P65:			
Bât B: C27	Carrelage+colle P66:				
Bât B: C27		Mur C enduit peint blanc P66A:			
Bât B Toiture			Environ 30m² Toiture plaques amiante ciment		

Système de chauffage	Chaudière gaz > 07/1997				
----------------------	-------------------------	--	--	--	--

Bâtiment A : Maison entièrement rénovée.
Fenêtres PVC double vitrages récentes.
Portes bois peintes récentes.

Cette étude n'est pas une maîtrise d'œuvre ni une étude quantitative.
Les quantités relevées sont données à titre indicatif.
Elles restent sous la responsabilité du bureau d'étude et de l'entreprise de démolition.

12- Liste des bâtiments non visités ou les produits et matériaux n'ont pu faire l'objet d'un accès et d'un prélèvement :

- La structure, les fondations, les planchers et plafonds, les dalles intermédiaires, les gaines techniques, les gaines et

conduits de cheminées, les réservations, les gaines conduits maçonnés enterrés, non accessibles du bâtiment.

13- Mesures complémentaires :

L'opérateur propose au mandataire de revenir examiner les bâtiments non visités et de réaliser les prélèvements de produits et matériaux contenant ou susceptibles contenir de l'amiante si nécessaire, dès qu'il lui en donnerait l'accès.

14- Localisation et résultats des prélèvements des matériaux de l'annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002 : (croquis)

Bâtiment Concernés	Produits et Matériaux	Prélèvements	Résultats Amiante
Bât C: Cour	Sol goudron	P1: AMI1310-6957-1	NEGATIF
Bât C: Cour	Sol pavé autobloquant	P2: AMI1310-6958-1	NEGATIF
Bât C: Cour	Mur ext enduit peint bleu	P3: AMI1310-6959-1	NEGATIF
Bât C: C1	Sol Béton	P4: AMI1310-6960-1	NEGATIF
Bât C: C1-9	Mur enduit peint blanc	P5: AMI1310-6961-1	NEGATIF
Bât C: C1	Joint mastic porte A	P6: AMI1310-6962-1	Présence d'amiante
Bât C: C1	Joint mastic verrière A	P7: AMI1310-6963-1	NEGATIF
Bât C: C1-9	Plafond plaques peintes blanc	P8: AMI1310-6964-1	NEGATIF
Bât C: Toiture	Environ 300m² Toiture plaques amiante ciment	P9: AMI1310-6965-1	Présence d'amiante
Bât C: C1	Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C: C9	Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C : Toiture	Environ 2x1ml conduit+chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C: C2à8	Carrelage marron+colle	P10: AMI1310-6966-1	NEGATIF
Bât C: C2à8	Plinthes noires+colle	P11: AMI1310-6967-1	NEGATIF
Bât C: C2à5	MurB enduit peint blanc	P12: AMI1310-6968-1	NEGATIF
Bât C: C2à8	Faïence blanche +colle	P13: AMI1310-6969-1	NEGATIF
Bât C: C3à5	Joint mastic 3 verrières+3 fenêtres C	P14: AMI1310-6970-1	NEGATIF
Bât C: C3	Plafond placoplâtre peint	P15: AMI1310-6971-1	NEGATIF
Bât C: C3	Calicot de placoplâtre	P16: AMI1310-6972-1	NEGATIF
Bât C: C6à8	Mur enduit peint jaune	P17: AMI1310-6973-1	NEGATIF
Bât C: C6-7	Joint mastic 2 verrières+2 fenêtres	P18: AMI1310-6974-1	NEGATIF
Bât C: C9	Carrelage gris+colle	P19: AMI1310-6975-1	NEGATIF
Bât C: C9	Plinthes beiges+colle	P20: AMI1310-6976-1	NEGATIF
Bât C: C9	Faïence blanche +colle	P21: AMI1310-6977-1	NEGATIF
Bât C: C10-11	Sol moquette +colle	P22: AMI1310-6978-1	NEGATIF
Bât C: C11	Mur enduit crépi	P23: AMI1310-6979-1	NEGATIF
Bât C: C11	Joint mastic 2 fenêtres	P24: AMI1310-6980-1	Présence d'amiante
Bât C: C11	Joint mastic lucarne	P25: AMI1310-6981-1	NEGATIF
Bât C: Toiture	Toiture étanchéité plaques bitumeuses paxalu	P25A: AMI1310-6982-1	NEGATIF
Bât D: Cour	Mur ext enduit peint bleu	P26: AMI1310-6983-1	NEGATIF
Bât D: C12	Joint mastic porte A	P27: AMI1310-7010-1	NEGATIF
Bât D: C12	Joint élastomère porte A	P28: AMI1310-7011-1	NEGATIF
Bât D: C12à15	Sol Béton	P29: AMI1310-7012-1	NEGATIF
Bât D: C12	Mur B enduit peint	P30: AMI1310-7013-1	NEGATIF
Bât D: C12	Plafond placoplâtre peint	P31: AMI1310-7014-1	NEGATIF
Bât D: C12	Calicot de placoplâtre	P32: AMI1310-7015-1	NEGATIF
Bât D: C12	Plafond Isolation LdR flocons	P33: AMI1310-7016-1	NEGATIF
Bât D: C12	Plafond plaques sous toiture	P34: AMI1310-7017-1	NEGATIF

Bât D: C13à15	Mur enduit peint blanc	P35: AMI1310-7018-1	NEGATIF
Bât D: C13à15	Plafond enduit peint blanc	P36: AMI1310-7019-1	NEGATIF
Bât D: C13	Joint mastic fenetre C	P37: AMI1310-7020-1	NEGATIF
Bât D: C14-15	Joint pave verre	P38: AMI1310-7021-1	NEGATIF
Bât D: Toiture	Environ 30m ² Toiture terrasse étanchéité bitumeuse	P38A: AMI1310-7022-1	Présence d'amiante
Bât D : Toiture	Environ 150m ² Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât D : Toiture	Environ 1ml conduit+chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E: C16	Sol Béton	P39: AMI1310-7023-1	NEGATIF
Bât E: C12à15	Sol enduit de rebouchage	P39A: AMI1310-7024-1	NEGATIF
Bât E: Toiture	Environ 100m ² Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E : Toiture	Environ 1ml conduit+mitre amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E: C16	Mur enduit peint blanc	P40: AMI1310-7025-1	NEGATIF
Bât E: C16	Mur placoplâtre peint marron	P41: AMI1310-7026-1	NEGATIF
Bât E: C16	Joint mastic porte + verrièreA	P42: AMI1310-7027-1	Présence d'amiante
Bât E: C16	Dalles faux plafond	P43: AMI1310-7028-1	NEGATIF
Bât E: C16	Dalles faux plafond alu sous toiture	P43A: AMI1310-7029-1	NEGATIF
Bât E: C17-17A	Mur enduit peint	P44: AMI1310-7030-1	NEGATIF
Bât E: C17	Joint pave verre	P45: AMI1310-7031-1	NEGATIF
Bât E: C17-17A	Plafond enduit peint	P46: AMI1310-7032-1	NEGATIF
Bât A: Maison	Mur enceinte ext enduit peint	P46A: AMI1310-7033-1	NEGATIF
Bât A: Maison Niv 1	Mur ext enduit peint	P46B: AMI1310-7034-1	NEGATIF
Bât A: C18-19	Sol Béton	P47: AMI1310-7035-1	NEGATIF
Bât A: C18-19	Mur ext crépi peint blanc	P48: AMI1310-7036-1	NEGATIF
Bât A: C18-19	Plafond placoplâtre peint	P49: AMI1310-6984-1	NEGATIF
Bât A: C19	Conduit dans épaisseur mur	P50: AMI1310-6985-1	Présence d'amiante
Bât A garage C20	Environ 15m Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât A: C20	Sol goudron	P50A: AMI1310-6986-1	NEGATIF
Bât A: C20	Mur enduit peint	P50B: AMI1310-6987-1	NEGATIF
Bât A garage C20	Environ 5ml conduit+chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât A: C21 ext	Joint mastic marquise verrière	P51: AMI1310-6988-1	NEGATIF
Bât A: C21-23-24	Carrelage+colle	P52: AMI1310-6989-1	NEGATIF
Bât A: C21-23-24	Plinthes noires+colle	P53: AMI1310-6990-1	NEGATIF
Bât A: C21	Mur enduit peint bleu ciel	P54: AMI1310-6991-1	NEGATIF
Bât A: C21	Joint mastic imposte A	P54A: AMI1310-6992-1	Présence d'amiante
Bât A: C21	Plafond+corniche	P55: AMI1310-6993-1	NEGATIF
Bât A: C22	Sol moquette sous stratifié	P55A: AMI1310-6994-1	NEGATIF
Bât A: C22	Mur enduit peint	P56: AMI1310-6995-1	NEGATIF
Bât A: C22-25-26	Plafond dalles polystyrène	P57: AMI1310-6996-1	NEGATIF
Bât A: C23	Faïence+colle	P58: AMI1310-6997-1	NEGATIF
Bât A: C23	Mur enduit peint	P59: AMI1310-6998-1	NEGATIF
Bât A: C23	Conduit dans épaisseur mur	P59A: AMI1310-6999-1	NEGATIF
Bât A: C24	Faïence+colle	P60: AMI1310-7000-1	NEGATIF
Bât A: C24	Mur enduit peint	P61: AMI1310-7001-1	NEGATIF
Bât A: C24-23	Plafond enduit peint	P62: AMI1310-7002-1	NEGATIF
Bât A: C25	Sol moquette sous stratifié	P62A: AMI1310-7003-1	NEGATIF
Bât A: C25	Mur enduit peint	P63: AMI1310-7004-1	NEGATIF

Bât A: C25	Plafond+corniche	P64: AMI1310-7005-1	NEGATIF
Bât A: C26	Sol moquette sous stratifié	P64A: AMI1310-7006-1	NEGATIF
Bât A: C26	Mur enduit peint	P65: AMI1310-7007-1	NEGATIF
Bât B: C27	Carrelage+colle	P66: AMI1310-7008-1	NEGATIF
Bât B: C27	Mur C enduit peint blanc	P66A: AMI1310-7009-1	NEGATIF
Bât B Toiture	Environ 30m² Toiture plaques amiante ciment	OK	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur

15- Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, IL A ETE REPERE UN MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE

Bâtiment Concernés	Produits et Matériaux	Prélèvements	Résultats Amiante
Bât C: C1	Joint mastic porte A	P6: AMI1310-6962-1	Présence d'amiante
Bât C: Toiture	Environ 300m ² Toiture plaques amiante ciment	P9: AMI1310-6965-1	Présence d'amiante
Bât C: C1	Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C: C9	Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C : Toiture	Environ 2x1ml conduit + chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât C: C11	Joint mastic 2 fenêtres	P24: AMI1310-6980-1	Présence d'amiante
Bât D: Toiture	Environ 30m ² Toiture terrasse étanchéité bitumeuse	P38A: AMI1310-7022-1	Présence d'amiante
Bât D : Toiture	Environ 150m ² Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât D : Toiture	Environ 1ml conduit+chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E: Toiture	Environ 100m ² Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E : Toiture	Environ 1ml conduit+mitre amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât E: C16	Joint mastic porte + verrièreA	P42: AMI1310-7027-1	Présence d'amiante
Bât A: C19	Conduit dans épaisseur mur	P50: AMI1310-6985-1	Présence d'amiante
Bât A garage C20	Environ 15m Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât A garage C20	Environ 5ml conduit+chapeau amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Bât B Toiture	Environ 30m ² Toiture plaques amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur

Ces matériaux pourront libérer des fibres d'amiante en cas d'agressions mécaniques, notamment lors de sciages, découpages, ponçages, perçages.

Repérage effectué le : 24/10/2013

Rapport rédigé et émis le : 16/11/2013, réalisé en 1 exemplaire original qui ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité.

Il ne pourra être diffusé devant quelques juridictions civiles ou pénales sans l'autorisation écrite du signataire.

Pièces jointes : Fichiers PDF : analyses

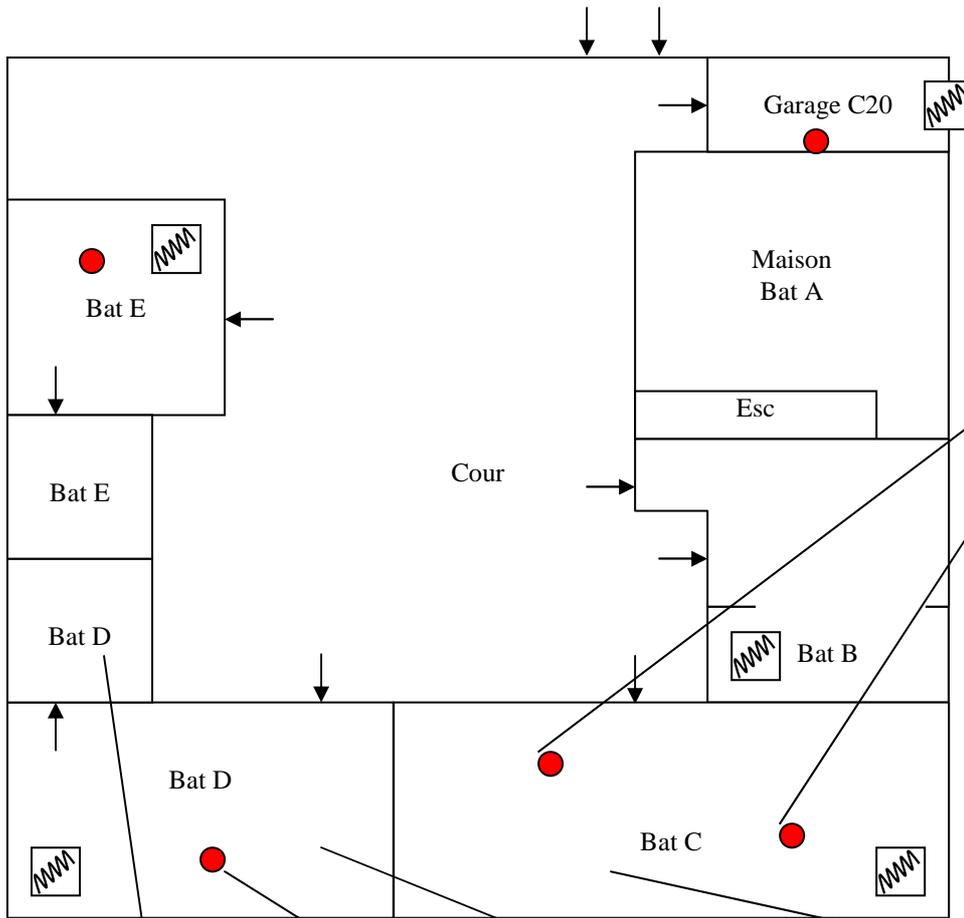
Contrôle Mesure Diagnostic Immobilier
207, Av. F. Roosevelt - 69500 BRON
Port. 06 84 91 12 09 - Tél./Fax 04 72 15 01 47
Email : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr

Musti

Nom de l'opérateur : Joseph MUSTI

«Le présent rapport est établi par Monsieur Joseph MUSTI dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE 60 avenue du Général De Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE»

- CROQUIS - PHOTOS



Bât C : Toiture: Environ 2x1ml conduit+chapeau amiante ciment, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE sur décision de l'opérateur



Bât C : Toiture: Environ 300m² Toiture plaques amiante ciment, Analyse P9: AMI1310-6965-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE

Bât D : Toiture terrasse ; Environ 30m² étanchéité bitumeuse, Analyse P38A: AMI1310-7022-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE



Bât D : Toiture: Environ 1ml conduit+chapeau amiante ciment, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE sur décision de l'opérateur



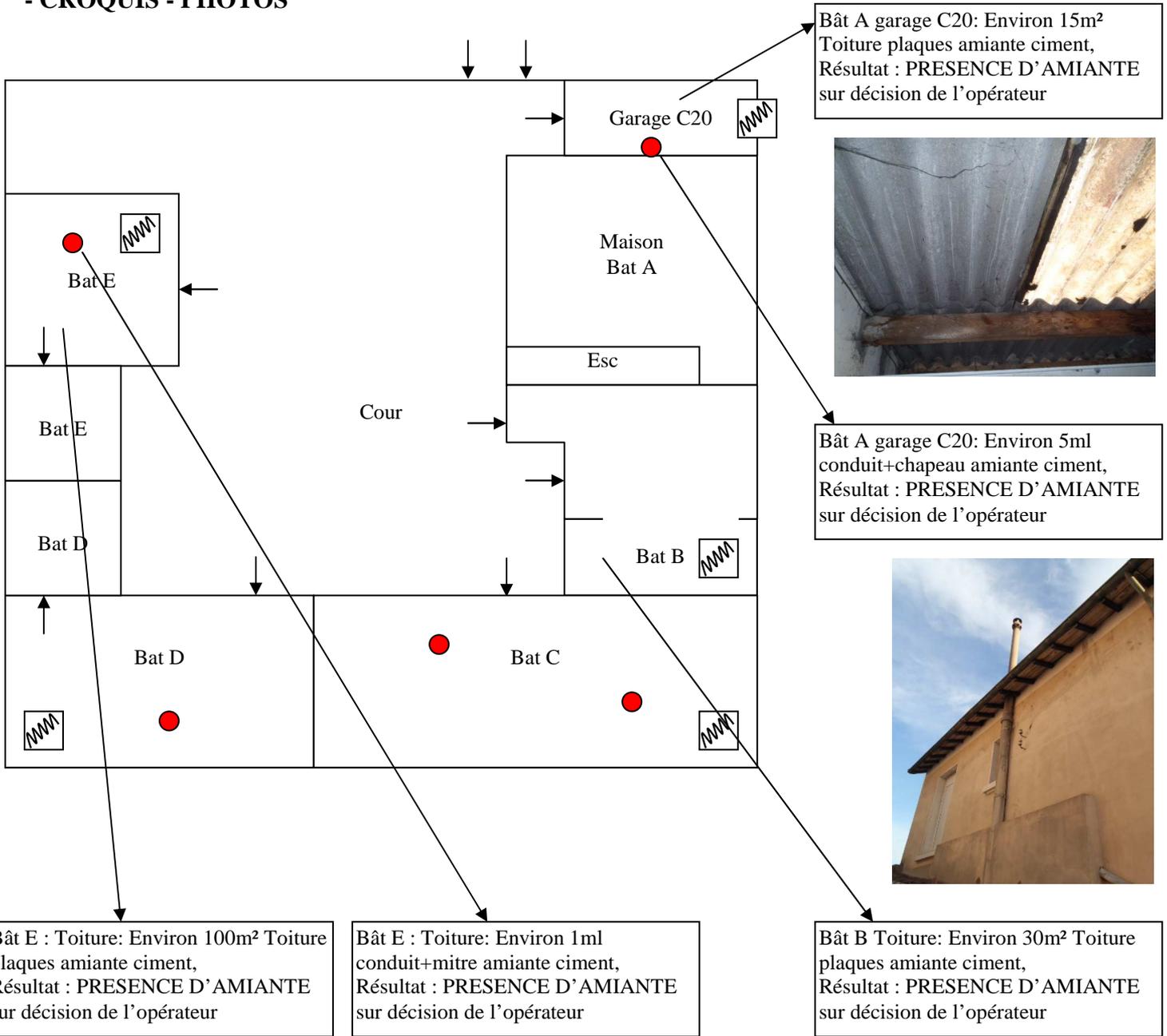
Bât D : Toiture: Environ 150m² Toiture plaques amiante ciment, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE sur décision de l'opérateur



 Toiture plaques amiante.

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble :
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS - PHOTOS

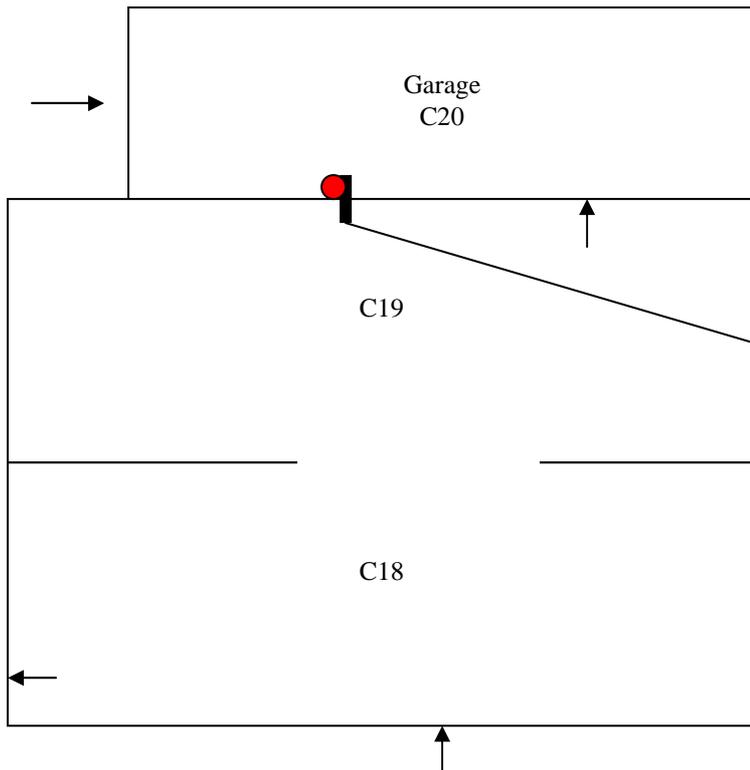


Toiture plaques amiante.

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble :
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS - PHOTOS

Bat A RdC



Bât A: C19: Conduit dans épaisseur mur,
Analyse P50: AMI1310-6985-1,
Résultat : PRESENCE D'AMIANTE

Bat A Niv 1

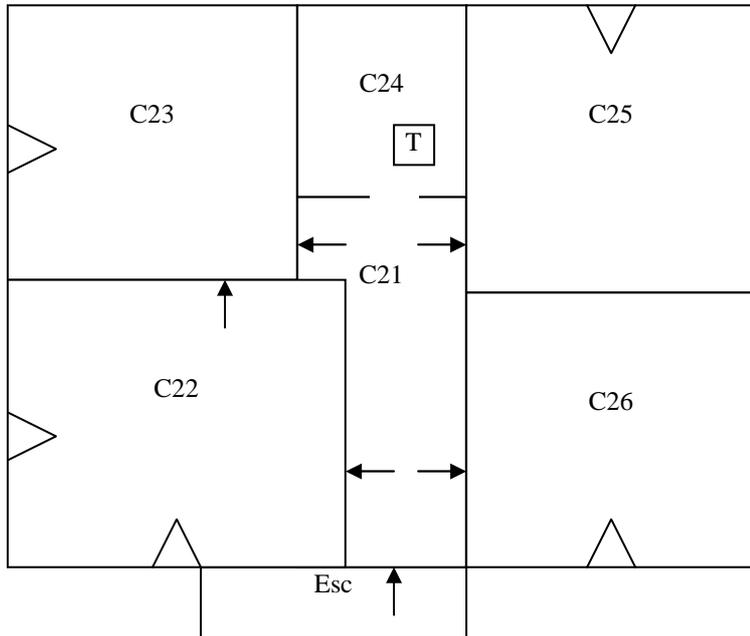


Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

Contrôle **M**esure **D**iagnostic **I**mmobilier

Page 13 sur 33

207 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON - Tél/Fax : 04 72 15 01 47 - P : 06 84 91 12 09
e mail : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr - Siret : 448 403 188 00015 - Code NAF 743 B

- CROQUIS - PHOTOS

Bat A Comble

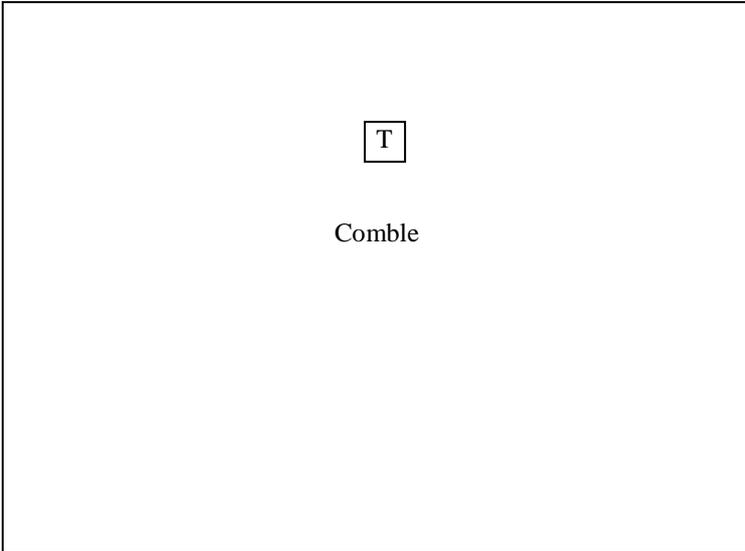
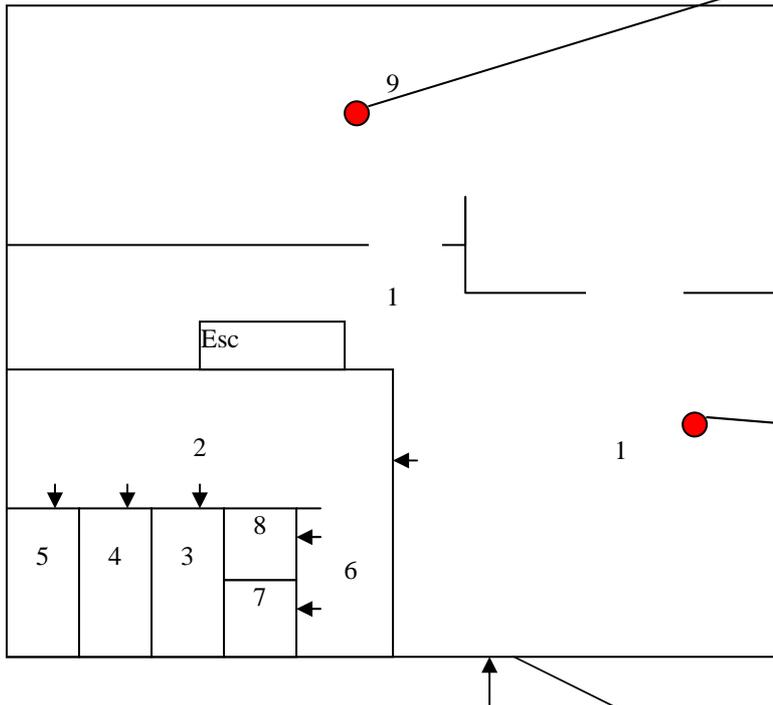


Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS - PHOTOS

Bat C RdC



Bât C: C9: Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE sur décision de l'opérateur



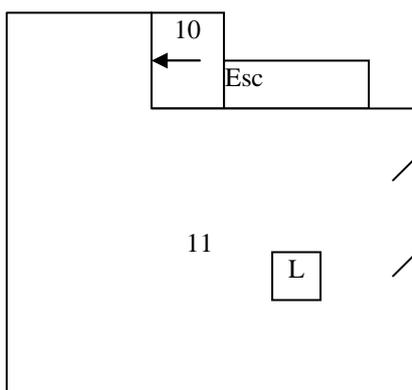
Bât C: C1: Environ 3ml Conduit amiante ciment débouche en toiture, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE sur décision de l'opérateur



Bât C: C1: Joint mastic porte A, Analyse P6: AMI1310-6962-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE



Bat C Mezzanine



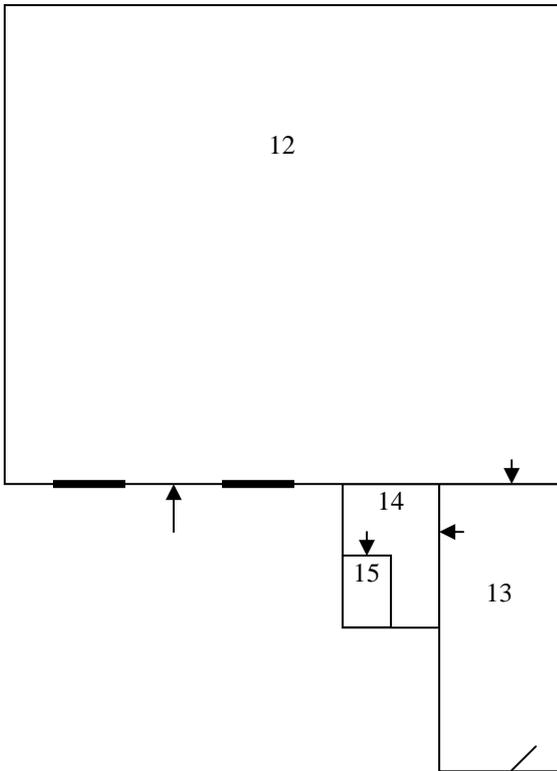
Bât C: C11: Joint mastic 2 fenêtres, Analyse P24: AMI1310-6980-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE



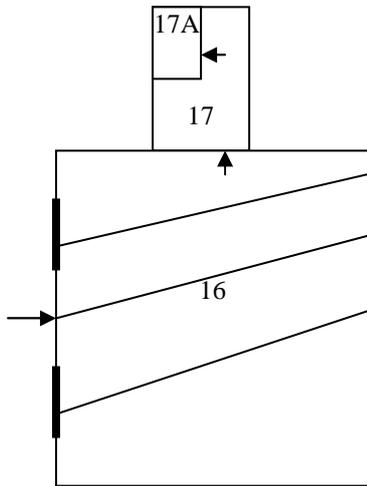
Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS - PHOTOS

Bât D



Bât E

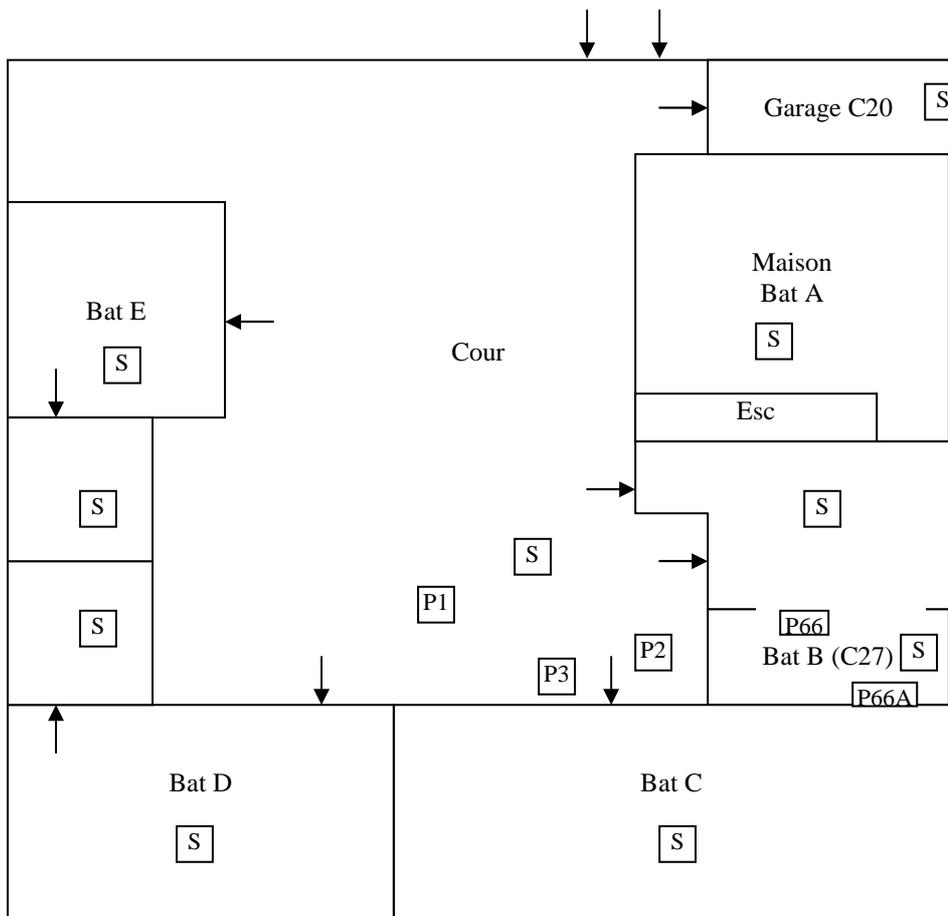


Bât E: C16: Joint mastic porte +
verrièreA,
Analyse P42: AMI1310-7027-1,
Résultat : PRESENCE D'AMIANTE



Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

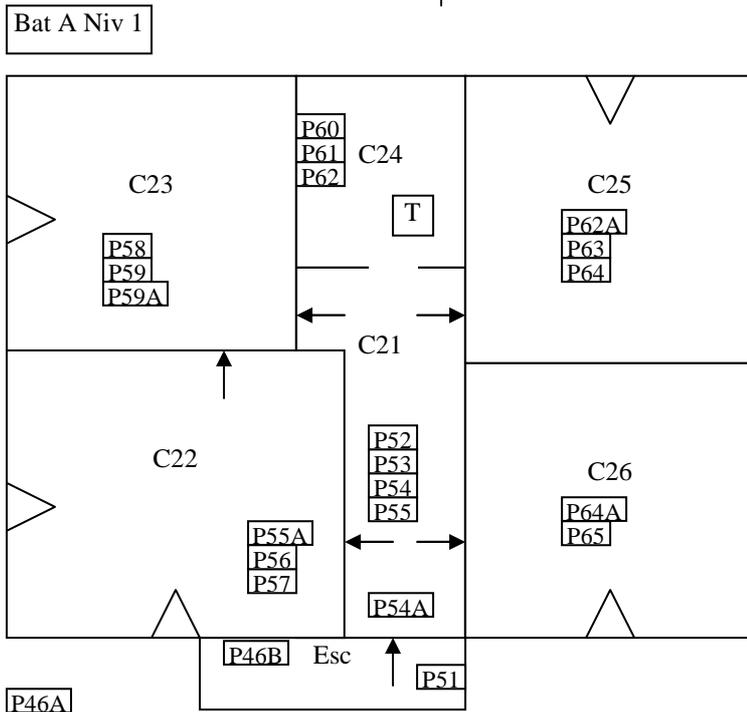
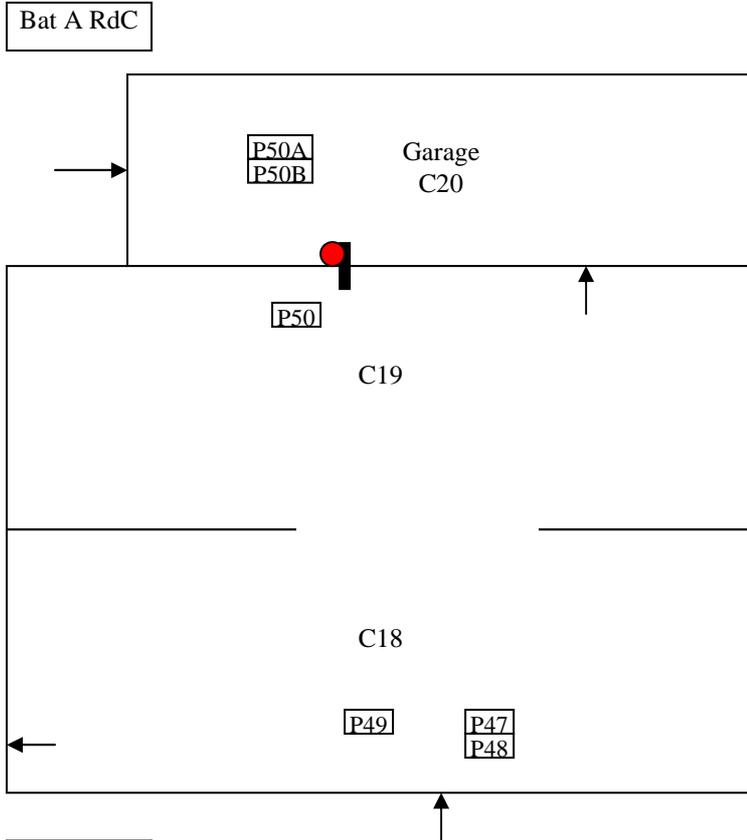
- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES

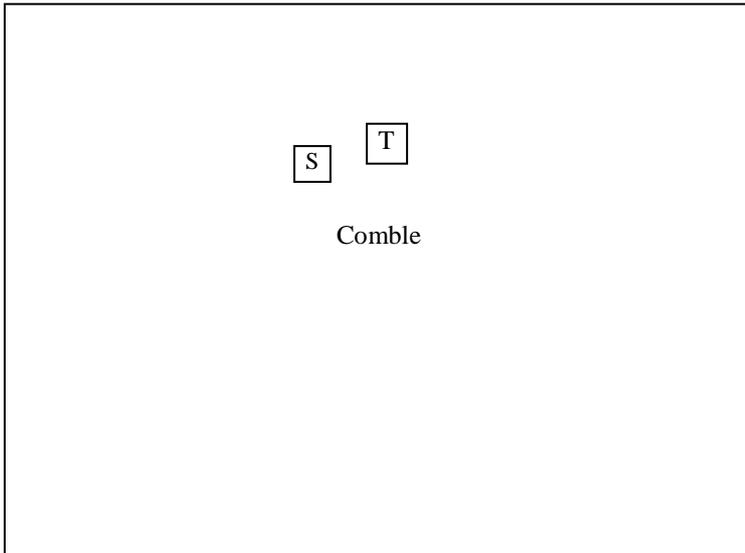


P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES

Bat A Comble



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

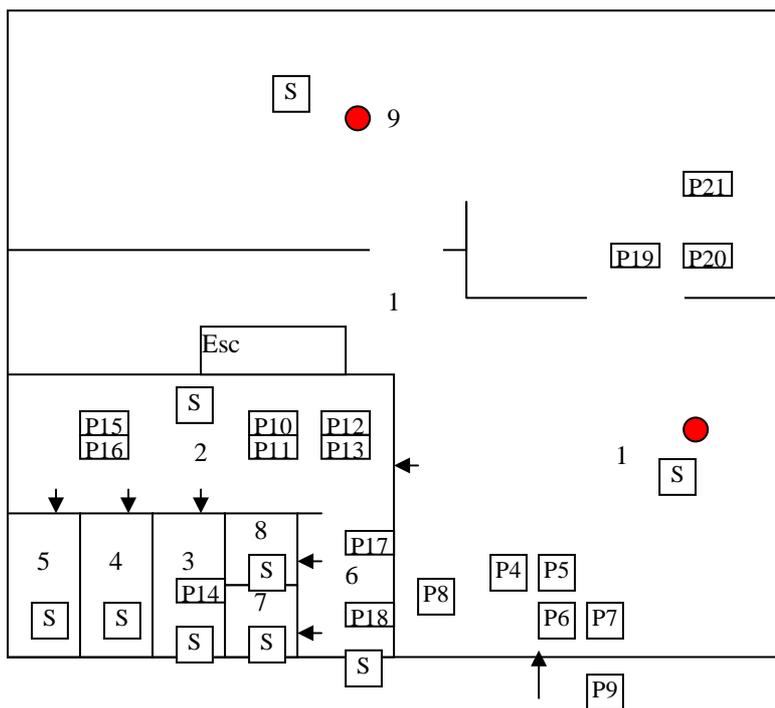
Contrôle **M**esure **D**iagnostic **I**mmobilier

Page 19 sur 33

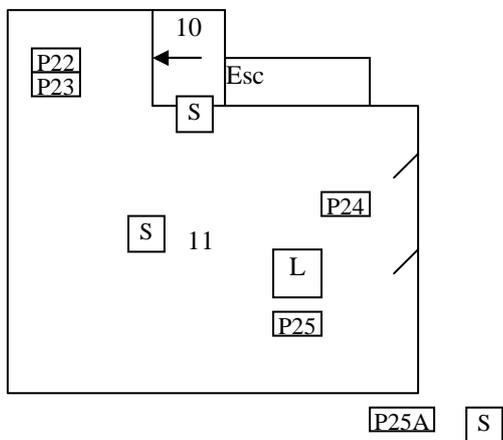
207 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON - Tél/Fax : 04 72 15 01 47 - P : 06 84 91 12 09
e mail : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr - Siret : 448 403 188 00015 - Code NAF 743 B

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES

Bat C RdC



Bat C Mezzanine



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

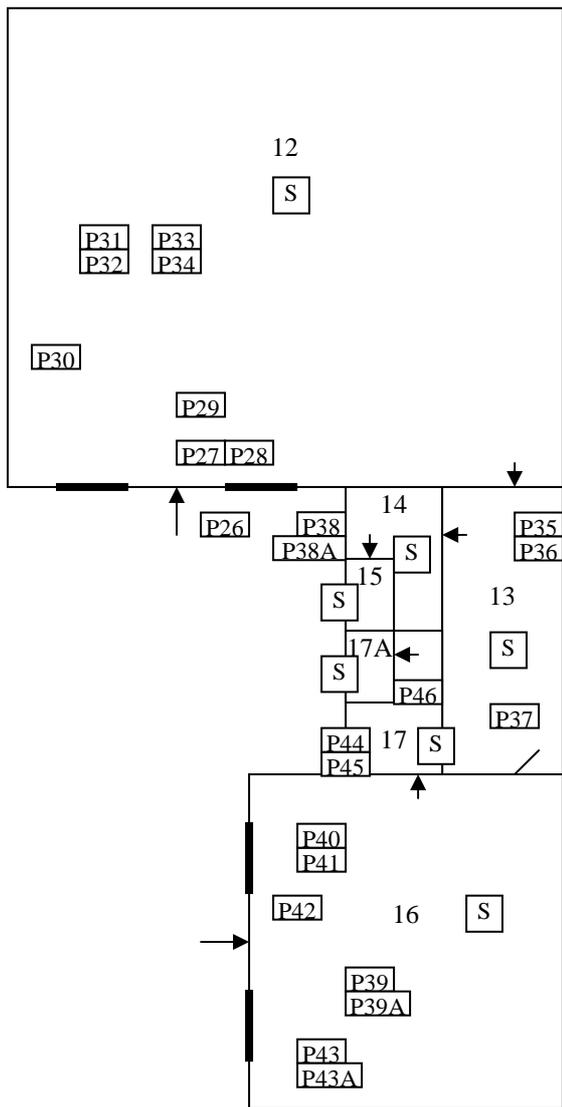
Contrôle **M**esure **D**iagnostic **I**mmobilier

Page 20 sur 33

207 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON - Tél/Fax : 04 72 15 01 47 - P : 06 84 91 12 09
 e mail : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr - Siret : 448 403 188 00015 - Code NAF 743 B

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES

Bât D-E



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY LIAUDET 12 Liberté 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 12 rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

16- TABLEAU RECAPITULATIF DE PRESENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE :

NEXITY CHOMETTON LIAUDET 12 LIBERTE 69100 241013

Pièces N°	Composant de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Prélèvements Analyses	Présence amiante	Evaluation de l'état de conservation			
					Flocage/calorifugeage/ faux plafond		Autres matériaux	
					Grille de conservation	Résultat	Evaluation visuelle	Indicateurs visuels
Bât C: C1	Joint mastic	Joint mastic porte A	P6: AMI1310-6962-1	Présence d'amiante				
Bât C: Toiture	Toiture plaques	Environ 300m ² Toiture plaques	P9: AMI1310-6965-1	Présence d'amiante				
Bât C: C1	Conduit	Environ 3ml Conduit débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât C: C9	Conduit	Environ 3ml Conduit débouche en toiture		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât C : Toiture	Conduit	Environ 2x1ml conduit+chapeau		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât C: C11	Joint mastic	Joint mastic 2 fenêtres	P24: AMI1310-6980-1	Présence d'amiante				
Bât D: Toiture	Toiture terrasse étanchéité bitumeuse	Environ 30m ² Toiture terrasse étanchéité bitumeuse	P38A: AMI1310-7022-1	Présence d'amiante				
Bât D : Toiture	Toiture plaques	Environ 150m ² Toiture plaques		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât D : Toiture	Conduit	Environ 1ml conduit+chapeau		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât E: Toiture	Toiture plaques	Environ 100m ² Toiture plaques		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât E : Toiture	Conduit	Environ 1ml conduit+mitre		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât E: C16	Joint mastic	Joint mastic porte + verrièreA	P42: AMI1310-7027-1	Présence d'amiante				

16- TABLEAU RECAPITULATIF DE PRESENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE :

NEXITY CHOMETTON LIAUDET 12 LIBERTE 69100 241013

Pièces N°	Composant de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Prélèvements Analyses	Présence amiante	Evaluation de l'état de conservation			
					Flocage/calorifugeage/ faux plafond		Autres matériaux	
					Grille de conservation	Résultat	Evaluation visuelle	Indicateurs visuels
Bât A: C19	Conduit	Conduit dans épaisseur mur	P50: AMI1310-6985-1	Présence d'amiante				
Bât A garage C20	Toiture plaques	Environ 15m Toiture plaques		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât A garage C20	Conduit	Environ 5ml conduit+chapeau		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Bât B Toiture	Toiture plaques	Environ 30m ² Toiture plaques		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				

LISTE (Non exhaustive) des MPCA pour les repérages amiante avant démolition ou avant travaux

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
1 - Toiture et étanchéité									
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres ciment (y compris panneaux sous tuiles)	X		Bât C	X		X		
	Plaques et matériaux bitumeux	X		Bât ABDE		X	X		
Ardoises	Ardoises composite		X						
	Ardoises en fibres ciment		X						
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée	X		Bât ACDE		X	X		
	Conduits de ventilation		X						
Bardeaux bitumés type(shingle)			X						
Eléments de sous toiture	Pare vapeur		X						
	Pare pluie		X						
	Autre élément structurel		X						
	Isolant sous toiture	X		Bât D	X			X	
	flocage		X						
Complexes d'étanchéité pour toiture (y compris toitures terrasse pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage		X						
	Produits d'accrochage		X						
	Colles		X						
	Isolant		X						
	Complexes asphaltés	X X		Bât C Bat D	X X			X X	
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée		X						
	Conduits de ventilation		X						
	Tout élément complémentaire y compris les chenaux		X						
	Conduits d'eaux pluviales		X						
2 - Parois verticales extérieures									
Panneaux sandwich	Plaques		X						
	Joint d'assemblage		X						
	Joint d'étanchéité		X						
	Tresses		X						
	Mastics		X						
Bardages	Plaques et bacs en fibres ciment		X						
	Ardoise en fibre ciment		X						
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur		X						
	Peinture		X						
Isolent sous bardage	Flocage		X						
	Carton		X						
Murs et cloisons en dur	Enduit peints projeté lissé ou taloché	X		Cour-18-19- Bar A	X			X	
	Revêtement plastique épais, lissé ou taloché		X						
	Colles de Faïences, plinthes		X						
	Faïences, plinthes		X						
	Etanchéité extérieure des fondations		X						
	Appuis de fenêtres		X						
Revêtement plastique épais, lissé ou taloché		X							

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
3 - Parois verticales intérieures									
Murs et cloisons en dur	Flocages		X						
	Enduits peints à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	X		C1à9-11-13à17A-20à27	X			X	
	Enduit de rebouchage								
	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits autre projetés, lissés ou talochés		X						
	Joints (de dilatation d'assemblage)		X						
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages		X						
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits autre projetés, lissés ou talochés		X						
	Joints de dilatation d'assemblage avec poutraison		X						
	Entourage de poteaux (carton, fibres ciment matériau sandwich, carton + plâtre).		X						
	Coffrages perdus		X						
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons	X		C16	X			X	
	Isolant intérieur		X						
	Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) tresses, carton, fibres ciment.		X						
Gainés et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage		X						
	Enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu		X						
	Panneaux		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Portes coupe-feu Portes pare flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus)		X						
	Sous couche des tissus muraux		X						
Revêtements de murs, poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gainés, de coffres et des portes coupe feu et pare flamme	Revêtement dur (plaques revêtues d'amiante, de ciment, fibres ciment)		X						
	Plinthes, Faïence	X		C2à9-21-23-24	X			X	
	Colles de Plinthes, Faïences		X						
	Peintures intumescentes, bitumeuses, décoratives		X						
4 – Plafond et faux plafonds									
Plafonds	Flocage		X						
	Enduits peints projetés, lissés ou talochés		X						
	Panneaux collés ou vissés	X		C1-3-9-12-18-19	X			X	
	Calicot	X		C3-12	X			X	
	Corniche			C21-25	X			X	
	Coffrages perdus (carton amiante, fibres ciment, composite).		X						
	Cales de ferrailage		X						

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocage		X						
	Enduits peints projetés, lissés ou talochés	X		C13-15-17-17A	X			X	
	Joints de dilatation, d'assemblage, de liaison)		X						
	Plaques de ripage		X						
	Entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériaux sandwichs, carton + plâtre		X						
	Peintures intumescentes, bitumeuses, décoratives		X						
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies		X						
	Jonction avec la façade		X						
	Calfeutrements		X						
	Joints de dilatation		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Gaines et coffres horizontaux	Flocages		X						
	Enduits projetés, lissés ou talochés		X						
	Panneaux		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Faux plafonds	Dalles faux plafond Panneaux et plaques	X		C16	X			X	
	Jonction entre faux plafond et structure		X						
	Joints entre panneaux et plaques		X						
	Pare vapeur		X						
	Isolant de faux plafond		X						
	Cantonnements constitués dans le plénum (en jonction entre les cloisons ou murs et le plancher haut supérieur)		X						
Suspentes et contrevents	Flocages		X						
	Protection en plâtre		X						
	Peintures intumescentes		X						
5 – Planchers et planchers technique									
Revêtements de sol y compris les revêtements de sol sportifs (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques		X						
	Colle de dalles plastiques		X						
	Dalles moquette avec entre-couches noires		X						
	Colle de moquette		X						
	Lés en matériaux plastiques et ou moquette avec sous-couche.	X		C10-11-22-25-26	X			X	
	Nez de marche		X						
	Revêtements de sol		X						
	Colle de Revêtements de sol		X						
	Carrelage	X		Cour-2à9-21-23-24-27	X			X	
Colle de Carrelage		X							
Planchers (lors de réhabilitation ou d'aménagements de construction à ossature bois, l'isolant vrac a pu être disposé entre les chevrons avant la pose d'un plancher)	Etanchéité de cuvelage		X						
	Coffrages perdus		X						
	Chapes maigres. (base ciment)		X						
	Ragréage	X		C1-12à16-18-19	X			X	
	Rebouchage autour de. Conduits (principalement IGH et ERP)		X						

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
6 - Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs									
Conduits de fluide air, eaux, autres fluides	Calorifugeage		X						
	Ruban adhésif		X						
	Enveloppe de calorifuge		X						
	Conduits en fibres ciment.	X X X		C19- C1-9 C23	X X	 X	X X	 X	
	Conduits		X						
	Enduit de rebouchage								
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduit en fibres ciment		X						
	Joint entre éléments		X						
	Mastics		X						
	Tresses		X						
Câbles électriques	Manchons		X						
	Câbles électriques d'alimentation de secours (souvent orange)		X						
Clapet, / volet, coupe-feu	Clapet		X						
	Volet		X						
	Rebouchage		X						
	Ossature		X						
Vide-ordures.	Conduit en fibres ciment.		X						
	Joint d'étanchéité des trappes		X						
7 - Ascenseurs et monte-charge									
Portes Intérieures, extérieures et portes palières	Portes et cloisons palières		X						
Machinerie	Freins		X						
Trémie- machinerie (parois à examiner comme chapitres précédents)	Calfeutrement entre murs et planchers (joint, bourre)		X						
	Trappes		X						
8 - Equipements divers et accessoires									
Chaudières Tuyauteries Etuves Groupes électrogènes Convecteurs et radiateurs Aérothermes	O N	Bourres		X					
		Tresses		X					
		Joints		X					
		Calorifugeages		X					
		Peinture anti-condensation		X					
		Tissu		X					
		Plaques isolantes (internes et externes)		X					
		Revêtement de câbles métalliques		X					
9 - Installations industrielles									
Fours Etuves Tuyauteries Racks	O N	Bourres		X					
		Tresses		X					
		Joints		X					
		Calorifugeages		X					
		Peinture anti-condensation,		X					
		Tissu		X					
		Plaques isolantes (internes et externes)		X					
	Freins et embrayages		X						
10 - Voies et réseaux divers									
Conduit	Eléments en fibres ciment		X						
Revêtement routier	Bitume couches et sous couches	X		Cour-20	X			X	
11 - Autre matériau connu (hors norme et arrêté)									
Fenêtre/verrières (bois, fer et aluminium)	Mastics		X		C1-3à7- 11à15-17-21	X			X
			X	X	C1-11-16	X		X	
Bac	Bac en fibres ciment		X						
Salle de Bains Cuisine	Plaques et matériaux bitumeux (Baignoire Evier)		X						

ANNEXES

- PROGRAMME DE REPERAGE DES PRODUITS DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002

- RAPPORT D'ANALYSES DU LABORATOIRE : Pièces jointes : Fichiers PDF :

- MESURES D'ORDRE GENERAL

- ATTESTATION DE COMPETENCE AMIANTE - ASSURANCE

- PROGRAMME DE REPERAGE DES PRODUITS DE L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002

ANNEXE C

Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
1. Toiture et étanchéité Plaques ondulées. Ardoises Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité Accessoires de toitures.	 Plaques en fibres ciment Ardoises composite, ardoises en fibres ciment Conduits de cheminée, conduits de ventilation ... Bardeaux d'asphalte ou bitumé (shingle) Pare vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs ...
2. Façades Panneaux sandwichs Bardages Appuis de fenêtres	 Plaques, joints d'assemblage, tresses ... Plaques et bacs en fibres ciment, ardoise en fibre ciment. Isolants sous bardage. Eléments en fibres ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées Gainés et coffres verticaux Portes coupe-feu Portes pare flamme	 Flocages. Enduits projetés. Revêtements durs (plaqués planes en fibres ciment). Joints de dilatation. Flocages, enduits projetés – joints de dilatation. Entourage de poteaux (carton, fibres ciment matériau sandwich, carton + plâtre). Panneaux de cloisons. Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresses, carton, fibres ciment. Flocage. Enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu. Panneaux. Vantaux et joints.

ANNEXE C suite

<i>Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition</i>	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
4. Plafonds et faux plafonds Plafonds Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interface entre structures. Gaines et coffres horizontaux Faux plafonds.	Flocage. Enduits projetés. Panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton amiante, fibres ciment, composite). Flocages, enduits projetés. Peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages. Enduits projetés. Panneaux. Jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs.	Dalles plastiques. Colles bitumineuses. Lés plastiques avec sous-couche. Chape maigre. Calfeutrement des passages de conduits. Revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux. Revêtements durs (plaques menuiserie, fibres ciment). Colles des carrelages.

ANNEXE C suite et fin

<i>Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition</i>	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
6. Conduits, canalisations et équipements Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement Clapets/volets coupe-feu Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres ciment. Conduit en fibres ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge Portes palières Trémie. Machinerie.	Portes et cloisons palières Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.
8. Equipements divers Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes. Convecteurs et radiateurs, aérothermes ...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages – peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes) tissu amiante.
9. Installations industrielles Fours, étuves, tuyauteries ...	Bourre, tresses, joints calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante. Freins et embrayages.
10. Coffrages perdus Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres ciment.

Arrêté du 22 août 2002, Annexe 1 - chapitre 3 « S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'Amiante, l'opérateur les repère également »

- MESURES D'ORDRE GENERAL - Arrêté du 22/08/2002

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE A L'EGARD DE CES MATERIAUX ET PRODUITS

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure normale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié.

1. Informations générales

Respirer les fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre). Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...). Les interventions de cette nature doivent être confiées à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage

L'émission de poussières doit être limitée par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment, travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment.

- déplacement local d'élément d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussière peut être limitée :

Par des humidifications locales des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière. - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé.

Des demi-masques filtrant (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés. Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (B.S.D.A, cerfa n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

ATTESTATION DE CERTIFICATION



ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat N° AL178808

Nom de l'assuré : CMDI

Demeurant : 207 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69500 BRON

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Contrôle des installations d'assainissement NON collectif
➤ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier	
➤ Les activités complémentaires suivantes :	
La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic Radon	Certificat de logement décent
Diagnostic déchet chantier	Etat du dispositif de sécurité des piscines
	Calcul des Millièmes de Copropriété

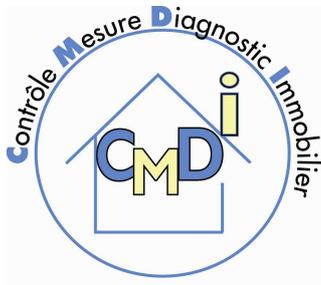
MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 600.000 € par sinistre et 1.000.000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31 /12/ 2013.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Périgueux, 09/01/2013
Pour faire valoir ce que de droit
GENERALI PAR DELEGATION



**PRE RAPPORT de REPERAGE des PRODUITS et
MATERIAUX contenant de L'AMIANTE,
en vue de démolition dans un immeuble.**

Rapport N°NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 FAYS 69100 241013

Le 16/11/2013

Repérage des Produits et Matériaux contenant de l'Amiante avant démolition conforme :
Au Code de la santé Publique Article L 1334-13, à l'Arrêté du 2 janvier 2002
à la Norme NFX 46-020 de Décembre 2008

Désignation du demandeur

Nom	NEXITY Georges V, Rhône Loire Auvergne, Cité Internationale M Rémi CHOMETTON
Adresse	66 quai Charles de Gaulle 69463 LYON CEDEX 06
Qualité du demandeur	Maître d'Ouvrage
Propriétaire si différent du demandeur	Mme SUNDARA

Localisation et description du bâtiment visité

Adresse	2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE	N° de lot	
Bâtiment	Maison d'habitation, (environ 25 cellules)	Etage	
Référence cadastrale		Escalier	
Date du Permis de Construire	<07/1997	Travaux de réaménagement (année)	Non communiqué

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport,
IL A ETE REPERE UN MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE**

Les Conclusions détaillées sont au paragraphe 15

Contenu

- 1- Désignation du demandeur (voir page 1)
- 2- Identification de l'opérateur de repérage
- 3- Définition de la mission de repérage
- 4- Documents fournis
- 5- Programme de repérage de l'amiante
- 6- Localisation et description du bâtiment visité (voir page 1)
- 7- Personnes accompagnant l'opérateur lors du repérage
- 8- Identification de l'immeuble selon les critères réglementaires
- 9- Moyens mis à disposition de l'opérateur pour accéder aux produits et matériaux contenant de l'amiante
- 10- Identification du laboratoire d'analyses
- 11- Description sommaire des bâtiments contrôlés
- 12- Liste des bâtiments non visités ou les produits et matériaux n'ont pu faire l'objet d'un accès et d'un prélèvement
- 13- Mesures complémentaires
- 14- Localisation et résultats des prélèvements des produits et matériaux de l'annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002
- 15- CONCLUSION – (Croquis – Photos)
- 16- Tableaux récapitulatifs de présence de matériaux contenant de l'amiante
LISTE (Non exhaustive) des MPCA pour les repérages amiante avant démolition ou avant travaux

ANNEXES

- Programme de repérage des produits de l'annexe de l'Arrêté du 2 janvier 2002
- Rapport d'analyse du laboratoire : (Pièces jointes, Analyses Amiante : Fichiers PDF)
- Mesures d'ordre général
- Attestation de Certification – Assurance

1- Désignation du demandeur (voir page 1)

2- Identification de l'opérateur de repérage

Contrôle **M**esure **D**iagnostic **I**mmobilier, représentée par Joseph MUSTI.

Attestation de certification N°1716025, délivrée le 31/12/2008, par *BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE*
Assurance RCP GENERALY, N° du contrat : AL178808.

3- Définition de la mission de repérage :

En vue de travaux de démolition

4- Documents fournis : AUCUN

5- Programme de repérage de l'amiante

Définition du programme de repérage de l'amiante :

- Arrêté du 22 août 2002, Annexe 1 - chapitre 3 « S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'Amiante, l'opérateur les repère également »
- Annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002
- Norme NFX 46-020 de Décembre 2008

6- Localisation et description du bâtiment visité (voir page 1)

7- Personnes accompagnant l'opérateur lors du repérage :

Selon le cas les personnes suivantes pourront accompagner le technicien compétent : Propriétaire,

8- Identification de l'immeuble selon les critères réglementaires

- Habitation (maisons individuelles environ 25 cellules)

9- Moyens mis à disposition de l'opérateur par le donneur d'ordre ou le propriétaire, pour accéder aux produits et matériaux contenant de l'amiante :

AUCUN

Mise à disposition des moyens d'accès tels que : escabeau, échelle, échafaudage, plate- forme élévatrice de personnel, ...

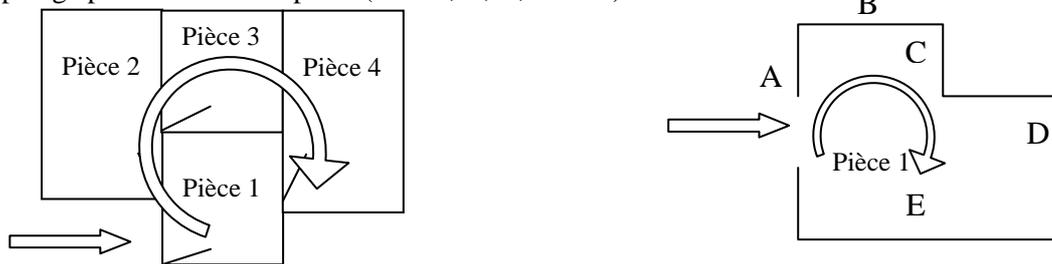
Réalisation de démontages nécessaires permettant les accès.

10-Identification du laboratoire d'analyses

Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon, 321 Av. Jean Jaurès 69362 LYON cedex 07.

11- Description sommaire des bâtiments contrôlés

La visite de l'immeuble s'effectue toujours dans le sens des aiguilles d'une montre (pièces 1, 2, 3, 4.....).
Sens du repérage pour évaluer une pièce (mur A, B, C, D.....)



Pièces	Sol	Murs	Plafonds	Autres	Gaine-Coffres-Divers
Maison		Mur ext sur rue enduit P1:			
Cour	Sol goudron P2:				
Cour		Mur enceinte ext enduit peint P3:			
Cour		Mur A Gaine fourreau rouge P3A:			
Maison		Mur facade bas ext crépi P4:			
Maison		Mur facade haut ext enduit peint P5:			
C1-2	Sol revêtement PVC P6:				
C1		Mur B enduit peint beige P7:			
C1		Mur placoplâtre peint rouge et beige P8:			
C1			Plafond placoplâtre peint blanc P9:		
C2		Mur placoplâtre peint blanc P10:			
C2		Faïence+colle P11:			
C3		Mur placoplâtre peint rose, jaune, rouge P12:			
C3-4			Plafond placoplâtre peint blanc P13:		

C4	Carrelage+colle P14:			
C4		Mur placoplâtre peint jaune P15:		
C5		Mur placoplâtre peint jaune, vert, rouge P16:		
C6		Mur placoplâtre peint blanc P17:		
C7		Mur placoplâtre peint jaune P18:		
C8		Mur placoplâtre peint jaune, violet P19:		
C9		Mur placoplâtre peint bleu P20:		
C10		Mur placoplâtre peint jaune P21:		
C10		Plafond placoplâtre peint blanc P22:		
C11		Mur placoplâtre peint blanc P23:		
C12		Mur placoplâtre peint bleu P24:		
C13		Mur placoplâtre peint bleu P25:		
C14-15	Carrelage+colle P26:			
C14-15		Faïence+colle P27:		
C15		Mur placoplâtre tapissé P28:		
C16	Carrelage+colle P29:			
C16		Faïence+colle P30:		
C16		Mur placoplâtre papier peint bleu P31:		
C16			Plafond enduit peint blanc P32:	
C17		Mur placoplâtre peint gris P33:		
C18		Plinthes+colle P33A:		
C18		Mur placoplâtre peint rose, rouge P34:		
C18-17			Plafond placoplâtre peint blanc P35:	
C19		Mur enduit peint gris P36:		
C19		Faïence+colle P37:		
C20 Terrasse		Mur enduit peint clair P38:		
C20 Terrasse	Carrelage+colle P39:			
C20 Barbecue		Brique+colle P40:		
C20 Terrasse	Environ 2ml conduit amiante ciment			
Toiture C19			Toiture plaques bitumeuses P41:	
Toiture			Environ 250m ² Toiture plaques amiante ciment P42:	
Comble T1-T2-T3			Plafond Isolation LdR+PV P43:	
Comble T1-T2-T3			Plaques isolation sous toiture P44:	
Toiture		Enduit de rebouchage		

extérieur		conduit de ventilation P45:			
Toiture			Joint mastic sheds vitrés P46:		
Toiture			Toiture étanchéité plaques bitumeuses P47:		
Comble T2-3			Joint mastic silicone rouge gaine ventilation P48:		
Comble T2-3			Ruban adhésif vert gaine ventilation P49:		

Système de chauffage	Chaudière gaz récente				
----------------------	-----------------------	--	--	--	--

Maison entièrement rénovée en 2008.
Fenêtres aluminium anodisées double vitrages récentes.
Portes bois peintes récentes.

Cette étude n'est pas une maîtrise d'œuvre ni une étude quantitative.
Les quantités relevées sont données à titre indicatif.
Elles restent sous la responsabilité du bureau d'étude et de l'entreprise de démolition.

12- Liste des bâtiments non visités ou les produits et matériaux n'ont pu faire l'objet d'un accès et d'un prélèvement :

- La structure, les fondations, les planchers et plafonds, les dalles intermédiaires, les gaines techniques, les gaines et conduits de cheminées, les réservations, les gaines conduits maçonnés enterrés, non accessibles du bâtiment.

13- Mesures complémentaires :

L'opérateur propose au mandataire de revenir examiner les bâtiments non visités et de réaliser les prélèvements de produits et matériaux contenant ou susceptibles contenir de l'amiante si nécessaire, dès qu'il lui en donnerait l'accès.

14- Localisation et résultats des prélèvements des matériaux de l'annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002 : (croquis)

Bâtiment Concernés	Produits et Matériaux	Prélèvements	Résultats Amiante
Maison	Mur ext sur rue enduit	P1: AMI1310-6811-1	NEGATIF
Cour	Sol goudron	P2: AMI1310-6812-1	NEGATIF
Cour	Mur enceinte ext enduit peint	P3: AMI1310-6813-1	NEGATIF
Cour	Mur A Gaine fourreau rouge	P3A: AMI1310-6814-1	NEGATIF
Maison	Mur facade bas ext crépi	P4: AMI1310-6815-1	NEGATIF
Maison	Mur facade haut ext enduit peint	P5: AMI1310-6816-1	NEGATIF
C1-2	Sol revêtement PVC	P6: AMI1310-6817-1	NEGATIF
C1	Mur B enduit peint beige	P7: AMI1310-6818-1	NEGATIF
C1	Mur placoplâtre peint rouge et beige	P8: AMI1310-6819-1	NEGATIF
C1	Plafond placoplâtre peint blanc	P9: AMI1310-6820-1	NEGATIF
C2	Mur placoplâtre peint blanc	P10: AMI1310-6821-1	NEGATIF
C2	Faïence+colle	P11: AMI1310-6822-1	NEGATIF
C3	Mur placoplâtre peint rose, jaune, rouge	P12: AMI1310-6823-1	NEGATIF
C3-4	Plafond placoplâtre peint blanc	P13: AMI1310-6824-1	NEGATIF
C4	Carrelage+colle	P14: AMI1310-6825-1	NEGATIF
C4	Mur placoplâtre peint jaune	P15: AMI1310-6826-1	NEGATIF
C5	Mur placoplâtre peint jaune, vert, rouge	P16: AMI1310-6827-1	NEGATIF
C6	Mur placoplâtre peint blanc	P17: AMI1310-6828-1	NEGATIF

C7	Mur placoplâtre peint jaune	P18: AMI1310-6829-1	NEGATIF
C8	Mur placoplâtre peint jaune, violet	P19: AMI1310-6830-1	NEGATIF
C9	Mur placoplâtre peint bleu	P20: AMI1310-6831-1	NEGATIF
C10	Mur placoplâtre peint jaune	P21: AMI1310-6832-1	NEGATIF
C10	Plafond placoplâtre peint blanc	P22: AMI1310-6833-1	NEGATIF
C11	Mur placoplâtre peint blanc	P23: AMI1310-6834-1	NEGATIF
C12	Mur placoplâtre peint bleu	P24: AMI1310-6835-1	NEGATIF
C13	Mur placoplâtre peint bleu	P25: AMI1310-6836-1	NEGATIF
C14-15	Carrelage+colle	P26: AMI1310-6837-1	NEGATIF
C14-15	Faïence+colle	P27: AMI1310-6838-1	NEGATIF
C15	Mur placoplâtre tapissé	P28: AMI1310-6839-1	NEGATIF
C16	Carrelage+colle	P29: AMI1310-6840-1	NEGATIF
C16	Faïence+colle	P30: AMI1310-6841-1	NEGATIF
C16	Mur placoplâtre papier peint bleu	P31: AMI1310-6842-1	NEGATIF
C16	Plafond enduit peint blanc	P32: AMI1310-6843-1	NEGATIF
C17	Mur placoplâtre peint gris	P33: AMI1310-6844-1	NEGATIF
C18	Plinthes+colle	P33A: AMI1310-6845-1	NEGATIF
C18	Mur placoplâtre peint rose, rouge	P34: AMI1310-6846-1	NEGATIF
C18-17	Plafond placoplâtre peint blanc	P35: AMI1310-6847-1	NEGATIF
C19	Mur enduit peint gris	P36: AMI1310-6848-1	NEGATIF
C19	Faïence+colle	P37: AMI1310-6849-1	NEGATIF
C20 Terrasse	Mur enduit peint clair	P38: AMI1310-6850-1	NEGATIF
C20 Terrasse	Carrelage+colle	P39: AMI1310-6851-1	NEGATIF
C20 Barbecue	Brique+colle	P40: AMI1310-6852-1	NEGATIF
C20 Terrasse	Environ 2ml conduit amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Toiture C19	Toiture plaques bitumeuses	P41: AMI1310-6853-1	NEGATIF
Toiture	Environ 250m ² Toiture plaques amiante ciment	P42: AMI1310-6854-1	Présence d'amiante
Comble T1-T2-T3	Plafond Isolation LdR+PV	P43: AMI1310-6855-1	NEGATIF
Comble T1-T2-T3	Plaques isolation sous toiture	P44: AMI1310-6856-1	NEGATIF
Toiture extérieur	Enduit de rebouchage conduit de ventilation	P45: AMI1310-6857-1	NEGATIF
Toiture	Joint mastic sheds vitrés	P46: AMI1310-6858-1	NEGATIF
Toiture	Environ 1m ² Toiture étanchéité plaques bitumeuses	P47: AMI1310-6859-1	Présence d'amiante
Comble T2-3	Joint mastic silicone rouge gaine ventilation	P48: AMI1310-6860-1	NEGATIF
Comble T2-3	Ruban adhésif vert gaine ventilation	P49: AMI1310-6861-1	NEGATIF

15- Conclusion

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport,
IL A ETE REPERE UN MATERIAU CONTENANT DE L'AMIANTE**

Bâtiment Concernés	Produits et Matériaux	Prélèvements	Résultats Amiante
C20 Terrasse	Environ 2ml conduit amiante ciment		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur
Toiture	Environ 250m ² Toiture plaques amiante ciment	P42: AMI1310-6854-1	Présence d'amiante
Toiture	Environ 1m ² Toiture étanchéité plaques bitumeuses	P47: AMI1310-6859-1	Présence d'amiante

Ces matériaux pourront libérer des fibres d'amiante en cas d'agressions mécaniques, notamment lors de sciages, découpages, ponçages, perçages.

Repérage effectué le : 30/10/2013

Rapport rédigé et émis le : 16/11/2013, réalisé en 1 exemplaire original qui ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité.

Il ne pourra être diffusé devant quelques juridictions civiles ou pénales sans l'autorisation écrite du signataire.

Pièces jointes : Fichiers PDF : analyses

Contrôle Mesure Diagnostic Immobilier

207, Av. F. Roosevelt - 69500 BRON

Port. 06 84 91 12 09 - Tél./Fax 04 72 15 01 47

Email : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr

Musti

Nom de l'opérateur : Joseph MUSTI

«Le présent rapport est établi par Monsieur Joseph MUSTI dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE 60 avenue du Général De Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE»

- CROQUIS - PHOTOS

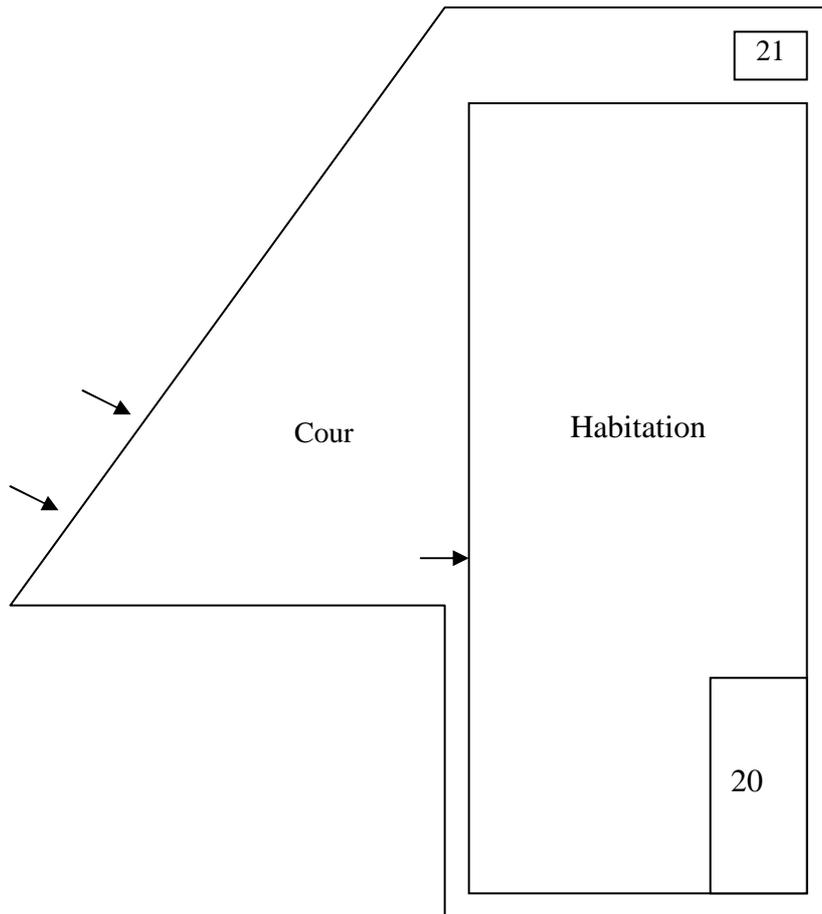
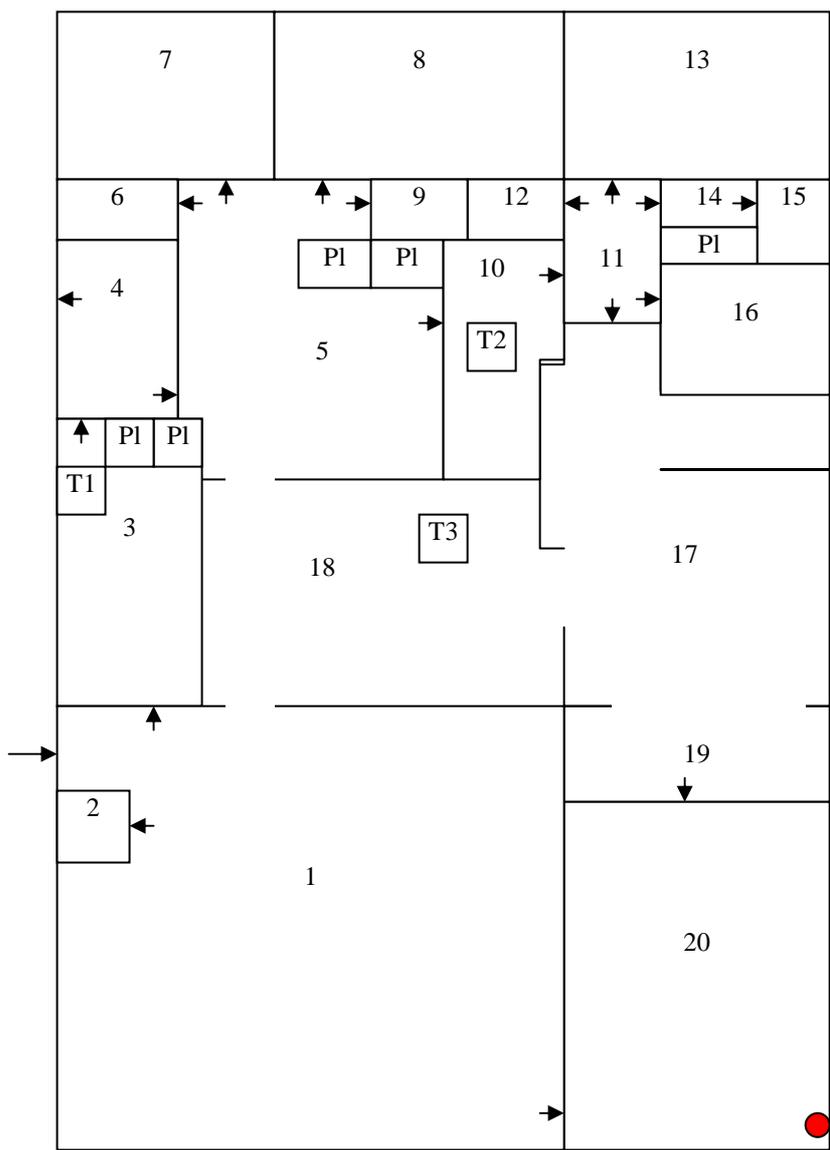


Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

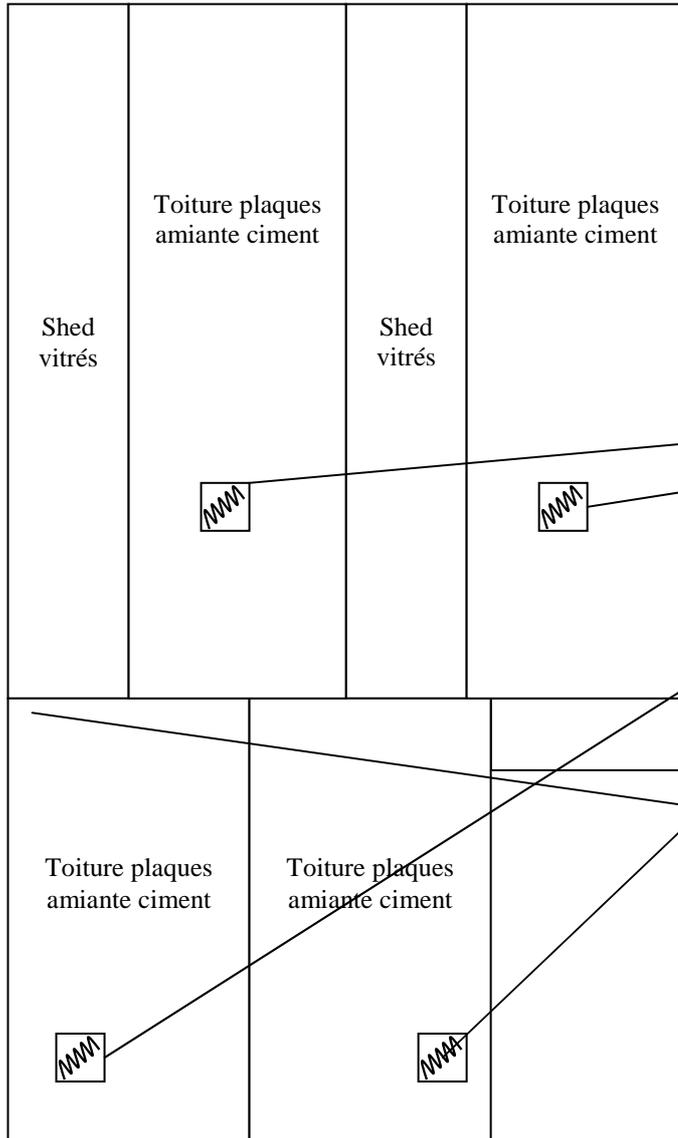
21



C20 Terrasse : Environ 2ml conduit
amiante ciment,
Résultat : PRESENCE D'AMIANTE
sur décision de l'opérateur

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS - PHOTOS



Toiture: Environ 250m² Toiture plaques amiante ciment, Analyse P42: AMI1310-6854-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE

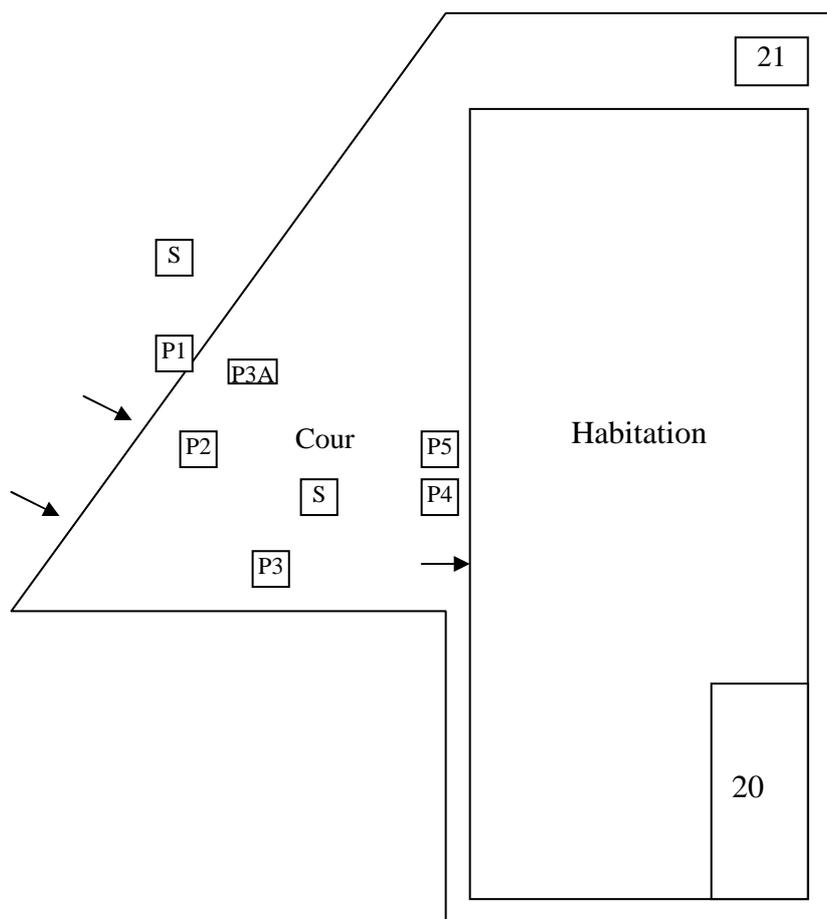
Toiture: Environ 1m² Toiture étanchéité plaques bitumeuses, Analyse P47: AMI1310-6859-1, Résultat : PRESENCE D'AMIANTE



 Toiture plaques amiante.

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES



P : Prélèvement
S : Sondage

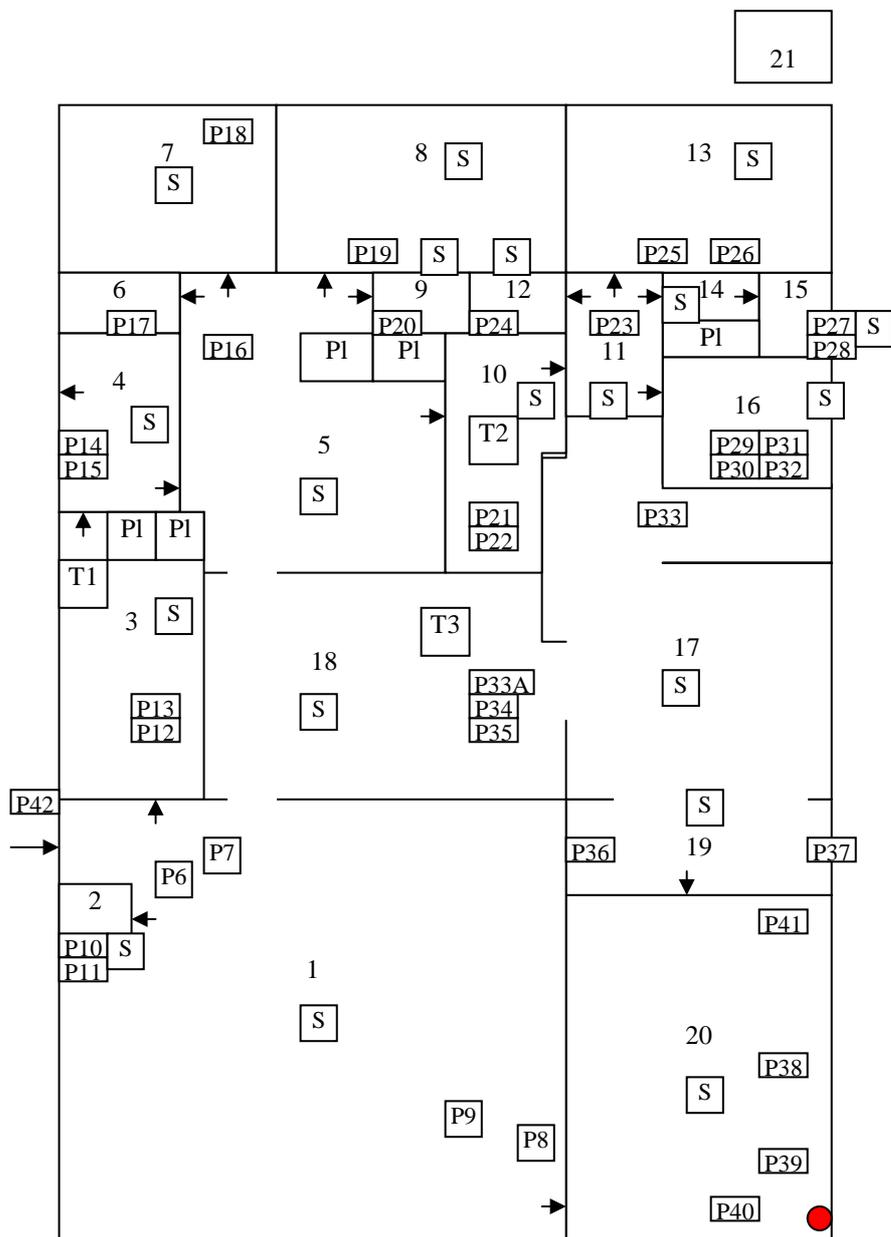
Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Étage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

Contrôle **M**esure **D**iagnostic **I**mmobilier

Page 11 sur 23

207 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON - Tél/Fax : 04 72 15 01 47 - P : 06 84 91 12 09
e mail : cmdi.cmdi@aliceadsl.fr - Siret : 448 403 188 00015 - Code NAF 743 B

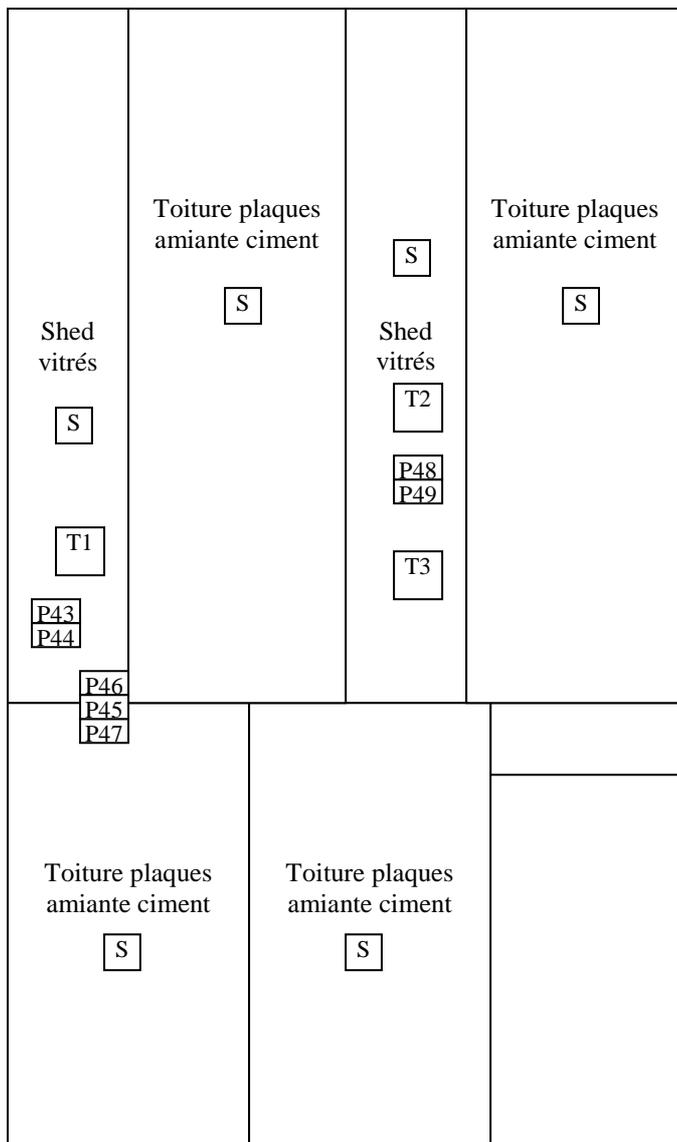
- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

- CROQUIS PRELEVEMENTS SONDAGES



P : Prélèvement
S : Sondage

Planche de repérage Technique
Dossier N°: NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013
Indice du croquis :
Repérage de l'immeuble : 2 rue Fays 69100 VILLEURBANNE
Etage :
Auteur du croquis : CMDI : M joseph MUSTI

16- TABLEAU RECAPITULATIF DE PRESENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE :

NEXITY CHOMETTON SUNDARA 2 Fays 69100 241013

Pièces N°	Composant de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Prélèvements Analyses	Présence amiante	Evaluation de l'état de conservation			
					Flocage/calorifugeage/ faux plafond		Autres matériaux	
					Grille de conservation	Résultat	Evaluation visuelle	Indicateurs visuels
C20 Terrasse	Conduit	Environ 2ml conduit		Présence d'amiante sur décision de l'opérateur				
Toiture	Toiture plaques	Environ 250m ² Toiture plaques	P42: AMI1310-6854-1	Présence d'amiante				
Toiture	Toiture étanchéité bitumeuses	Environ 1m ² Toiture étanchéité plaques bitumeuses	P47: AMI1310-6859-1	Présence d'amiante				

LISTE (Non exhaustive) des MPCA pour les repérages amiante avant démolition ou avant travaux

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation	
		oui	non		oui	non	oui	non		
1 - Toiture et étanchéité										
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres ciment (y compris panneaux sous tuiles)	X	X	Toiture Comble T1- T2-T3	X		X	X		
	Plaques et matériaux bitumeux		X							
Ardoises	Ardoises composite		X							
	Ardoises en fibres ciment		X							
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée	X		C20		X	X			
	Conduits de ventilation		X							
Bardeaux bitumés type(shingle)			X							
Eléments de sous toiture	Pare vapeur		X							
	Pare pluie		X							
	Autre élément structurel		X							
	Isolant sous toiture	X		Comble T1- T2-T3	X			X		
	flocage		X							
Complexes d'étanchéité pour toiture (y compris toitures terrasse pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage	X		Toiture	X		X			
	Produits d'accrochage		X							
	Colles		X							
	Isolant		X							
	Complexes asphaltés		X							
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée		X							
	Conduits de ventilation		X							
	Tout élément complémentaire y compris les chenaux		X							
	Conduits d'eaux pluviales		X							
2 - Parois verticales extérieures										
Panneaux sandwich	Plaques		X							
	Joints d'assemblage		X							
	Joints d'étanchéité		X							
	Tresses		X							
	Mastics		X							
Bardages	Plaques et bacs en fibres ciment		X							
	Ardoise en fibre ciment		X							
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur		X							
	Peinture		X							
Isolent sous bardage	Flocage		X							
	Carton		X							
Murs et cloisons en dur	Enduit peints projeté lissé ou taloché	X		Maison-Cour	X			X		
	Revêtement plastique épais, lissé ou taloché		X							
	Colles de Faïences, plinthes		X							
	Faïences, plinthes		X							
	Etanchéité extérieure des fondations		X							
	Appuis de fenêtres		X							
Revêtement plastique épais, lissé ou taloché		X								

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
3 - Parois verticales intérieures									
Murs et cloisons en dur	Flocages		X						
	Enduits peints à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	X		C1-19-20	X			X	
	Enduit de rebouchage	X		Toiture	X			X	
	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits autre projetés, lissés ou talochés		X						
	Joints (de dilatation d'assemblage)		X						
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages		X						
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés		X						
	Enduits autre projetés, lissés ou talochés		X						
	Joints de dilatation d'assemblage avec poutraison		X						
	Entourage de poteaux (carton, fibres ciment matériau sandwich, carton + plâtre).		X						
	Coffrages perdus		X						
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons	X		C1à13-15à18	X			X	
	Isolant intérieur		X						
	Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) tresses, carton, fibres ciment.		X						
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage		X						
	Enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu		X						
	Panneaux		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Portes coupe-feu Portes pare flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris occulus)		X						
	Sous couche des tissus muraux		X						
Revêtements de murs, poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe feu et pare flamme	Revêtement dur (plaques revêtues d'amiante, de ciment, fibres ciment)		X						
	Plinthes, Faïence	X		C2-14à16-18à20	X			X	
	Colles de Plinthes, Faïences	X		C2-14à16-18à20	X			X	
	Peintures intumescentes, bitumeuses, décoratives		X						
			X						
4 – Plafond et faux plafonds									
Plafonds	Flocage		X						
	Enduits peints projetés, lissés ou talochés		X						
	Panneaux collés ou vissés	X		C1-3-4-10-16-17-18	X			X	
	Coffrages perdus (carton amiante, fibres ciment, composite).		X						
	Cales de ferrailage		X						

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocage		X						
	Enduits peints projetés, lissés ou talochés		X						
	Joints de (dilatation, d'assemblage, de liaison)		X						
	Plaques de ripage		X						
	Entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériaux sandwichs, carton + plâtre)		X						
	Peintures intumescentes, bitumeuses, décoratives		X						
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies		X						
	Jonction avec la façade		X						
	Calfeutrements		X						
	Joints de dilatation		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Gainés et coffres horizontaux	Flocages		X						
	Enduits projetés, lissés ou talochés		X						
	Panneaux		X						
	Jonction entre panneaux		X						
Faux plafonds	Dalles faux plafond Panneaux et plaques		X						
	Jonction entre faux plafond et structure		X						
	Joints entre panneaux et plaques		X						
	Pare vapeur		X						
	Isolant de faux plafond		X						
	Cantonnements constitués dans le plénum (en jonction entre les cloisons ou murs et le plancher haut supérieur)		X						
Suspentes et contrevents	Flocages		X						
	Protection en plâtre		X						
	Peintures intumescentes		X						
5 – Planchers et planchers technique									
Revêtements de sol y compris les revêtements de sol sportifs (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques		X						
	Colle de dalles plastiques		X						
	Dalles moquette avec entre-couches noires		X						
	Colle de moquette		X						
	Lés en matériaux plastiques et ou moquette avec sous-couche.	X		C1-2	X			X	
	Nez de marche		X						
	Revêtements de sol		X						
	Colle de Revêtements de sol		X						
	Carrelage	X		C4-14à16-20	X			X	
Colle de Carrelage	X		C4-14à16-20	X			X		
Planchers (lors de réhabilitation ou d'aménagements de construction à ossature bois, l'isolant vrac a pu être disposé entre les chevrons avant la pose d'un plancher)	Etanchéité de cuvelage		X						
	Coffrages perdus		X						
	Chapes maigres. (base ciment)		X						
	Ragréage		X						
	Rebouchage autour de. Conduits (principalement IGH et ERP)		X						

Composants de la construction	Partie des composants à vérifier ou à sonder	Présent		Localisation	Prélèvement		Présence		Observation
		oui	non		oui	non	oui	non	
6 - Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs									
Conduits de fluide air, eaux, autres fluides	Calorifugeage		X						
	Ruban adhésif	X		Comble T2-3	X			X	
	Enveloppe de calorifuge		X						
	Conduits en fibres ciment.		X						
	Conduits		X						
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Enduit de rebouchage								
	Conduit en fibres ciment		X						
	Joints entre éléments		X						
	Mastics		X						
	Tresses		X						
Câbles électriques	Manchons		X						
	Câbles électriques d'alimentation de secours (souvent orange)	X		Cour	X			X	
Clapet, / volet, coupe-feu			X						
	Volet		X						
	Rebouchage		X						
	Ossature		X						
Vide-ordures.	Conduit en fibres ciment.		X						
	Joint d'étanchéité des trappes		X						
7 - Ascenseurs et monte-charge									
Portes Intérieures, extérieures et portes palières	Portes et cloisons palières		X						
Machinerie	Freins		X						
Trémie- machinerie (parois à examiner comme chapitres précédents)	Calfeutrement entre murs et planchers (joint, bourre)		X						
	Trappes		X						
8 - Equipements divers et accessoires									
Chaudières Tuyauteries Etuves Groupes électrogènes Convecteurs et radiateurs Aérothermes	O	N	Bourres		X				
			Tresses		X				
			Joints		X				
			Calorifugeages		X				
			Peinture anti-condensation		X				
			Tissu		X				
			Plaques isolantes (internes et externes)		X				
		Revêtement de câbles métalliques		X					
9 - Installations industrielles									
Fours Etuves Tuyauteries Racks	O	N	Bourres		X				
			Tresses		X				
			Joints		X				
			Calorifugeages		X				
			Peinture anti-condensation,		X				
			Tissu		X				
			Plaques isolantes (internes et externes)		X				
		Freins et embrayages		X					
10 - Voies et réseaux divers									
Conduit	Eléments en fibres ciment			X					
Revêtement routier	Bitume couches et sous couches			X					
11 - Autre matériau connu (hors norme et arrêté)									
Fenêtre/verrières (bois, fer et aluminium)	Mastics		X		Toiture sheds vitrés	X			X
	Silicone		X		Comble T2-3	X			X
Bac	Bac en fibres ciment			X					
Salle de Bains Cuisine	Plaques et matériaux bitumeux (Baignoire Evier)			X					

ANNEXES

- PROGRAMME DE REPERAGE DES PRODUITS DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002

- RAPPORT D'ANALYSES DU LABORATOIRE : Pièces jointes : Fichiers PDF :

- MESURES D'ORDRE GENERAL

- ATTESTATION DE COMPETENCE AMIANTE - ASSURANCE

- PROGRAMME DE REPERAGE DES PRODUITS DE L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002

ANNEXE C

Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
1. Toiture et étanchéité Plaques ondulées. Ardoises Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité Accessoires de toitures.	 Plaques en fibres ciment Ardoises composite, ardoises en fibres ciment Conduits de cheminée, conduits de ventilation ... Bardeaux d'asphalte ou bitumé (shingle) Pare vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs ...
2. Façades Panneaux sandwichs Bardages Appuis de fenêtres	 Plaques, joints d'assemblage, tresses ... Plaques et bacs en fibres ciment, ardoise en fibre ciment. Isolants sous bardage. Eléments en fibres ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées Gaines et coffres verticaux Portes coupe-feu Portes pare flamme	 Flocages. Enduits projetés. Revêtements durs (plaqués planes en fibres ciment). Joints de dilatation. Flocages, enduits projetés – joints de dilatation. Entourage de poteaux (carton, fibres ciment matériau sandwich, carton + plâtre). Panneaux de cloisons. Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresses, carton, fibres ciment. Flocage. Enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu. Panneaux. Vantaux et joints.

ANNEXE C suite

<i>Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition</i>	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
4. Plafonds et faux plafonds Plafonds Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interface entre structures. Gains et coffres horizontaux Faux plafonds.	Flocage. Enduits projetés. Panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton amiante, fibres ciment, composite). Flocages, enduits projetés. Peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages. Enduits projetés. Panneaux. Jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs.	Dalles plastiques. Colles bitumineuses. Lés plastiques avec sous-couche. Chape maigre. Calfeutrement des passages de conduits. Revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux. Revêtements durs (plaques menuiserie, fibres ciment). Colles des carrelages.

ANNEXE C suite et fin

<i>Relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition</i>	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DES COMPOSANTS A VERIFIER OU A SONDER
6. Conduits, canalisations et équipements Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement Clapets/volets coupe-feu Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres ciment. Conduit en fibres ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge Portes palières Trémie. Machinerie.	Portes et cloisons palières Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.
8. Equipements divers Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes. Convecteurs et radiateurs, aérothermes ...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages – peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes) tissu amiante.
9. Installations industrielles Fours, étuves, tuyauteries ...	Bourre, tresses, joints calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante. Freins et embrayages.
10. Coffrages perdus Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres ciment.

Arrêté du 22 août 2002, Annexe 1 - chapitre 3 « S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'Amiante, l'opérateur les repère également »

- MESURES D'ORDRE GENERAL - Arrêté du 22/08/2002

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE A L'EGARD DE CES MATERIAUX ET PRODUITS

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure normale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié.

1. Informations générales

Respirer les fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre). Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...). Les interventions de cette nature doivent être confiées à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage

L'émission de poussières doit être limitée par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment, travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment.

- déplacement local d'élément d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussière peut être limitée :

Par des humidifications locales des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière. - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé.

Des demi-masques filtrant (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés. Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (B.S.D.A, cerfa n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

ATTESTATION DE CERTIFICATION



Joseph MUSTI
69500 BRON
Numéro de Certificat : 1716025

La validité et la portée du certificat peuvent être vérifiées en se connectant sur :

► www.certification.bureauveritas.fr



ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat N° AL178808

Nom de l'assuré : CMDI

Demeurant : 207 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 69500 BRON

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Contrôle des installations d'assainissement NON collectif
➤ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier	
➤ Les activités complémentaires suivantes :	
La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic Radon	Certificat de logement décent
Diagnostic déchet chantier	Etat du dispositif de sécurité des piscines
	Calcul des Millièmes de Copropriété

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 600.000 € par sinistre et 1.000.000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31 /12/ 2013.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Périgueux, 09/01/2013
Pour faire valoir ce que de droit
GENERALI PAR DELEGATION